



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 12 JUILLET 2013

Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Direction Adjointe Innovation Organisationnelle
Service du Conseil municipal, des Actes et du Pré-Contrôle de légalité
Unité Conseil municipal
AC/SM/MB

Le vendredi 12 juillet 2013 à 15 heures, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 5 juillet 2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS (CASA) – LA CÔTE 121

M. LEONETTI

Bien mes chers collègues, en m'excusant de ce retard, je vous propose d'écouter la Communauté d'agglomération sur un projet qui s'appelle, en attendant une autre dénomination, la Côte 121 – qui n'est pas très jolie – et qui est le projet de Sophia Antipolis mais qui concerne bien sûr aussi Antibes, en particulier sur la zone des Trois Moulins.

Avant que José GRANADOS ne fasse l'exposé, je voudrais simplement rappeler la situation. La situation est qu'en 2009-2010, l'État met à disposition des terrains de Sophia Antipolis avec cependant une contrainte, celle de prendre en compte des déplacements dans l'aménagement, que la priorité soit donnée au développement durable puisque c'est le Ministère du Développement durable qui donne ces terrains, et en même temps qu'il y ait une réflexion sur l'habitat et bien sûr sur le développement économique de la zone de Sophia Antipolis.

Autour de ce projet, plusieurs villes sont impliquées :

- Bien sûr la Ville de Valbonne puisque les terrains de l'État sont sur le territoire qui s'appelle « Le Fugueiret », un peu au nord de cette boucle ;
- Les trois autres territoires sont impliqués :
 - * Le premier, c'est celui de Biot avec Sophi@Tech, pôle universitaire qui a été mis en place récemment dans le développement de Saint-Philippe ;
 - * De l'autre côté, c'est le projet de la Ville de Valbonne sur les Clausonnes, sortie d'Antibes sur la route du Parc et qui est un projet économique ;
 - * Et enfin la zone des Trois Moulins.

Je n'ai pas demandé à José GRANADOS de vous présenter l'ensemble du projet. Cela a fait l'objet d'une réflexion sur l'ensemble de la boucle. L'ensemble de cette boucle a fait l'objet d'études par trois bureaux d'études distincts qui ont abouti à un financement des projets, concomitant de Sophia Antipolis d'une part et d'autre part, de l'État.

Aujourd'hui, je vous propose de regarder – si vous le souhaitez on regardera le projet plus global – le projet qui a été défini sur les Trois Moulins, donc territoire dans lequel la Ville d'Antibes possède l'ensemble du foncier. Dans ce contexte-là, je voudrais que nous ayons tous à la fois l'engagement et le recul nécessaires. L'engagement, c'est que si on vous le présente aujourd'hui, c'est qu'en tant que Ville d'Antibes, au niveau de la Communauté d'agglomération, mais nous aurons à en délibérer ultérieurement, j'ai donné mon aval sur les grandes orientations. Le recul, c'est que ne prenez pas les plans tels qu'ils apparaissent aujourd'hui comme argent comptant. Ce sont des bureaux d'études qui ont travaillé. Ils ont mis des cubes, ils ont mis des hauteurs, ils ont mis des destinations, mais bien entendu tout cela fait l'objet de délibérations ultérieures qui iront dans le sens d'un débat public qui se tiendra à la fois à l'intérieur des instances délibératives et aussi à l'extérieur.

Néanmoins, pour faire simple, et sans déflorer ce que va dire José GRANADOS, ce qui est sûr c'est qu'aujourd'hui la ligne de transport en commun en site propre pour parvenir d'Antibes à Sophia Antipolis traverse de part en part la zone des Trois Moulins. Ce qui est sûr aussi, c'est qu'Antibes Azur Arena, la salle omnisports, est construite sur ce site. Ce qui est certain aussi, c'est qu'il faut en garder un aspect à la fois paysager et une orientation sport et loisirs telle qu'elle est aujourd'hui, et je me suis engagé auprès des associations sportives qui gèrent le site pour qu'on retrouve sur le site les équipements sportifs rénovés qui y seraient modifiés.

Le troisième élément, c'est que je pense qu'il faut non seulement de l'activité économique, mais de l'habitat.

Je pense que l'opération des Semboules est une opération – quoi qu'on en dise et quoi que j'entende – qui a été une réussite forte de mixité sociale et d'implantation. Et là, il y a la possibilité d'avoir du logement pour actifs, à la fois pour ceux qui se déplaceraient moins et iraient sur Sophia Antipolis sans avoir de déplacements importants, mais en même temps aussi les actifs qui pourraient avec le transport en commun venir travailler sur Antibes.

Bien sûr, vous le savez aussi, l'habitat n'est pas très attractif quand il est en bordure d'autoroute. Et donc il me semble que compte tenu de l'attractivité de Sophia Antipolis et d'un certain nombre de firmes qui veulent s'y implanter, il serait intéressant d'envisager qu'en bordure d'autoroute il y ait de l'activité économique de type sophipolitaine, puis ensuite une organisation urbaine qui dépasse un seuil parce que mettre 200 logements, ça ne veut rien dire. Quand on met des logements, il faut qu'il y ait un certain nombre d'éléments qui viennent associer, en particulier des services publics, des commerces de proximité et puis une aire de sport qui doit se retrouver et être coordonnée autour de la salle omnisports.

C'est donc ce projet qui a été aujourd'hui présenté au SYMISA (syndicat de Sophia Antipolis), par moi-même, re-présenté avec la validation de l'État au niveau des projets paysagers, déplacement et occupation du sol par les services d'État, et enfin présenté à l'ensemble du secteur économique dans sa totalité avec l'ensemble des projets sur Saint-Philippe, sur Valbonne, sur Le Fugueiret, sur les Clausonnes.

Voilà ce que sont les grandes orientations qui sont validées. Elles ne font pas l'objet d'une délibération. Par contre, dans le Conseil municipal d'aujourd'hui, vous aurez une délibération qui y fait référence. Chacun peut faire ce qu'il veut, on peut intervenir maintenant et poser des questions, on peut réintervenir après puisque la deuxième intervention n'est en fait que le fait de décréter l'intérêt communautaire de la zone pour lui permettre de lancer les études et de regarder la faisabilité de l'ensemble de ce que je viens de vous exposer.

Pardon à José GRANADOS de lui avoir mangé une partie de ce qu'il a à dire, mais je suis sûr que maintenant qu'il a – et nous le délibérerons tout à l'heure – une double casquette « communauté d'agglomération/Ville d'Antibes », et on est très heureux de le voir revenir sur ces sujets à la Ville d'Antibes, eh bien il va nous faire l'exposé de ce qui s'appelle « Sophia 2030 » et pour les Trois Moulins, c'est du 2020, c'est-à-dire c'est du Sophia 2020 puisqu'ayant l'ensemble de la maîtrise foncière, on peut mettre rapidement en route, en phasage, un certain nombre de choses.

M. GRANADOS

Très brièvement pour parler de Sophia 2030. Monsieur le Maire vous l'a dit tout à l'heure, c'est 3 études. Donc je vais vous les présenter simplement en deux diapositives. Le volet paysage et le volet mobilité, sachant que le volet plan directeur lui sera développé plus longuement et notamment avec un zoom sur les Trois Moulins.

La Côte 121 en fait, c'est Sophia 2020 pour être clair puisque c'est l'objectif 2020 et c'est l'objectif premier du dispositif Sophia 2030, et les Trois Moulins, bien entendu, c'est la déclinaison de cette Côte.

Sophia, quand vous y allez, d'abord c'est une forêt parce qu'on a construit à mi-hauteur, on a protégé les vallons, on a protégé les sommets. C'est 2 400 hectares, dont 1 600 hectares qui sont protégés par des parcs départementaux, mais qui de toute manière sont protégés, et 800 hectares qui sont partiellement consommés aujourd'hui.

C'est un objectif qui est ancien et c'est un objectif qui est affirmé. Là je vous parle de l'étude, mais pour tout le monde il faut savoir aussi que Sophia c'est 32 000 emplois, c'est 9 000 habitants, c'est 5 000 étudiants et c'est 5 000 chercheurs. Ça vous donne le poids de cette technopôle quand même, mais que 9 000 habitants par rapport à 32 000 salariés, ce qui montre la réflexion sur l'habitat qu'on a dû se poser dans le cadre de cette étude-là.

Quand vous regardez le plan de Sophia, vous vous apercevez que vous voyez la grande forêt. Il faut savoir que 2 400 hectares, c'est l'équivalent de la rive sud, de la rive gauche de Paris par exemple. Ça vous donne un ordre de grandeur. Ou c'est les deux tiers de la Ville de Nice. Ça vous donne un petit peu l'importance. Et vous voyez bien sur ce plan que les espaces naturels sont importants et conservés. Les espaces naturels sont entrecoupés de vallons et de monts, ce que je vous disais il y a trente secondes. Ça a cette importance-là.

Il faut savoir que sur les zones constructibles aujourd'hui, il y a à peu près encore 4 à 500 000 mètres carrés SHON constructibles sur les zones avant même le projet Sophia 2030-2020.

Le deuxième point de cette étude sur l'environnement et les paysages, c'est que la réflexion nous amène sur des orientations telles que faire du capital nature de Sophia un paysage, c'est-à-dire en fait de pérenniser ce capital tout en l'utilisant. Toute la démarche, c'est à la fois de protéger ce capital, de le définir sous forme d'une charte d'usage, d'entretien, mais aussi d'utilisation parce que les cheminements piétonniers, les chemins en vélo, les équipements sportifs sont dans l'espace naturel, donc l'idée principale de cette étude c'est de pérenniser ce capital, c'est de favoriser la perceptibilité du côté nature, donc garder l'esprit forêt, ce que je vous ai dit il y a deux minutes, et aussi créer des lieux d'usage tel que le sport, les loisirs. C'est aussi gérer ce capital, ce qui veut dire on élabore un plan de gestion, mais c'est aussi reformuler la charte en définissant bien les limites et en définissant la charte graphique de ce projet.

Donc il y a toute une réflexion derrière sur comment garder le capital, comment l'utiliser sans le détériorer et comment le conserver. C'est un des volets de l'étude. Évidemment, il y en a pour une heure de présentation. Je vous ai simplement résumé les objectifs qui aujourd'hui vont être déclinés dans le cadre de l'étude.

Deuxième étude, encore présentée brièvement, sur la mobilité. Vous avez compris que le traitement des piétons par un schéma de trottoir et de cheminement piéton à l'intérieur de l'espace naturel et un schéma de vélo par un plan vélo de Sophia Antipolis dont le SYMISA est déjà en train de mettre en place est déjà en train de se développer. L'objectif c'est de favoriser tous les modes de déplacement sur Sophia vu le contexte et vu la configuration des lieux.

Le transport en commun, lui bien entendu, il part à partir du site propre du bus-tram... La gare d'Antibes est en bas, donc à peu près par là. Vous retrouvez le passage de l'autoroute qui est quelque part par là, vous retrouvez le secteur des Trois Moulins dont on parlera beaucoup tout à l'heure, et ensuite il y a une branche qui va vers Saint-Philippe et une branche qui va vers les Clausonnes.

L'objectif est de boucler pour former une espèce de cerf-volant dont la main en fait est au niveau de la gare d'Antibes, pour boucler cet espace-là, c'est ce qui s'appelle la Côte 121 dont je vous parlais tout à l'heure. Il est aussi imaginé à plus long terme une deuxième ligne de bus-tram qui permettra, elle, de desservir l'intérieur de Sophia pour arriver jusqu'au secteur du Haut-Sartoux et une deuxième ligne de bus-tram qui passera par les Clausonnes et qui viendra desservir la place Sophie Laffite etc. Ça, c'est en termes de transports en commun roulants, on va dire.

Deuxième hypothèse qui est imaginée dans cette étude, c'est un transport par câble qu'on a baptisé aéro-câble ou sophicâble - tel qu'il est baptisé là - qui partirait des Trois Moulins et qui arriverait à terme au niveau de Haut-Sartoux et qui traverserait en diagonale la totalité de l'espace, avec bien entendu une escale, ce qui s'appelle la Cité du Savoir dont je vous parlerai tout à l'heure, et sur ce qui s'appelle aujourd'hui la place Sophie Laffite, pour arriver à Garbejaire. C'est une manière de traverser toutes ces collines et ces vallons et en même temps donner une image identitaire au secteur dans la mesure où on verrait passer au milieu de cette forêt un câble avec des cabines.

Voilà un petit peu le schéma qui a été développé en termes de transports en commun. Donc là aussi ça mériterait une bonne heure de présentation sur toutes ces études.

Sachez par ailleurs que vous avez ici Sophia, on retrouve les Trois Moulins. L'idée, vous retrouvez bien entendu le bus-tram avec ses futures extensions, vous retrouvez le câble qui circule là et qui va plus loin. Ce câble, il a été imaginé de pouvoir le connecter directement (vous avez tous lu le *Nice Matin* d'hier, je suppose) sur l'éventuelle future gare TER-LGV qui est programmée vers les Bréguières, donc en tout cas c'est possible de le faire si cette gare vient. Il pourrait connecter cette gare et le cœur de Sophia. En 5 minutes de téléphérique, on peut rejoindre le cœur de Sophia. C'est tout le schéma de mobilité transports en commun.

Par ailleurs, l'objectif pour les véhicules bien entendu parce qu'au-delà des piétons, des vélos, des transports en commun, il y a une réflexion sur les véhicules, c'est de travailler sur toutes les portes d'entrée. On va parler longuement tout à l'heure de celle d'Antibes, mais on va travailler sur celle des Clausonnes, celle en venant de Mougins, celle en venant de Roquefort, etc. de façon à bien travailler les accès, les fléchages directionnels, de façon à ce qu'on ait une véritable image, et surtout qu'on puisse se repérer quand on arrive dans Sophia, ce qui n'est pas toujours simple pour la personne qui vient pour la première fois.

Très brièvement, sachez qu'il y a un plan directeur qui va se décliner dont on parlera, qui va durer encore au moins 6 mois d'études.

Ensuite, deuxième point suivant. On arrive à la Côte 121. La Côte 121, c'est Sophia 2020 pour être très précis. On retrouve ici la tête du cerf-volant dont je vous parlais tout à l'heure avec les Trois Moulins ici, avec Saint-Philippe, avec les Clausonnes et avec la Cité du Savoir qui est en lien avec tout le secteur universitaire.

Pourquoi ce schéma et pourquoi de cette manière ? En fait, l'idée de départ consiste à dire que le bus-tram arrive aux Trois Moulins avec sa salle, va le desservir, va jusqu'au campus STIC qui lui est déjà développé, qui va encore se développer par l'arrivée des nouveaux étudiants et va jusqu'aux Clausonnes, au centre commercial des Clausonnes qui va se trouver ici vers 2017-2018.

Ce bus-tram, il s'arrêterait comme ça. L'idée des architectes et des urbanistes consiste à dire qu'il faut faire une boucle à une côte 121. Donc pourquoi 121 ? Parce que c'est une altimétrie commune qui permet à peu près de rester à plat et qui permet d'utiliser au-delà du transport en commun, les vélos, les piétons, qu'il n'y ait pas d'effort de montées et de descentes tel qu'on peut l'imaginer à Sophia.

La première idée, c'est de relier cela, et ensuite la deuxième idée c'est en fait de développer de l'activité et de mettre tous ces secteurs en réseau, c'est-à-dire que le bus-tram devient le vecteur de communication de ce chapelet, un peu comme un collier avec des perles au fur et à mesure qu'ils sont développés avec des thématiques, sachant que tout ça est censé fonctionner et vivre ensemble à l'époque 2020.

Sur Saint-Philippe pour commencer, et je terminerai par les Trois Moulins. Pour Saint-Philippe, l'idée aujourd'hui est qu'il existe un pôle de vie qui est ici. Il existe un monde universitaire. Ce qui est en noir, ce sont les extensions proposées, c'est à peu près 50 000 m². Il s'agit en fait de poursuivre tous les éléments de recherche et d'enseignement autour de Sophi@Tech et en même temps de développer un pôle santé à cet endroit-là. Et pour compléter le hameau d'habitations, de prévoir des zones d'habitation en limite des zones d'habitation de façon à renforcer l'habitat de ce secteur-là. C'est le premier point.

Ici, ce point-là c'est ce qui s'appelle la Cité du Savoir. Ici vous avez la place Sophie Laffite, vous avez SKEMA. Vous avez en fait toutes les grandes écoles qui sont dans ce secteur-là. Il y a un cours d'eau entre les deux qui s'appelle le Fugueiret.

L'idée c'est de développer sur l'autre pan et sur les terrains de l'État dont parlait M. LEONETTI tout à l'heure, une Cité du Savoir dans laquelle on trouve à la fois des universités, de la recherche, des étudiants, une cité internationale et bien entendu aussi du tertiaire de recherche et développement rattaché à ces activités-là. On en a à peu près pour 200 000 m² de développement à faire et bien entendu de faire le lien avec la place Sophie Laffite qui est la place originelle et l'ensemble des locaux d'enseignement qui sont à proximité.

Les Clausonnes, c'est en fait un centre commercial de 150 000 mètres carrés qui lui est bien avancé, mais qui sera livré, comme je vous l'ai dit, vers 2017-2018.

Et ensuite donc on arrive aux Trois Moulins. Le secteur des Trois Moulins est un secteur qui est la porte d'entrée, M. LEONETTI l'a expliqué tout à l'heure, la porte d'entrée de Sophia venant de l'autoroute, venant d'Antibes et venant des principales lignes de communication sur lesquels l'idée de développer consiste à dire qu'on a à la fois une zone centrale qui est la zone de l'ancienne décharge, pour être précis, et qui peut servir d'espace naturel, à la fois de l'activité économique et à la fois de l'habitat. Je vais vous le réexpliquer.

Deuxième élément fondamental du lien de ce collier consiste à dire qu'aujourd'hui il y a un parc qui fait à peu près 160 hectares là au milieu. L'idée quand je parlais tout à l'heure d'utiliser les espaces naturels sans les détériorer, c'est de faire que l'ensemble de ces hameaux –ou ces îlots – vont pouvoir bénéficier de ce parc central où passent les rivières la Valmasque et le Fugueiret, de pouvoir utiliser cet espace à la fois pour des besoins sportifs, mais aussi comme poumon vert, de détente et de promenade. Donc on se retrouve avec un "central park" avec autour des activités.

Le secteur des Trois Moulins, vous le connaissez. Aujourd'hui il manque la salle de sport, mais elle est là. Vous avez les équipements sportifs, donc je ne vais pas faire long sur ces images. Ce projet, pour vous l'expliquer, pour le décliner, le travail de l'architecte qui s'appelle Bernard REICHEN a consisté dans un premier temps à définir la dureté foncière.

La dureté foncière, ce qui est en jaune, peut évoluer facilement puisqu'en fait ce sont les terrains de sport ou des terrains qui sont moyennement utilisés, voire pas du tout utilisés. Ce qui est en rouge, ce sont les ateliers municipaux et on sait que c'est un peu plus dur au niveau foncier. On a travaillé sur un plan-masse à partir de ces éléments-là, sachant qu'aujourd'hui il y a deux choses : il y a une salle de sport qui est posée et il y a un tracé de bus-tram qui a été identifié en tant que tel. Ce plan-masse, il se présente comme il vous a été dit tout à l'heure. Il comporte d'une part la réalisation de l'espace naturel centre, qui est en fait une plaine de jeux sur laquelle on intègre des équipements sportifs, du moins en tout cas le stade et les activités ludiques sur la partie centrale avec autour de cet élément-là de l'habitat et du développement économique sur la périphérie de ce terrain de façon à la fois à protéger le hameau ou le village que l'on veut créer ici, et en même temps à obtenir la vitrine d'entrée de Sophia.

C'est là où on rentre dans des illustrations qui imagent ce que ça pourrait être sans que ce soit un véritable projet, mais en tout cas c'est une intention qui permet de formaliser et d'illustrer bien les choses. On retrouve des bâtiments qui sont de développement économique ici ; on retrouve une partie de hameau dans le futur avec un espace naturel au centre ; la salle de sport, et le dépôt bus-tram, le parc relais, et dessus des équipements sportifs. L'avenir des terrains de tennis, c'est une question qu'il faut se poser pour demain. Vous voyez exactement ce que je viens de vous dire : ce qui est en bleu c'est l'économie, ce qui est en jaune c'est l'habitat, ce qui est en rose c'est de l'équipement public, ce qui est en orangé c'est du service.

Ce projet prévoit - au stade où ça en est, au stade du dessin bien entendu – 90 000 m² de logement, donc à peu près 1 000 logements. Il prévoit 40 000 m² d'économie, de tertiaire et d'activité, donc avec une densité relativement conséquente pour montrer bien l'image ; et il prévoit 10 000 m² d'équipements publics, donc on a parlé écoles et crèches dans cette affaire-là ; et il prévoit bien entendu l'équivalent de 10 000 m² de services, de commerces propres et nécessaires aux habitants imaginés sur ce secteur aujourd'hui.

Encore une fois c'est une image. Voilà ce que cela pourrait donner avec de la densité de façon à faire un peu rempart, à protéger de l'autoroute le quartier qui est là. Le quartier qui peut être imaginé au milieu avec le "central park" et le terrain de foot que l'on voit, la salle de sport et le pôle de vie qu'on peut retrouver ici.

Même image, mais cette fois-ci dans un photomontage. Alors ce n'est qu'un photomontage, encore une fois, mais ça donne une idée du développement et surtout de l'intégration dans le site. Et on voit que la réflexion porte sur une intégration qui n'est pas plus haute ni plus basse que ce qui est autour, qui s'intègre bien dans ce paysage.

Il faut savoir que la première pierre de l'ensemble de ce projet, ce sera la réalisation de la sortie d'autoroute à partir de 2014, qui vient dans le cadre de l'objectif du bus-tram, mais qui permettra un passage à travers ce secteur-là.

Et ensuite il y aura pour le secteur des Trois Moulins une déclaration d'intérêt communautaire par la CASA suite à votre délibération. Il y en aura une autre en septembre ou en octobre de la CASA et ensuite seront lancées toutes les études préopérationnelles qui permettront de définir vers le printemps le mode opératoire (ZAC ? Pas ZAC ?). C'est plutôt ZAC aujourd'hui, mais il faudra bien qu'on le définisse par les études préopérationnelles qu'on a imaginées d'une part, et d'autre part, l'objectif est clair et net : c'est d'avoir terminé cette opération en 2020 puisque ça s'appelle Sophia 2020.

M. LEONETTI

Merci Monsieur GRANADOS.

M. GRANADOS

Excusez-moi d'avoir bafouillé.

M. LEONETTI

Je ne sais pas si on applaudit M. GRANADOS ou le projet ou les deux.

Qu'est-ce que vous souhaitez ? Vous souhaitez intervenir ? Oui. Monsieur PIEL.

M. PIEL

Oui puisque sur la délibération de toute façon je serai très court et on votera d'ailleurs la délibération qui va suivre.

Moi simplement sur la présentation qui est faite, je voulais savoir quel lien il y a entre ce projet et tout ce qui nous a été présenté et la mission qui a été confiée à des représentants de quatre ministères par Monsieur MOSCOVICI, MONTEBOURG, DUFLOT et feu Madame BATHO, et qui est en train d'analyser Sophia Antipolis, d'écouter, d'entendre les intervenants, etc. ? Je pense que vous avez été consulté par cette mission qui doit rendre un rapport. Alors j'ai cru comprendre – parce que les personnes ne sont pas très claires – que c'était à la demande de la Fondation de Sophia Antipolis. Ça, c'était la première des questions.

Après sur le document proprement dit, effectivement cette zone peut très bien permettre - et pour moi les Semboules ce n'est pas péjoratif, d'autant plus que j'y habite. Je crois qu'on peut mettre au crédit de Pierre MERLI cette opération qui est une réussite. Nous, nous sommes demandeurs. Nous l'avons dit ici pour un autre endroit de Sophia Antipolis. Nous, nous sommes demandeurs d'un "Semboules 2" si vous voulez, enfin on l'appellera comme vous voudrez, ce n'est pas un problème, en tout cas un quartier où l'on puisse habiter à proximité de Sophia Antipolis, que ce soit pour les salariés qui vont travailler à Sophia Antipolis mais aussi pour les Antibois qui ne peuvent plus se loger dans la ville.

J'ai entendu « 1 000 logements ». Tout ça demande à être affiné. Je pense qu'il faut une consultation importante de la population pour bien expliquer. J'ai bien compris que les terrains de sport, terrains de foot là où il y a les tennis de l'ASOA rentraient dans l'intérieur et ça nous semble correct.

J'ai entendu aussi par rapport au TCSP, le lien avec la ligne nouvelle. Bon, je suis plutôt réservé sur le filaire. J'ai l'impression en ce moment qu'il y a un fort – comment dire – groupe de pression qui met un peu partout des modes de déplacement filaire. Moi j'ai lu *Transport Public*, la revue du transport, avant de venir au Conseil municipal. C'est incroyable l'explosion de projets de ce type de déplacement ! On verra. Comme on dit, c'est à la fin de la partie qu'on fait les comptes. Mais j'attire votre attention sur le fait que même si c'est en aérien, ce mode de déplacement est quand même très impactant pour le sol. Ça ne reste pas en l'air tout seul. Il faut quand même qu'il y ait des gros piliers, etc. Mais pourquoi pas ? Pourquoi pas, on verra plus tard.

Je remarque aussi avec intérêt, parce qu'on dit que c'est un lieu qui est un peu consacré au sport. Très bien. L'espace qui me semble le plus consacré au sport, c'est l'espace central justement où il y a déjà aujourd'hui une pratique du sport importante dans les sentiers, etc., le vélo. Enfin bon bref, je ne vais pas développer. Et donc que l'on préserve cet endroit me semble important. J'attire votre attention aussi sur le fait que la Valmasque et le Fugueiret, quand il y a des crues de la Brague, c'est là que ça se décide. C'est à cet endroit à travers des embâcles et le fait que ces deux petits cours d'eau n'arrivent pas à circuler. Je suis sûr que tout ça a été pensé, mais je le dis quand même pour mémoire.

Voilà, on apprécie ce qu'on nous a montré, on est évidemment disponibles, mais je suis sûr comme tous les habitants de la ville et plus largement de la CASA, à participer à une élaboration collective de ce projet. Je crois que vous avez fixé la date 2020, donc si j'ai bien compris c'est pour la totalité de la réalisation. Tant mieux parce que ça urge quoi. Ça urge.

Encore un tout dernier point. Il y a, si je prends la carte de cette façon, sur la gauche une sorte de zone industrielle, enfin bref. Il y a des hangars qui descendent comme ça de la salle de sport jusqu'à la forêt justement. Ce lieu va se retrouver déclassé par rapport au lieu qui va s'implanter. Est-ce qu'on peut réfléchir en même temps à faire que ce lieu soit de nouveau, enfin ne dépareille pas dans le paysage si j'ose dire parce qu'on a un capital nature – j'ai bien entendu la façon poétique dont ça a été présenté. Faisons attention y compris au bâti existant. Merci.

M. LEONETTI

Madame MURATORE.

Mme MURATORE

Oui, nous on apprécie nous aussi cette présentation puisque par rapport à la délibération, ce sera fait puisque ça va avec, donc au contraire tout à fait d'accord pour que ce soit en zone d'intérêt communautaire et qu'on ait une vision globale de ce projet.

Sur ce qui a été présenté, il faut qu'on le reprenne, qu'on regarde. Simplement, ce que nous avons l'intention de dire, c'est que c'était un peu tard pour nous faire voter que ce soit d'intérêt communautaire puisque le projet, il est là et d'ailleurs il avait été présenté lundi dernier. Vous venez de le dire. Donc on remet les choses dans l'ordre et la question importante, c'est quelle – pas concertation –, mais quel accompagnement ? Il ne faut pas... Au fur et à mesure de l'avancement du projet, comment vous organisez l'information consultation des élus et des Antibois ? Et puis pas que des Antibois, des gens qui sont susceptibles d'être dans le coin. Donc il me semble que ça c'est quelque chose d'important à regarder. Comment on organise au fur et à mesure de l'avancement du projet, et pas simplement dire : aujourd'hui on en est là. Donc qu'il y ait un peu un travail d'accompagnement, de suivi qui se mette en place. Merci.

M. LEONETTI

Autre intervention ?

Bien. D'abord effectivement, Monsieur PIEL, les quatre ministères qui sont concernés par l'avenir de la Fondation Sophia Antipolis se sont penchés non pas sur l'avenir de Sophia Antipolis, mais sur l'avenir de la Fondation Sophia Antipolis dans un contexte dans lequel le paysage institutionnel de Sophia Antipolis a profondément changé. Une opération qui est une opération d'État, Conseil général, et pilotée par une SAEM, c'est devenu une opération Communauté d'agglomération avec des partenaires qui sont au niveau du syndicat, vous le savez, la Région, le Conseil général, l'État, mais aujourd'hui aussi la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'université et diverses instances, en particulier sur la recherche, et le Club des Dirigeants.

Aujourd'hui qui fait quoi ? C'est la question que je continue à poser. Le pilotage, on l'a compris, on ne va pas faire un dessin, et Éric CIOTTI l'a dit récemment de manière brutale. Il a dit : « le patron de Sophia Antipolis, c'est la CASA ». Il a même un peu personnalisé, mais en réalité c'est la CASA. C'est elle qui gère, à la fois sur le plan de l'aménagement du territoire, sur le plan du développement économique, sur le plan de l'habitat, sur le plan des transports, sur le plan de la gestion des déchets. Si ça ce n'est pas une mission qui est sophilopolitaine...

Donc il faut que nous ayons maintenant quelque chose qui n'existait pas avant, et c'est peut-être une première : c'est de faire travailler non pas les villes en regardant Sophia comme quelque chose de l'extérieur dont elles tirent un bénéfice, mais comme quelque chose de l'intérieur dans lequel il y a un projet d'ensemble. Et outre le fait que l'État ait mis à disposition ses terrains de Sophia Antipolis, il y a l'obligation de trois villes, et de quatre aussi parce que Vallauris est concernée sur la partie basse, de travailler ensemble sur un projet global. Si on fait de l'activité commerciale à cet endroit-là, on n'en fait pas de l'autre côté ; si on fait de l'habitat ici, on a besoin de moins en faire là-bas. Et donc c'est au sein de cette réflexion que se pose le problème de quelles sont les missions ?

Je ne veux pas alourdir le débat, mais aujourd'hui la Communauté d'agglomération, elle porte l'intercommunalité et elle porte le syndicat de concertation qu'on vient de dire, le SYMISA qui lui réfléchit avec l'État, les autres collectivités, l'économie et l'appareil scientifique. Ensuite qu'est-ce qu'il y a comme autres instances ? L'université et la recherche. Elle siège au SYMISA mais elle s'est impliquée récemment de manière plus importante en disant : « voilà comment je vois l'avenir universitaire du site de Sophia Antipolis dans l'université Nice Sophia Antipolis qui est une université globale, départementale.

Ensuite bien entendu, il y a ce qu'on appelle le livre blanc du Club des Dirigeants qui a permis, là aussi, de réfléchir au développement économique : est-ce qu'on fait uniquement des nouvelles technologies ? Est-ce qu'on s'ouvre aussi sur les sciences du vivant ? Est-ce qu'on travaille sur les gestions du risque ? Est-ce qu'on travaille sur le développement des nouvelles technologies, en particulier dans le cadre du développement durable ? C'est un projet qui est un projet à la fois universitaire et de recherche, mais aussi un projet de développement économique.

Et là-dedans, la Fondation. Il y a deux théories sur la Fondation. Il y a une théorie qui n'est pas la mienne qui consiste à dire que la Fondation ne sert plus à rien, c'était gentil quand les villes étaient séparées, c'était bien quand on faisait de l'animation à cet endroit-là, mais honnêtement avec Team Côte d'Azur pour la recherche d'entreprises et ce qui existe au sein du SYMISA et de la CASA, il n'y a plus d'intérêt.

Moi je pense qu'il manque un espace dans ce projet global – non pas le projet qu'on regarde aujourd'hui, mais dans le projet global de Sophia Antipolis –, c'est l'animation internationale scientifique. Je pense qu'aujourd'hui, la technopôle aurait tout intérêt à aller se confronter à d'autres technopôles.

Il y a quarante ans, il y en avait une : c'était celle-là, cette fertilisation croisée entre la recherche, le monde économique, le monde étudiant. C'était une idée neuve. Aujourd'hui, ça n'est plus une idée neuve. Il faut qu'on aille voir à Laval au Canada, à Cambridge aux Etats-Unis, comment les autres technologies fonctionnent. Et cette animation scientifique, elle n'existe pas. Je pense qu'il faut la donner à la Fondation et la faire travailler sur ce sujet-là. C'est ce que j'ai dit à la mission qui est venue et qui effectivement rendra sa copie, paraît-il, fin juillet. C'est un pilotage de l'État et l'audit a été demandé aussi bien par Pierre Laffite à l'époque où il présidait, que par la Communauté d'agglomération, justement pour qu'on ait une clarté de l'orientation institutionnelle.

Donc ce n'est pas un petit problème, mais c'est un problème un peu annexe par rapport au problème global de la gouvernance de Sophia qui, à mon avis, s'est largement clarifiée ces derniers temps.

En ce qui concerne l'habitat, Monsieur PIEL, je souhaite qu'il y ait un habitat avec un niveau suffisamment élevé numériquement pour qu'on y implante des services publics, pour qu'on y implante des commerces de proximité, tout ce qu'on a vu tout à l'heure dans une couleur différente, pour qu'il y ait une vraie vie.

Peut-être ce qu'il manque un peu aux Semboules, c'est peut-être la difficulté qu'on a encore aujourd'hui. On y est bien, on est dans la nature, mais on n'est pas arrivés à faire cette centralité qui fait l'activité. Là on a peut-être un public qui est un peu différent. On aura du public étudiant, on aura des gens qui travaillent à Sophia, on aura aussi des gens qui ne peuvent pas se loger aujourd'hui sur Antibes qui iront habiter là, mais qui ont un transport en site propre qui peut les amener à travailler dans quelques années jusqu'au centre et au cœur d'Antibes.

Donc il faut qu'on réfléchisse à cette mixité, mais je pense qu'il ne faut pas qu'on soit au-dessous de 800 logements parce que si on met 100 logements à cet endroit-là, c'est sûr que c'est un petit hameau-dortoir qui ne créera pas une vie. Or je crains, si on n'avait choisi de faire que de l'économie, qu'on se trouve dans un désert à partir du vendredi 5 heures et que l'on ait des problèmes que l'on peut rencontrer dans ces situations monolithiques.

Sur le plan économique, je pense que d'avoir mis la couronne en bordure d'autoroute, c'est plutôt une bonne chose. Ce sont les terrains qui sont sollicités, on va dire, par les grandes entreprises. Il y a de grandes entreprises qui s'implantent aujourd'hui sur Sophia et qui disent : « nous, on aimerait être plus près de l'autoroute ». C'est là, donc ça veut dire qu'on peut envisager que du Sophia soit à l'entrée de Sophia par le transport en site propre.

Le filaire... Il y a un endroit où le filaire me paraît intéressant, c'est quand on est sur la Côte 121 sur la Cité du Savoir et qu'on regarde à 500 mètres la place Sophie Laffite avec un dénivelé important. Et comment on connecte ? On fait des routes, des machins, etc. S'il y a un petit filaire là qui vous amène en deux minutes au-dessus, ça me paraît intéressant de relier le cœur historique de Sophia Antipolis réaménagé avec le cœur nouveau qui est la Cité des Savoirs et qui est un endroit dans lequel on peut trouver beaucoup plus de convivialité que ce qu'on y trouve aujourd'hui.

Sur les hangars. L'avantage de ce projet, c'est qu'il est faisable et phasable. Faisable parce que l'ensemble des territoires appartient aux collectivités territoriales de la Ville d'Antibes, et que donc c'est à nous d'en décider et à la population d'y réfléchir pour permettre de décider de manière éclairée. Et en même temps c'est phasable parce qu'on n'est pas obligés d'enlever les hangars. On a fait un projet en enlevant les hangars. Moi je n'aime pas les projets où on enlève les choses et on ne dit pas où ça, va parce que le hangar après il est hors-sol et on dit on en a besoin. Oui. On le met où ? On ne sait plus. Donc j'ai préféré qu'on les garde dans un premier temps, mais vous avez raison : dans un deuxième temps, il faut réfléchir ou à rénover l'espace, ou bien à lui donner une autre destination.

Enfin, comment on accompagne ce projet dans une démocratie participative éclairée ? C'est plus compliqué qu'ailleurs. D'abord parce que les Antibois ne sentent pas vraiment que les Trois Moulins... ils savent que c'est chez eux, mais en même temps il n'y a personne qui y habite. Et le fait qu'il n'y a personne qui y habite fait qu'on ne peut pas concerter avec les habitants pour leur demander : est-ce que vous êtes d'accord pour l'évolution de ce quartier ? C'est un nouveau quartier d'entrée de Sophia, économique, habitat, transports en commun, et puis si on fait quelque chose à cet endroit-là, ça doit être véritablement un écoquartier. On ne peut pas imaginer qu'aux portes de Sophia, avec un transport en commun en site propre, qu'on n'ait pas tous les éléments du développement durable qui soit le critère essentiel. Et il faut inventer la cité du futur.

On est au niveau, là aussi, où il y a suffisamment d'innovations au niveau de Sophia Antipolis pour ne pas faire un quartier comme les autres. Je ne dis pas que les quartiers autres ne sont pas bien. Je dis simplement que là on a quand même peut-être une capacité à avoir de l'innovation dans les services, dans la façon de vivre. Il faut réfléchir au mode de fonctionnement du vivre-ensemble.

Je pense donc que ce n'est pas un comité de quartier. On peut demander au quartier nord de dire qu'est-ce qu'ils en pensent, mais c'est toute la population et le Conseil de Développement qui doit réfléchir avec un certain nombre d'autres instances : comment peut-on faire vivre là-bas les gens non pas différemment, mais si possible le mieux possible ? Alors bien sûr il y a la coulée verte centrale, bien sûr il y a des espaces sportifs, bien sûr il y a de l'habitat qu'on réfléchira de manière écologique, bien sûr il y a de l'entreprise. Mais il me semble que dans les matériaux utilisés, dans le sol utilisé. On inaugurerait récemment un béton végétal sur une route de Sophia Antipolis. Il y a quand même là toute l'innovation qu'on doit y injecter pour faire en sorte qu'on soit dans la ville de demain et qu'on y vive plutôt bien parce que le danger aussi, c'est que de l'utopie sorte quelque chose qui n'a pas d'âme et qui mette longtemps à en trouver.

Donc je suis d'accord avec vous. Je suis à votre disposition pour qu'on poursuive. Pour l'instant c'est simple : d'abord l'État et le SYMISA qui ont payé les études, ensuite les instances sophilopolitaines et en particulier l'université, ensuite la validation par l'architecte des Bâtiments de France qui a validé le projet dans sa globalité, ensuite les services de l'État qui valident l'habitat et le développement économique, ensuite la Communauté d'agglomération, ensuite le Club des Dirigeants et toutes les grandes instances économiques de Sophia Antipolis.

Et puis à un moment donné il faudra bien que lorsque le projet va commencer à se finaliser, eh bien on avance un petit peu plus vite et qu'on demande à l'ensemble de la population comment ils voient ce quartier, avec des éléments de base réalistes. Bien sûr qu'on peut me dire qu'on fait un parc de la Valmasque. Enfin en ce moment on a besoin d'emplois et on a besoin d'habitat. Je veux bien qu'on soit uniquement dans le naturel, mais il y a aussi des besoins qui sont des besoins économiques du XXI^e siècle ici dans notre pays et en particulier à Sophia Antipolis.

Voici la stratégie par couches successives que je vous propose d'adopter.

En tout cas aujourd'hui, il n'était pas question de faire adopter quoi que ce soit, mais de tenir au courant sur un territoire qui est le sien, la zone des Trois Moulins, l'ensemble du Conseil municipal et bien entendu, Monsieur GRANADOS, peut-être que chaque Conseiller municipal peut avoir les documents qu'on vient de nous présenter et si vous le souhaitez, on peut faire la présentation complète de ce qui se passe sur Sophia Antipolis. Ça dure un peu plus longtemps. Ça dure une heure ou deux et ça permet de rentrer dans un certain nombre de détails et de prises en compte de sujets. Et à ce moment-là, on pourrait faire venir le cabinet REICHEN qui a travaillé là-dessus et puis de demander à tous les élus de la Communauté d'agglomération concernés (Antibes, Valbonne, Vallauris et Biot) de venir voir le projet global si ça les intéresse.

Madame MURATORE.

Mme MURATORE

Oui, je suis tout à fait d'accord avec ce que vous dites, d'autant plus que ce qu'il ne faut pas oublier, c'est après c'est les liens et ce n'est pas simplement le câble le lien, c'est-à-dire qu'on ne crée pas ici ça et là ça. Il faut regarder aussi comment tout ça va être en lien, les différents coins de l'espace, et donc c'est vrai qu'une présentation globale ça permettrait de visualiser aussi ça. Merci.

M. LEONETTI

Alors il y a une restitution globale en octobre. Peut-être qu'on pourrait au cours de la restitution globale le faire dans une salle plus grande et puis demander à tous les élus qui sont intéressés, même les citoyens qui sont intéressés, de venir y assister. On prend note là-dessus. La restitution globale, en octobre, on n'a pas la date. C'est le Préfet qui la fixe parce que c'est un pilotage État. Donc c'est le Préfet qui fixe en octobre et on essaie de la faire dans une grande salle pour que tout le monde puisse connaître l'ensemble du projet.

Merci de votre attention. Pardon d'avoir été un peu long sur ce sujet, mais il est majeur pour l'avenir d'Antibes et vous avez noté au passage que c'est aussi un projet porteur de social, porteur d'économie, mais aussi porteur de finances pour la Ville d'Antibes parce que quand on aménage un territoire de cette ampleur et que l'ensemble du territoire appartient à la Ville d'Antibes, eh bien ça veut dire que soit en location, soit en vente, on se retrouve quand même avec un apport financier qui n'est pas négligeable pour la Ville d'Antibes. Vous avez bien compris que le pilotage de la Communauté d'agglomération n'est pas un don des terrains à la Communauté d'agglomération. Il faut que cela soit clair aussi.

Bien. Monsieur le Premier Adjoint, est-ce que vous voulez bien faire l'appel nominal ?

M. PAUGET

Oui Monsieur le Maire.

APPEL NOMINAL

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Éric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Bernard MONIER, Mme Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, Mme Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations :

M. Georges ROUX à M. André-Luc SEITHER,
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Audouin RAMBAUD,
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Éric PAUGET,
M. Serge AMAR à M. Patrick DULBECCO,
M. André PADOVANI à M. Jacques GENTE,

Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS,
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER,
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN,
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE,
M. Denis LA SPESA à Mme Cécile DUMAS,
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents :

M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Matthieu GILLI

Présents : 36 / procurations : 11 / absent : 2

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme BADAOUI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

MONSIEUR JEAN LEONETTI

00-1 - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCES DES 19 AVRIL ET DU 24 MAI 2013 - PROCES VERBAUX - ADOPTION

M. LEONETTI

Pas de remarque. Pas d'abstention. Pas de votre contre. La délibération est adoptée.

Adopté à l'unanimité.

00-2 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - DECISIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI

J'ai l'intervention de l'Union pour Antibes Juan-les-Pins, la Gauche et l'Écologie, PS et Verts.
Union pour Antibes Juan-les-Pins. Monsieur MOLINE.

M. MOLINE

Oui Monsieur le Maire. Concernant le marché 13A117, nous ne sommes pas contre le fait que la Ville passe commande à un établissement public de formation professionnelle, qui se trouve de plus sur la commune, mais pourquoi ce marché à bons de commande de trois ans pour l'acquisition de surfinsias et de cyclamens au lycée horticole alors que nous avons récemment doté le service espaces verts d'une vaste et moderne pépinière municipale ?

Concernant les avenants à la salle de sport, bien que conscients que des adaptations ou des TS s'avèrent nécessaires en cours de chantier pour répondre aux souhaits des utilisateurs finaux, nous souhaiterions quand même avoir quelques explications au vu des nombreux avenants qui en découlent. Leur nombre : 14 de plus, le lot électricité courant fort et faible est augmenté deux fois : +16,04% et +19,10%. Le montant total de ces avenants : 532 725 euros sans compter les précédents que nous avons déjà notifiés en séance du Conseil. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Merci. La Gauche et l'Écologie. Monsieur PIEL.

M. PIEL

Deux arrêtés, eux aussi sur les marchés de la salle de sport. Le premier arrêté concerne la mise à disposition de l'ancien collège de la Rostagne. Au dernier Conseil municipal, j'avais soulevé le problème du saccage des locaux de ce collège. Je constate que la convention de mise à disposition date du 14 février 2013 et qu'elle a été modifiée par un avenant en date du 15 avril 2013. Par contre, elle nous est simplement proposée aujourd'hui pour information. Il me semble qu'à la lecture de cet avenant qu'il s'expliquait à l'époque par l'état du collège. Peut-on connaître l'étendue des dégâts, le coût pour la collectivité – quand je dis le coût, c'est au sens large du terme – et est-ce qu'il y a eu une plainte de déposée et est-ce qu'elle a porté ses fruits ?

Je rappelle aussi pour mémoire notre opposition à la transformation en parking du site de la Villa Eilenroc pour cette soirée hors-sol du Festival de Cannes qui se passe chaque année et qui concerne une infime partie, y compris des festivaliers, et qui à notre sens n'a aucun intérêt général.

Effectivement les marchés de la salle omnisports, de la salle de sport, décidément à chaque séance du Conseil municipal nous avons notre lot d'avenants. Le total, notre collègue MOLINE l'a dit, donc je ne vais pas le répéter, mais c'est un véritable inventaire à la Prévert. Cela va du revêtement du sol souple au chauffage en passant par la plomberie, les peintures, etc. Normalement un avenant sert à inclure un coût supplémentaire imprévu dû à des causes inconnues. Là, on ne peut pas parler de cela. Non. Ce sont tous les corps de métier qui demandent une rallonge.

Alors je souhaiterais que la Commission des Finances puisse se pencher sur ces surcoûts avec tous les éléments mis à sa disposition et que nous bénéficions d'un point précis sur la réactualisation du coût de cette salle.

M. LEONETTI

Merci. Madame MURATORE.

Mme MURATORE

Alors plusieurs remarques. Effectivement sur la salle omnisports, moi je disais on va y revenir tout à l'heure puisqu'on a une délibération qui porte là-dessus, mais nous avons déjà demandé une présentation du coût complet de cette salle et au fur et à mesure des divers avenants parce que le projet a changé. Le nouveau projet en fait ne nous a jamais été présenté avec ses incidences financières, donc nous aussi nous souhaitons avoir une présentation globale.

Sinon, il y a deux points qui nous... Sur les véhicules, nous avons beaucoup eu d'achats de véhicules. Or il y a un marché, donc on ne comprend pas pourquoi tout d'un coup on achète des véhicules comme ça.

Et concernant Alain BERNARD, à notre connaissance il n'y a pas eu de délibération alors qu'on a eu une délibération pour les autres sportifs. Donc pourquoi pour certains il y a une délibération en Conseil municipal et pour d'autres pas ? Ce n'est pas sur le principe, mais c'est sur la méthode. Merci.

M. LEONETTI

Alors sur l'acquisition des végétaux au lycée horticole, les surfinias ou bien les cyclamens nécessitent des serres chauffées pendant certaines périodes de l'année et des quantités importantes. Et donc dans ce cadre nous n'avons pas ce dispositif et nous avons donc négocié à un prix qui me semble assez acceptable (5 500 euros par an hors taxes) pour travailler avec un espace éducatif qui est notre partenaire depuis longtemps. Donc ce n'est pas un surcoût. Je dirais que c'est un partenariat qui est efficace.

Pour la mise à disposition de l'ancien collège de la Rostagne. Pour désaffecter de sa destination initiale le collège de la Rostagne, il faut une délibération, enfin une décision du Conseil général et une décision de l'Éducation nationale. Pendant ce laps de temps, l'espace est confié à la Ville. Effectivement il y a eu des vandalismes et bien sûr il y a eu une plainte déposée par le Conseil général qui en était à ce moment-là propriétaire. Je ne peux pas vous dire si elle a abouti ou pas parce que je ne suis pas informé des décisions de justice, mais il me semble savoir que les personnes qui étaient responsables ont été interpellées.

En ce qui concerne aujourd'hui la gestion de la Ville, la Ville a récupéré l'ensemble et mis des alarmes un peu partout, connectées avec la police municipale et on a remis à neuf un des logements pour y mettre un gardien dans l'attente. Vous le savez probablement, le Conseil régional est venu voir sur place la situation et les dégâts et avec une réflexion qui est de savoir s'il a besoin de la totalité ou non, s'il a besoin des logements ou non puisqu'il y aurait une rénovation aussi des logements qui nécessiteraient un transfert et donc on est en attente de la décision du Conseil régional qui par ailleurs n'a pas affirmé qu'il souhaitait avoir le collège de la Rostagne. Il a dit : « peut-être qu'on mettra des Algeco et qu'on n'utilisera pas le collège de la Rostagne ».

L'ampleur des dégâts se chiffre au minimum à 100 000 euros, donc ça peut être concevable si on garde la Rostagne sur plusieurs années et qu'on fait la rénovation du lycée sur plusieurs années.

Si effectivement c'est pour héberger temporairement les classes pendant une seule année, il faudra peser effectivement l'intérêt de l'un par rapport à l'intérêt de l'autre. La Ville continue, bien sûr, à être disposée avec la Région à mettre à disposition l'ensemble de la rénovation du lycée tout en sachant que la Ville a l'intention de démolir et de faire un projet, et le projet c'est du logement. On est en plein cœur de ville, peut-être il y aura un peu de logements étudiants, mais en tout cas c'est un endroit dans lequel on a tout intérêt, la Ville étant propriétaire de l'assiette foncière, on a tout intérêt, à la fois sur le plan financier et sur le plan social, à faire du logement pour actifs. C'était ça la question ? Oui.

M. PIEL

[Intervention inaudible car hors micro]

M. LEONETTI

Écoutez, moi j'attends la décision du Conseil régional. Si le Conseil régional me dit : « moi je n'ai pas besoin de la Rostagne, je mets des Algeco parce que finalement remettre à neuf ça ne m'intéresse pas », la Ville reprendra le dossier et à ce moment-là elle verra comment elle se sert de la Rostagne comme une opération tiroir avec d'autres opérations d'écoles sur la ville. Aujourd'hui j'attends un peu le bilan, et je comprends très bien d'ailleurs qu'il y ait une réflexion qui prenne un peu de temps parce qu'il faut compter le coût, il faut compter la durée, il faut compter est-ce qu'ils ont besoin des logements ou pas ?

De même que les logements, pour l'instant, on ne les rénove pas. Si demain la Région n'a pas besoin de ces logements, on fera des logements qui nous serviront un peu comme la "Villa rose" parce qu'on a besoin dans certaines périodes d'héberger temporairement des personnes et on en fera une gestion globale. S'ils veulent récupérer pour y héberger les enseignants durant la période où on rénove les logements des enseignants, eh bien à ce moment-là ce projet ne se fera pas. Donc on attend un petit peu, mais ça devrait venir dans les semaines qui viennent. Vous serez sûrement informé avant moi, Monsieur PIEL. Pas forcément. En même temps.

Occupation de la villa Eilenroc... On n'a pas reloué. C'est une autre société, ce n'est pas la manifestation AmfAR, ce n'est pas ça. C'est autre chose. C'est une société qui a demandé à héberger un certain nombre de véhicules. On l'a fait avec une location qui est sans gardiennage. C'est uniquement le fait de poser des voitures à cet endroit-là et on l'a fait payer. Je ne sais plus si c'est 3 000 ou 5 000. Combien ? 3 000 euros.

Sur le handisport. Sur Alain BERNARD. Non, il y a le même contrat de prestation, on en avait discuté. Il y a des contrats de prestation qui sont à la fois sur le sportif lui-même et à la fois sur le club. C'est la même délibération. Pourquoi ce n'est pas dans un processus décisionnel ? Eric PAUGET, je t'en prie.

M. PAUGET

Juste une précision concernant Alain BERNARD. On avait évoqué le sujet en Commission. Pour les trois athlètes pour lesquels la Ville a souhaité mettre en place un dispositif particulier, il s'agit d'Hamilton SABOT, d'Élodie LORANDI et d'Alain BERNARD. C'est trois fois le même montant de 10 000 euros. Par contre, ça a été discuté, négocié avec chaque athlète et chaque président de club pour savoir de quelle manière ils souhaitaient bénéficier de l'aide de la Ville. Pour Hamilton SABOT et Élodie LORANDI il a été décidé de scinder une partie sous contrat de prestation, une partie sous forme de subvention au club. C'est pour ça que ça a fait l'objet d'une délibération. Concernant Alain BERNARD, en accord avec lui et le président du club, il a été décidé de faire uniquement un contrat de prestation. C'est pour ça que ça n'apparaît que sous forme d'arrêté.

M. LEONETTI

Enfin pour la salle omnisports, je vais peut-être faire juste un global parce qu'il y a une délibération qui vient et qui peut amener des choses un peu plus précises. La salle omnisports, elle a fait l'objet d'une première évaluation et on avait laissé en suspens, et volontairement, l'opération de cuisine et d'accueil, restauration, cocktails, etc. On l'a laissée en suspens pour deux raisons. La première, c'est que c'est l'espace qui est le plus rentable, et la deuxième, c'est qu'on se posait la question de le mettre ou non à l'intérieur de la délégation de service public. Finalement, on l'a mis dans la délégation de service public, mais on en a gardé la gestion pour tout ce qui n'est pas les 20 manifestations qui se déroulent organisées par Vert Marine.

Donc on se trouve dans une situation dans laquelle on ne pouvait pas faire porter la charge financière de l'investissement au prestataire qui n'en avait pas la jouissance. Voilà pour le plus gros de l'avenant.

Après il y a des avenants en plus, des avenants en moins.

En gros globalement, le prix global à la fin est un prix qui est identique à ce qui avait été initialement prévu avec un élément supplémentaire, c'est qu'il y a eu – ça a entraîné des retards – ces travaux supplémentaires et donc il est logique qu'on le prenne en compte vis-à-vis des prestations qui ont été effectuées.

Puis il y a eu un accident, qui n'est pas dû à la Ville d'Antibes, et qui a entraîné un retard considérable : c'est le transformateur qui a été inondé et qui a décalé de manière importante le chantier. Il y a d'autres secteurs dans le chantier dans lesquels il y a eu des faillites des prestataires et pour lesquels on a été obligés de relancer l'appel d'offres.

Et enfin, on a eu un retard qui a entraîné des retards pour tout le monde dû à cet accident. Et cet accident, il est quand même le fait d'un prestataire, et donc la Ville s'est retournée à la fois sur deux éléments : à la fois sur l'élément retard non imputable aux travaux supplémentaires demandés par la Ville, et là il y a des indemnités de retard, et puis retard aussi dû à l'accident qui s'est produit et qui est une faute.

Donc ça rentre aussi en ligne de compte et aujourd'hui nous sommes à un début de 500 000 euros de demande d'indemnités sur ces retards qui ne sont pas imputables. C'est un dossier d'ailleurs sur lequel en Commission d'Appels d'offres tous les avenants ont été détaillés et présentés aux conseillers de l'appel d'offres. Vous en faites partie, Madame MURATORE, donc vous avez dû le savoir. Mais moi je suis prêt à refaire tout le bilan, bien que dans la délibération qu'il y a ici montre bien l'ensemble des prestations qui ont été demandées par la Ville supplémentaires qu'elle a fait, pris à sa charge et puis celles qui ne lui incombent pas et qui sont dues à l'accident et contre lequel elle se retourne et dont elle doit obtenir, bien entendu, une indemnité.

Pas de vote. Le Conseil municipal prend acte de ce compte rendu.

00-3 - PERSONNEL MUNICIPAL - PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE - APPROBATION

M. LEONETTI

Deux interventions : la Gauche et l'Écologie, le PS et les Verts. Madame DUMAS.

Mme DUMAS

Oui, ce sont donc 19 salariés de la Ville qui vont devenir titulaires avec ce plan pluriannuel. C'est bien, mais insuffisant quand on sait qu'il y a plus de 48 emplois non titulaires à ce jour dans notre commune. En votant cette délibération, nous regrettons que ce plan ne soit pas plus massif pour en finir avec la précarité de certains emplois de la Ville. De plus, nous sommes persuadés que la Ville d'Antibes, tout comme la CASA, doit s'engager pleinement dans la lutte pour l'emploi, et tout particulièrement pour l'emploi des jeunes sans formation en grande difficulté pour avoir accès à un premier emploi. Ainsi, nous pensons que la Ville d'Antibes a largement les moyens d'accueillir et d'aider à la formation une trentaine de contrats d'avenir pour des jeunes à la recherche d'un tremplin pour un premier emploi, en collaboration avec la Mission Locale. Nous sommes persuadés que les salariés de la Ville peuvent accueillir et aider ces jeunes pour avoir une expérience et pour leur permettre d'accéder à un futur emploi.

M. LEONETTI

Madame MURATORE.

Mme MURATORE

Alors nous aussi sur cette titularisation, nous sommes étonnés du tout petit nombre. D'ailleurs, on est passé au CTP du 5 mars de 28 agents répondant aux critères à 19 agents au CTP du 18 juin qui répondaient aussi aux critères. On en a perdu en route. Et une autre question : pourquoi exclure les enseignants artistiques du centre culture des Arcades de cette mesure ? L'argument du manque de souplesse n'est pas recevable.

La titularisation n'entraîne pas nécessairement "un manque de souplesse préjudiciable au fonctionnement du centre culturel" tel que c'est écrit. Et de plus, cette titularisation ne concernerait que quatre enseignants, donc il est tout à fait possible de répondre au moins à ces enseignants-là. Merci.

M. LEONETTI

Bon d'abord rappelons que la résorption de l'emploi précaire, c'est une loi et que cette loi est de mars 2012, et donc de la mandature précédente et que c'est grâce à ce dispositif que la résorption que nous délibérons aujourd'hui est possible. Et que depuis, il n'y a aucune loi ou décret qui améliore le dispositif. Ça mérite d'être rappelé.

Le deuxième point, c'est que la loi prévoit qu'on puisse l'étaler dans le temps. Et nous avons décidé de le faire d'une seule fois et donc de titulariser tous ceux qui étaient sans problème titularisables. Au lieu d'utiliser 4 ans, nous avons utilisé 1 an, c'est-à-dire juste une période dans laquelle nous pouvions saisir cette opportunité.

Le plan de titularisation, par ailleurs, existait avant et vous le savez, les grands axes de négociation avec les partenaires sociaux ont été outre des revendications qui peuvent être d'ordre salarial, primes ou autres, ou avancement d'échelon, qui sont des revendications qui portaient sur deux éléments : la formation professionnelle et la résorption de l'emploi précaire. Et sur ce plan, la Ville a résorbé les $\frac{3}{4}$ pour ne pas dire les 9/10 de ses emplois précaires. La preuve, comme vous venez de le dire, c'est qu'il y avait 28 agents éligibles. Ils ont tous été titularisés. Il y en a 19 qui sont en cours de titularisation, mais par d'autres voies que par le décret, et il y en a 9 restants. Sur 9 restants, il y en a deux qui ont réussi un concours et qui donc se trouvent dans un autre dispositif et ils seront titularisés par la voie de régularisation de la réussite à un concours. Et enfin il y en a sept qui sont les agents des Arcades pour lesquels effectivement les horaires, l'organisation et les temps impartis sont incompatibles avec le décret tel qu'il est sorti de la loi. Donc à l'heure actuelle, on a titularisé tout ce qui était possible et au-delà de ce qui était possible. On a un plan de titularisation qui continue à être efficace. Je vous donnerai le pourcentage si vous le souhaitez.

Enfin, sur le problème des emplois d'avenir puisque c'est ça au fond la question de Madame DUMAS. Est-ce qu'on les fait massivement en saisissant l'aubaine et l'opportunité d'un 75% financé par l'État ? Certaines villes le font, en disant : « Vous êtes là pour un an et demi. Dans un an et demi vous partirez, ou dans deux ans vous partirez. ». Je ne suis pas sûr que ce soit une stratégie qui mette en confiance la jeunesse. Ça peut être utile pour ceux qui n'ont jamais eu d'emploi d'avoir une première expérience. Mais ça peut être aussi extrêmement décevant de se trouver dans un emploi, d'y avoir fait sa place, y avoir rendu des services, et de se faire remercier au bout d'un an et demi parce que c'est prévu ainsi.

La stratégie que nous avons utilisée lors des emplois jeunes était que sur cinq ans, on en a fait cinquante. Je rappelle qu'ils étaient presque entièrement payés par l'État et qu'au bout de cinq ans, on pouvait les sortir complètement. On les a tous gardés, ceux qui le souhaitaient. D'autres ont trouvé d'autres missions dans le privé, d'autres ont trouvé d'autres missions dans d'autres collectivités. On leur a donné la formation et on les a gardés.

Finalement, je me pose toujours la question de savoir : est-ce qu'il vaut mieux faire du massif d'opportunité qui rapporte à la Ville, mais qui ensuite remet sur le marché du travail des gens qui auront une expérience d'un an et demi de collectivité, ce qui ne les forme pas obligatoirement dans le monde économique et le monde du travail privé tel qu'il est aujourd'hui ? Ou est-ce qu'on doit essayer de leur donner une formation plus longue qui permet à ce moment-là de leur dire à la fois on vous engage, vous êtes précaire, mais si vous donnez satisfaction et que vous remplissez votre mission de service public, à terme vous aurez la formation et vous resterez dans la collectivité ?

Je penche pour la deuxième, mais franchement, en période préélectorale, il vaut mieux faire la première. On embauche 80 personnes, on fait plaisir à 80, on leur promet la lune et on les met dehors un an et demi après. Ça s'appelle la démagogie. Moi je préfère le réalisme et préfère m'engager directement avec ces jeunes en leur disant on va en faire quelques dizaines, mais ces quelques dizaines chaque fois on va cibler le poste. Et c'est ce qu'a fait la DRH. Et quand le poste est ciblé, on sait que s'il donne satisfaction, il sera recruté à terme. Et s'il trouve une autre opportunité, il pourra toujours faire valoir la formation.

On y assortit une formation non pas telle qu'on la préconise aujourd'hui. Il suffit de s'engager à faire une formation. Franchement ! Une formation, c'est une vraie formation qu'on doit donner. On doit faire en sorte que les apprentis qui sortent de la Ville d'Antibes, ce soient des vrais jardiniers ; et qu'on n'ait pas dit qu'on leur a juste appris à planter les cyclamens achetés au lycée horticole.

C'est un problème de clarification et en tout cas de dire bien au jeune qu'on embauche ce qu'il peut attendre de nous et ce qu'on doit attendre de lui. Moi qui suis marqué par le service public, j'ai plutôt tendance à lui dire : si tu t'engages dans le service public, c'est une fierté pour toi de servir dans le service public. Ça nécessite que tu te formes, que tu rendes à la collectivité ce qu'elle te doit et qu'en même temps elle t'apporte justement cette stabilité que la collectivité territoriale, tu es en droit de lui demander.

Mais c'est un débat et vous aurez d'autres endroits avec des gouvernances plus conformes à la majorité du Gouvernement, qui feront l'autre attitude. Je ne critique pas. Je constate.

Madame MURATORE.

Mme MURATORE

Oui j'avais déjà posé la question. Vous aviez dit que c'était à hauteur de 10 emplois d'avenir, et quand vous parlez de la formation, le Conseil régional s'est engagé à dispenser des formations qualifiantes et pas simplement dire : « je m'engage en formation ». Donc attachée à tout emploi d'avenir, il y a la possibilité d'une formation qualifiante et non pas simplement « je m'engage ».

M. LEONETTI

Ça veut dire que si vous réfléchissez à l'intérêt public, si vous donnez une formation qualifiante à un agent, vous essayez de la garder s'il est qualifié à la fin de la formation qualifiante. Ça va dans le même sens que ce que je propose.

Bien, on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

00-4 - AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA CASA ET LA VILLE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI

Ce qu'a présenté José GRANADOS est l'évidence du double intérêt de la communauté d'agglomération et de la Ville d'Antibes sur un certain nombre de projets. Mais de manière plus importante aussi, ou en tout cas plus proche de nos concitoyens encore, le fait qu'on démarre des transports en commun en site propre et que ces travaux sont portés et financés par la Communauté d'agglomération, mais qu'ils doivent être accompagnés par les services de l'urbanisme, par les services paysagers de la Ville d'Antibes, montre bien que là aussi il y a effectivement un dialogue qui doit être permanent.

Enfin, on voit bien que les espaces à enjeux qui sont sur le territoire de la Ville sont des espaces à enjeux économiques, d'habitat, de transport et qui correspondent exactement aux responsabilités de la Communauté d'agglomération.

C'est dire que nous avons voulu donner plus de force et de cohérence à ces projets en faisant en sorte que - et pour dire les choses de manière un peu brutale - José GRANADOS, qui vient de la Ville d'Antibes et qui travaille à la CASA en tant que Directeur Général Adjoint, soit l'interface qui travaille à la fois sur les aménagements de la Ville et à la fois sur les aménagements de la Communauté d'agglomération, et que nous mutualisons ainsi ses compétences.

Voilà le type de délibération que nous vous proposons aujourd'hui et qui est dans le cadre d'une réflexion de mutualisation, non pas tellement pour faire des économies, mais pour qu'il n'y ait pas un service qui dise : « ce n'est pas moi, c'est l'autre » et que je n'aie pas ce que l'on rencontre quelquefois : l'abri bus, c'est qui ? C'est la Ville.

Et la bordure pour faire arrêter le bus, c'est qui ? C'est la CASA. Et le bus, c'est qui ? C'est la CASA. Et la gare et l'investissement sur la gare d'Antibes, c'est qui ? C'est la Ville d'Antibes. Donc je pense que ça amène beaucoup plus de cohérence et beaucoup plus d'efficacité.

La Gauche et l'Écologie. PS et les Verts.

Mme DUMAS

Oui en effet, nous l'avions déjà dit, nous ne sommes pas de grands fans de la mutualisation des services de la CASA et de la Ville...

M. LEONETTI

Je l'avais compris.

Mme DUMAS

... surtout au sujet de l'urbanisme qui doit rester une compétence municipale.

M. LEONETTI

Il faut que vous parliez en vous tournant vers la droite parce que c'est un projet gouvernemental.

Mme DUMAS

Ah mais moi je m'adresse à tout le monde ! Je ne suis pas sectaire.

Donc permettez-moi alors quelques questions au sujet de ce projet. Nous connaissons la disponibilité des services de la Ville pour donner les informations aux élus. Alors quels seront les liens des services de la CASA avec ces mêmes élus ? Est-ce que cette mutualisation va permettre d'accélérer les indispensables projets d'aménagement sur les terrains MAURO et plus largement sur la zone des Pétrouliers ? Pour l'instant, nous ne sentons pas la volonté de concrétiser ces projets répondant pourtant aux besoins de la population comme celui qu'on a vu en début de séance.

M. LEONETTI

D'abord c'est une personne et c'est le sommet qui est mutualisé, ce qui est toujours mieux de dire qu'il y a des services qui sont ici ou là. Ensuite c'est une mutualisation de coordination, vous l'avez bien compris. Et ensuite je suis comme vous contre l'idée que le droit des sols échappe aux communes parce que je pense que c'est le territoire de proximité et qu'on doit pouvoir répondre à ce territoire de proximité par un projet.

Après que les PLU s'inscrivent dans des SCOT, des schémas de cohérence territoriale, c'est normal. Qu'à l'intérieur du PLU, il y ait un plan local d'urbanisme, il y ait un PLH d'habitat et d'habitat social qui correspond à une responsabilité de la CASA, c'est normal aussi. Mais je craindrais qu'un jour il vienne une décision sur le sol de la Ville d'Antibes qui émane même de la CASA parce que c'est un problème qui est un problème d'identité, de responsabilité, de proximité des élus. Donc je partage votre avis sur ce point. Ce n'est pas mon projet et s'il venait à être débattu, je m'y opposerais.

En ce qui concerne la mutualisation, je m'en suis expliqué et bien entendu les services de la Ville seront coordonnés. Vous avez bien compris qu'on ne coordonne pas des services de Ville avec des services CASA. Donc ça existe déjà. Les tournées de ramassage des ordures ménagères, ce sont des employés municipaux qui sont devenus des employés communautaires. Ils continuent à discuter et on continue à travailler pour faire en sorte que la propreté de la Ville et le ramassage des ordures ménagères qui appartiennent l'un à la Ville, et l'autre à la Communauté d'agglomération, puissent travailler ensemble.

Madame MURATORE.

Mme MURATORE

Sur cette délibération, le 18 janvier nous approuvons le principe de la mutualisation des services de la CASA et de la Ville d'Antibes, et cette délibération met en œuvre et complète cette décision.

Nous aussi nous rappelons qu'il s'agit bien – je reviens à ce qui a été dit précédemment – d'une mutualisation du service des agents et non pas des décisions... donc on est bien dans ce schéma-là, et nous rappelons notre demande d'une présentation globale de toute la mutualisation des services de la CASA et des projets de mutualisation parce qu'on a des projets de mutualisation au coup par coup. On n'a aucune visibilité sur l'impact de ces mutualisations, entre autres sur les emplois, l'organisation, et puis éventuellement bien sûr les économies escomptées. Est-ce qu'à un moment ou à un autre on ne peut pas nous présenter la situation globale de tout ce qui est mutualisé entre la CASA et la Ville d'Antibes ? Merci.

M. LEONETTI

Vous vous rappelez de l'audit. Vous vous rappelez que l'audit avait proposé un certain nombre de pistes de mutualisations, un seul Directeur Général des Services qui pilote cette mutualisation avec Laurent CARRIE, DGS de la Communauté d'agglomération. Il y a des étapes qui sont franchies. Je ne souhaite pas, pour dire les choses très clairement, que ces étapes soient franchies à la hussarde et je pense qu'à partir du moment où il y aurait des mutualisations qui impliquent des salariés, eh bien à ce moment-là on ait bien entendu un dialogue social qui fasse que les choses se fassent non pas de manière imposée, mais de manière au contraire proposée. Aujourd'hui on a proposé à José GRANADOS, DGA de la Communauté d'agglomération, de chapeauter cette coordination. On a demandé à l'agent concerné s'il était d'accord. Il était d'accord et donc il n'y a pas de sujet sur cette mutualisation précise.

En ce qui concerne l'état d'avancement de la mutualisation, si vous voulez un jour on fait le point sur le sujet ou bien on vous envoie directement l'état de réflexion sur le sujet. Mais il n'y a pas de mutualisation de services aujourd'hui qui soit à l'ordre du jour effectif.

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? 3.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

00-5 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE - REPARTITION DES SIEGES LORS DU PROCHAIN RENOUVELLEMENT GENERAL DES CONSEILS MUNICIPAUX EN 2014 - APPROBATION

M. LEONETTI

Il y a une nouvelle répartition des sièges qui tient plus compte qu'avant de la démographie, ce qui favorise la Ville d'Antibes. C'est clair. C'est la loi. Il y avait une possibilité de modifier en augmentant globalement le chiffre de 10%. Je l'ai proposé pour qu'aucune ville ne diminue le nombre de délégués qu'elle avait parce que si on avait appliqué stricto sensu la délibération, la décision, nous nous serions trouvés dans une situation dans laquelle la Ville d'Antibes aurait augmenté, celle de Vallauris aussi, mais certaines villes (Valbonne, Biot) auraient diminué leur nombre de Conseillers communautaires.

Eux vont rester au même niveau, nous, on va augmenter, et la loi prévoit effectivement qu'on puisse augmenter de 10% effectivement le nombre de Conseillers communautaires sans incidence financière. Ça permet de répondre à la loi sans diminuer de la part des petites communes le nombre de leurs Conseillers communautaires.

Nous nous passons (enfin quand je dis « nous », ce sont les Antibois, pardon) à 26. Ça veut dire que nous avons la minorité de blocage, qui est d'un tiers, et que nous n'avons pas la majorité absolue, ce que nous avons antérieurement souhaité parce que là aussi, ce n'est pas une Ville qui domine les autres, mais c'est une réflexion de l'intérêt général de l'ensemble des communes sur un projet communautaire.

Pas d'intervention. On passe au vote. Pardon. Non-participation du groupe La Gauche et l'Ecologie.

Je rappelle que la loi fait que... Non, non, non, je fais un rappel, ce n'est pas sur votre vote, Monsieur PIEL. Je rappelle simplement en regardant votre voisine que ce qu'a fait la Ville d'Antibes en permettant à l'opposition de siéger à la Communauté d'agglomération est désormais la loi. Et que donc vous n'aurez pas besoin. Oui ?

M. PIEL

[Intervention inaudible car hors micro]

M. LEONETTI

Oui, à la proportionnelle. Il y aura une proportionnelle.

Ça veut dire que désormais il y aura à l'intérieur de ces Conseillers communautaires des membres de la majorité et des membres de l'opposition pour toutes les Villes.

M. PIEL

[Intervention inaudible car hors micro]

M. LEONETTI

Ce n'est pas une question à travailler. C'est une question. On est dans l'utopie, on est dans le futur, mais c'est important de se dire que finalement la Ville d'Antibes a anticipé la pluralité et la diversité qui étaient nécessaires et que le législateur a pris en compte avec sagesse.

Non participation au vote de M. PIEL, M. LA SPESA et Mme DUMAS.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

00-6 - PROJET URBAIN MARENDA-LACAN - REALISATION D'ETUDES PRE-OPERATIONNELLES - CONVENTION DE MANDAT AVEC LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE ANTIPOLIS AVENIR - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI

Je ne vais pas vous faire le descriptif. Je vais simplement vous dire que premièrement, je pense que ce projet est un projet majeur. Je ne dis pas que le projet des Trois Moulins n'est pas un projet majeur, mais on sent bien qu'on est au cœur de la ville et qu'on est dans le tissu urbain re-confectionné et qui est désormais possible. Il est possible d'abord parce qu'on voit mal pérenniser en plein cœur de ville un espace dans lequel il y aurait des stationnements à ciel ouvert. Le cœur de ville, c'est noble. Les stationnements ils sont en sous-sol et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle à partir du moment où il y a 600 places de parking au Pré des Pêcheurs, il n'est pas illégitime de penser que le parking qui est en surface doit disparaître.

Le deuxième élément, c'est que c'est un lien fort entre la Vielle Ville et le centre-ville, ce qu'on appelle le centre-ville. Les Antibois appellent le centre-ville la place de Gaulle, donc entre le centre-ville et la ville historique, la Vieille Ville. On voit bien que cet espace doit être aménagé.

Le troisième élément c'est que je souhaitais, et je pense que tout le monde le souhaite ici et je m'en réjouis d'ailleurs, une concertation approfondie avec les populations. On l'a fait sous diverses formes : d'abord on a fait beaucoup d'information, ensuite on a essayé, enfin on l'a présenté ici, on a essayé d'imaginer la forme urbaine, on a demandé au Conseil de Développement qui y a consacré trois séances entières, on a invité la population à venir voir ce que pourrait être le projet, on a fait valider les grandes orientations par le Conseil de Quartier, et on a fait un sondage au niveau du Conseil de Quartier et des Conseils de Quartier et du Conseil de Développement qui a abouti à confirmer les grandes orientations qui avaient été données au départ et qui sont : oui il faut de l'habitat, oui il faut de l'activité commerciale et plus orientée vers la culture, oui il faut de l'espace vert et de l'espace ludique pour les enfants. Si je le résumais, ce serait ça.

Enfin, il fallait un outil et ne souhaitant pas se trouver avec un projet – je dirais – d'un promoteur privé tout ficelé, nous nous sommes dotés d'une société publique locale qui a la même Direction mutualisée que la SAEM qui gère les logements sociaux et qui permet mieux qu'ailleurs, après avoir fait une petite démonstration sur le Vauban – Macé ce que pourrait être le logement social en cœur de ville, de montrer qu'on peut faire une greffe réussie d'un habitat social dans de l'ancien sans pour autant dénaturer l'architecture de l'ancien.

Il faut donc maintenant – parce que si le compte à rebours doit être dans la tête de chacun – il faut maintenant lancer les opérations en les confiant à la société publique locale. Le compte à rebours, il est simple. C'est qu'à la fin de l'année, on devrait ouvrir le parking ; que huit ou neuf mois plus tard, la surface devrait être terminée ; et que donc on se trouve devant un aménagement qui est fini.

Ne voulant pas imposer en même temps des chantiers partout dans la ville, j'ai pensé qu'il était nécessaire qu'un chantier soit totalement terminé avant d'en engager un autre. C'est donc un chantier qui devrait débiter en 2015. Débutant en 2015, si vous faites le compte à rebours, il faut lancer les études maintenant. La SPL est constituée, elle peut travailler sur le sujet. La SPL, vous le savez, elle va lancer les travaux sur la ZAC, et ensuite étudier le bilan de ZAC (est-ce que c'est un solde positif ou un solde négatif ?). Je pense quand même que c'est plutôt un solde positif pour la Ville parce que quand on construit des logements, quand on construit des commerces, quand on construit des activités économiques, ça rapporte plus d'argent que ce que ça ne coûte quand on est propriétaires de la plupart du foncier. Et puis après avoir fait ces études, faire un certain nombre d'études supplémentaires.

Heureusement ou malheureusement selon comment on se place, on est encore en zone archéologique et donc il faut des sondages, puis ensuite dans les sondages on a des fouilles, et puis dans la loi telle qu'elle est, on peut espérer ne pas retrouver un bateau romain à cet endroit-là puisqu'il faudrait qu'il ait été tiré sur la surface du sol sur une longue distance, mais enfin on peut peut-être y trouver des vestiges qui ne sont pas dénués d'intérêt compte tenu de tout ce qu'il y a eu sur la Ville d'Antibes à cet endroit.

Donc, il est temps de commencer maintenant, même si le projet ne sera finalisé par l'intermédiaire de la SPL que plus tard. Comment fonctionne une SPL ? Au départ, elle n'a pas d'argent, on lui en donne, mais en réalité elle se rembourse sur le bilan de ZAC et donc c'est une opération qui à la fin est une opération qui devrait au minimum être une opération blanche pour la Société Publique Locale.

Voilà donc la proposition qui vous est faite aujourd'hui de faire en sorte que sur Lacan-Marenda, on fasse les études pré-opérationnelles et que ce soit la SPL qui s'en charge et qui poursuive ensuite l'ensemble des projets, concours, etc. Je pense qu'on devrait arriver à des concours qui seront lancés dans le dernier trimestre 2013 et que dans le premier trimestre 2014, on devrait avoir un certain nombre de résultats des concours avec des formes urbaines un peu plus élaborées que ce que nous avons aujourd'hui.

Alors la Gauche et l'Écologie, PS et Verts.

Madame DUMAS.

Mme DUMAS

Oui, cette délibération est en effet importante car elle signe le début du projet Marenda-Lacan dont on parle depuis longtemps. Avant de voter ces études, nous aimerions aujourd'hui souligner quelques points qui nous paraissent importants. Tout d'abord, afficher...

M. LEONETTI

Je n'ai pas compris. Supprimer ou souligner ?

Mme DUMAS

Souligner. Afficher clairement la volonté de faire un quartier de haute qualité environnementale avec entre autres des bâtiments à basse consommation énergétique. Deuxièmement – j'en ai parlé à la réunion de la SPL en début de semaine – les Restos du Cœur sont dans le périmètre étudié, alors ne tardons pas à ouvrir les discussions avec les responsables pour leur trouver un espace en cœur de ville adapté à leurs besoins, comme on l'avait tous voté unanimement dans une motion lors d'un Conseil municipal. Ensuite le projet part avec l'idée d'un taux de 35% de logements sociaux. Nous affirmons que c'est insuffisant. Osons aller jusqu'à 50%.

Au sujet du marché Lacan, les pires rumeurs courent dans la ville. Affirmons clairement la volonté de garder ce marché et pourquoi ne pas proposer une nouvelle localisation sur la future esplanade du parking du Pré aux Pêcheurs ?

Les résultats de cette étude doivent être aussi, et cette étude qui est évidemment nécessaire, doivent permettre ensuite un débat à la fin de ces études avec le Conseil municipal et encore une fois laisser du temps à la concertation avec la population.

Ensuite nous sommes satisfaits de voir la pérennisation de l'école Paul Arène qui d'ailleurs sort du périmètre étudié. Par contre, ne serait-ce pas utile d'agrandir le périmètre jusqu'à la salle du Huit Mai qui est sans aucun doute indispensable actuellement, mais pas forcément très esthétique et même un peu désuète.

Un dernier mot au sujet de La Poste qui là aussi est sujet à discussion et aux pires rumeurs dans la ville. Nous faisons partie de ceux qui considèrent qu'il faut la garder en permettant une utilisation plus complète et permettre un aménagement en haut d'une salle associative en cœur de ville en coordonnant cette réflexion avec la salle du 8 Mai. Voilà pourquoi je demande l'intégration de la salle du 8 Mai dans ce périmètre.

Donc voici quelques réflexions que nous voulions porter aujourd'hui au sujet de ce projet qui doit permettre de remettre de la vie quotidienne au cœur de ville et répondre aux besoins de la population en matière de logement.

M. LEONETTI

Très bien. Madame MURATORE.

Mme MURATORE

Le 18 janvier, vous décidez la création d'une SPL. Aujourd'hui par cette délibération on confie à la SPL les études et l'aménagement des espaces Marena-Lacan. Il faut bien justifier l'existence de cette SPL.

Nous ne voyons toujours pas la valeur ajoutée par cette SPL. Les services de la Ville auraient très bien pu se voir confier le suivi de ces études puisqu'il sera quand même fait appel à des cabinets extérieurs, c'est indiqué dans la délibération.

Nous disions que la Ville avait besoin de l'appui d'urbanistes et non pas d'une structure juridique supplémentaire, et nous maintenons. De plus, par la délibération précédente, vous créez un pôle Aménagement et Développement du Territoire et ce pôle Aménagement est déjà dessaisi des premiers tableaux sur la ville qui logiquement auraient dû lui être confiés. On ne comprend pas bien pourquoi.

Plus précisément, en ce qui concerne cet espace, il y a déjà eu plusieurs études - vous en avez parlé -, donc il y a eu l'Atelier Littoral, le Conseil de Développement, les travaux des forums organisés par le Conseil de Développement, puis sans doute d'autres études dont nous n'avons pas connaissance. Donc la question : que deviendront les résultats, les préconisations de ces études ? Comment sera organisée la nécessaire participation des habitants à cette réflexion ? Comment seront-ils informés ?

Et en ce qui concerne la carte scolaire, une étude a déjà été confiée à un cabinet extérieur. D'ailleurs nous étions étonnés que les services de l'Éducation nationale ne soient pas sollicités pour répondre à vos interrogations. Il nous semble que c'est dans leurs attributions. Une nouvelle étude est nécessaire et les conclusions de l'étude précédente n'ont jamais été présentées en Conseil municipal.

Donc tout cela n'augure pas de facilité de fonctionnement sur ce projet. Merci.

M. LEONETTI

Bon je dis clairement que je pourrais redire à 90% ce qu'a dit Madame DUMAS et à 2% ce que vient de dire Madame MURATORE. Je suis désolé de le dire comme ça.

D'abord, le pourcentage de logements sociaux : je ne suis pas opposé à ce qu'on réfléchisse à un taux plus élevé à condition qu'on réfléchisse à quels sont les meilleurs utilisateurs et personnes en centre-ville. Je pense que le véhicule est un élément important dans le logement social qui se trouve en centre-ville. Il y a des familles qui n'ont pas de véhicule, il y a des personnes âgées qui ne peuvent plus se déplacer et je demande bien sûr à ce que cette réflexion soit intégrée, et plus que le problème du pourcentage, c'est de savoir si l'on fait beaucoup de T4, beaucoup de T2 ? C'est plus cette réflexion-là qui me paraît intéressante et comment on fait une mixité sociale de cœur de ville qui fasse vivre au contraire ce cœur de ville.

Je ne souhaite pas, pour le dire très clairement, que dans cet aménagement il y ait du logement secondaire.

Je pense qu'il faut qu'il y ait des gens qui y habitent, qu'il y ait des gens qui louent, qu'il y ait des gens qui soient dans le logement social, et je crois qu'il faut s'inspirer de ce qu'on a fait sur l'opération dite TDF dans laquelle il y a eu l'accès à la propriété : il y a eu le logement social et puis il y a eu du locatif, et que ce locatif « libre » était contraint par un dispositif que nous avons mis en place. Donc d'accord pour cette concertation à la fois sur le quantitatif et sur le qualitatif.

Sur la concertation, Madame DUMAS, je trouve que j'ai beaucoup concerté, donc à un moment donné il faut quand même un peu avancer. Quand on aura des schémas qui seront faits par des architectes, on pourra aller affiner et concerter. Mais il y a un moment quand même où la décision doit être l'aboutissement de la concertation. La concertation permanente n'aboutit pas à faire avancer les dossiers. Donc je pense qu'aujourd'hui on a l'outil, la SPL, et on a l'action, c'est le commencement des études opérationnelles.

La salle du 8 Mai, je partage votre avis. Elle est utile. Elle n'est pas d'une qualité architecturale, mais elle fait quand même partie. Je me vois mal en train d'attaquer le 8 Mai sans avoir une idée de rénovation de l'ensemble. Elle fait plutôt partie de l'ensemble de réaménagement de l'habitat autour du Port que de cet îlot de lien entre l'un et l'autre.

En revanche, qu'on réfléchisse sur La Poste. Bon moi je n'aime pas La Poste. Ce n'est pas que je n'aime pas La Poste. Je n'aime pas le bâtiment qui abrite La Poste. Je parle toujours trop vite. Mais il a un avantage : il a une hauteur, il a une forme, il crée un angle. Ce n'est pas mal. Ensuite, il y a un deuxième élément, c'est qu'avec les façades rénovées, on peut imaginer que le bâtiment passe d'un aspect austère - je ne ferai pas de comparaison - à un aspect plus contemporain.

Le troisième point, c'est que c'est difficile à déplacer parce qu'il y a toute l'émergence de France Telecom qui se trouve à cet endroit, et vous le savez, ce bâtiment appartient à France Telecom. Je vais rencontrer France Telecom Immobilier pour essayer d'acquérir ce bâtiment, non pas pour le démolir, mais pour au contraire réfléchir à la façon dont nous pourrions l'aménager, peut-être des services publics, peut-être des salles associatives, c'est à réfléchir pour la suite.

Madame MURATORE, je ne comprends pas. Vous qui vous dites socialiste, vous êtes contre une Société Publique Locale qui est la façon la plus transparente et la plus efficace pour faire de l'aménagement urbain directement opérationnel et indépendamment de toutes les pressions qu'il peut y avoir par des promoteurs immobiliers. L'objectif c'est de dire d'avoir la maîtrise entière de ce projet, que ce soit un projet qui ne soit pas un projet d'un promoteur immobilier. Ils en font, ils ont raison d'en faire, et c'est très bien.

Mais là on est au cœur de la cité, sur un territoire, sur un terrain qui appartient à la Ville d'Antibes Juan-les-Pins. On ne va pas demander aux promoteurs qu'est-ce qu'ils en pensent. On va faire à partir d'une Société Publique Locale se donner les moyens opérationnels de réaliser. Vous posez la question aussi : mais pourquoi il y a un pôle Aménagement ? Mais heureusement qu'il y a un pôle Aménagement, comme ça justement on va se poser la question de la piétonnisation de cette zone, de l'arrivée éventuelle du transport en commun au moins jusqu'à la place de Gaulle. On va se poser forcément aussi la question de l'habitat social, compétence CASA. Et donc vous voyez bien que c'est bien d'avoir un pôle d'aménagement. Que l'opérationnel pôle d'aménagement plus SPL puis associé à une SAEM qui est la SACEMA nous permet justement de faire une opération publique maîtrisée.

Pourquoi on a fait des études ? Eh oui, on a déjà fait des études. Et pourquoi on en fait d'autres ? Parce que ce ne sont pas les mêmes. Il peut y avoir une étude architecturale qui peut dire comment s'organiser, puis après il y a une étude qui vous dit : et où passent les égouts ? Et comment efface-t-on les réseaux électriques ? Et comment met-on en place des parkings ? Et combien faut-il de parkings ? Et comment on aménage la zone pour qu'elle soit piétonne ? Et comment fait-on sortir, si la zone est piétonne, une entrée dans le parking de La Poste qui ne pénètre pas à l'intérieur de cette zone, mais qui se fasse en face de la fontaine et du Vauban-Macé ?

Voilà les études opérationnelles dont on a besoin, y compris une étude qui n'est pas négligeable, c'est de dire : ça nous coûtera de l'argent ou ça nous en rapportera ? Ce n'est quand même pas banal comme étude. Donc ces études-là, elles sont techniques. Une partie a été faite. On connaît à peu près les réseaux, on connaît à peu près les choses, mais on doit les pousser pour savoir exactement ce qu'il y a en dessous.

Oui, il y avait les moines à cet endroit-là. Peut-être que l'on va tomber sur de l'archéologie. Les moines avaient la sale habitude de s'enterrer à l'endroit où ils vivaient, donc il n'est pas exclu qu'on finisse par trouver un certain nombre de tombes et qui ont un intérêt archéologique et historique. Donc toutes ces études-là, il faut les mener.

Et après vous me dites : est-ce que c'est à l'Éducation nationale de dire où les enfants vont naître, etc. ? Jamais l'Éducation nationale n'a fait une étude en disant : vous pouvez supprimer telle école et augmenter telle autre. Ce sont les villes qui font cette étude en fonction de leur natalité, de leur orientation sociale, de l'organisation des familles, de l'augmentation des places en crèche, etc.

Ce dont on est sûrs, c'est qu'à l'heure actuelle, ce centre-ville a moins besoin de système éducatif scolaire que les autres secteurs. Mais si on y met du logement social et des familles, le logement social va produire – pardon de le dire comme ça – une demande éducative pour les enfants. Il faudra se poser la question à ce moment-là.

Ce qui est certain, c'est que l'école Paul Doumer qui est une maternelle, peut être hébergée facilement puisque l'école Paul Arène n'est pas saturée pour les raisons que je viens d'évoquer. Il y a plus d'enfants d'employés municipaux que de gens qui vivent dans la Vieille Ville à l'école Paul Arène. Et donc la réflexion qu'on a, c'est qu'on ne touche pas à l'école Paul Arène, mais on se focalise sur ce secteur.

Et quand on se focalise sur ce secteur, on voit qu'il n'est pas question d'enlever l'école Guynemer dont nous savons que c'est l'équivalent de l'École Nationale de l'Administration pour les Antibois avec un élément affectif en plus. Il y en a même peut-être qui ont fait les deux, je ne sais pas... Florian est allé à l'école Guynemer ? Laval. Bon. Écoutez, c'est comme ça. Mais ça peut peut-être aussi produire... Monsieur PIEL aussi est allé à Laval ? C'est l'école de l'élite ça ! L'école municipale Laval.

Pour revenir sérieusement, on s'est doté de toutes les opérations et on a suffisamment de concertation pour lancer les premières opérations. Les premières opérations, ce sont les études opérationnelles. Ensuite, quand on a les études opérationnelles, les pré-études architecturales, reconcertation avec la population sur les choix et puis ensuite on passe à l'action. Je veux dire, il y a un moment où il faudra quand même qu'on mette un bulldozer sur Lacan-Marenda et qu'on le fasse fonctionner.

Le marché, moi je ne suis pas contre le fait de le pérenniser. Le seul problème, c'est que le marché c'est régulier, c'est tous les jeudis ou tous les samedis, et que ça pose effectivement un problème parce que si on y met ne serait-ce que les Antiquaires, eh bien pendant une période on ne peut pas s'y mettre. C'est une réflexion qu'il faut avoir. Moi je ne suis pas contre que les marchés à l'intérieur de la Ville d'Antibes continuent à exister. Ça fait une animation et je trouve qu'elle est plutôt positive.

Voilà. J'espère avoir répondu à tout le monde et on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

Délibération à l'unanimité.

00-7 - ESPACE À ENJEUX - DÉCLARATION D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DU SECTEUR DES TROIS MOULINS À ANTIBES-JUAN-LES-PINS

M. LEONETTI

Je ne refais pas l'explication, pourquoi c'est d'intérêt communautaire et qu'est-ce c'est le projet des Trois Moulins. On en a suffisamment discuté.

Intervention. Monsieur PIEL. Non, pas d'intervention. On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

Départ de Monsieur GENTE – Procuration à Monsieur Francis PERUGINI

La procuration de Monsieur André PADOVANI s'annule.

Présents : 35 / Procurations : 11 / Absents : 3

00-8 - CHEMIN DES COMBES - EXTENSION GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN ET RÉALISATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT - PARCELLE DP 150 - ACQUISITION A TITRE ONEREUX AUPRES DES CONSORTS CIOCCA

M. LEONETTI

Dans les études justement il y a une évidence, c'est qu'il faut augmenter la capacité, enfin, mettre en œuvre dès maintenant la capacité future d'extension de l'école Jean Moulin, ne serait-ce que par le projet de ZAC des Combes qui est mis en œuvre et qui devrait lui aussi faire une demande scolaire supplémentaire.

On acquiert deux lots de terrains pour un million d'euros, ce qui est conforme à l'avis des Domaines.

Intervention ?

Mme MURATORE

Oui, non, tout à fait sur la délibération, aucun souci. Compte tenu du développement de ce quartier, l'agrandissement de l'école ce sera très, très prochainement nécessaire. Mais il nous semble qu'à cet emplacement, en sus des travaux de l'école, d'autres infrastructures seraient plus utiles qu'un parking. Donc nous proposons un arrêt-minute pour les parents. Actuellement, les parents garent leur véhicule sur le parking Villaverde pour aller chercher leurs enfants, ce qui ne pose aucun problème, mais bon. Et nous proposons la création d'une halte-garderie, et on peut rêver encore d'une crèche en lieu et place du parking.

M. LEONETTI

La crèche moi je la verrais plutôt à l'intérieur de la ZAC des Combes. Là on a une école. On ne va pas reconstruire une école dans la ZAC des Combes. En revanche, il est plutôt logique que de penser que dans un aménagement urbain comme la ZAC des Combes, on y trouve un certain nombre de services publics extérieurs, c'est l'école Jean Moulin. Et on sait qu'on peut financer à l'extérieur d'une ZAC quelque chose qui est nécessaire à la ZAC. En revanche, peut-être que la halte-garderie il vaut mieux la mettre à l'intérieur de la ZAC elle-même.

Madame MURATORE, on est en train d'acheter un terrain là. On est au stade 1 donc la délibération porte effectivement sur cette opération-là. Je pense que tout le monde peut être d'accord sur le fait d'avoir une emprise foncière à cet endroit-là qui abrite des services publics et en particulier l'extension de l'école Jean Moulin.

On passe au vote. Qui est contre ? Pas d'abstention.

Adopté à l'unanimité.

00-9 - VOIE NOUVELLE LIAISON FONT SARDINE ROUTE DE NICE - JULES GREC - PARCELLES AO 185 - 187 ET 189 - ACQUISITION À TITRE ONÉREUX AUPRES DE LA SACEMA

M. LEONETTI

Vous le savez, c'est la route qui mène à la maison de retraite.

Pas d'intervention, pas d'abstention, pas de vote contre.

Adopté à l'unanimité.

00-10 - CHEMIN DES SABLES - PARCELLE CM N° 143 - ACQUISITION À L'EURO AUPRES DU SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES 'LE PRÉSIDENT'

M. LEONETTI

Pas d'intervention, pas d'abstention, pas de vote contre.

Adopté à l'unanimité.

00-11 - RUE DU JARDIN SECRET - PARCELLES CV 358p - CV 614p - ÉCHANGE AVEC SOULTE AVEC LES CONSORTS DAVID

M. LEONETTI

Pas d'intervention, pas d'abstention, pas de vote contre.

Adopté à l'unanimité.

00-12 - RUE DU JARDIN SECRET - PARCELLE CV 614p POUR 117 M²- CESSION A TITRE ONEREUX AUPRES DE MONSIEUR HONORE

M. LEONETTI

Pas d'intervention, pas d'abstention, pas de vote contre.

Adopté à l'unanimité.

00-13 - 7 RUE GOUVERNEUR DE CHAVANNES - REALISATION D'UN PROGRAMME DE LOGEMENTS SOCIAUX - CESSION À LA CASA - APPROBATION

M. LEONETTI

La Ville cède gracieusement à la communauté d'agglomération ce bâtiment avec le but bien sûr d'avoir un îlot plus large et de faire une opération globale. Et je pense que la CASA se tournera probablement vers la SACEMA pour essayer de faire quelque chose qui est dans un tissu urbain et qui mérite qu'on le travaille. Par ailleurs, vous le savez, pourquoi cession à titre gratuit ? Parce que d'abord aujourd'hui on ne peut pas dire que cette cession puisse être opérationnelle et il faut encore faire beaucoup d'études pour arriver à trouver un plan global. Mais par ailleurs, vous le savez, désormais les interventions que fait la Ville en faveur du logement social sont défalquées de ses pénalités SRU et donc ça permet de faire une opération positive pour le logement social envers la CASA et de diminuer d'autant les pénalités SRU. Donc c'est un double objectif louable.

Pas d'intervention, pas d'abstention, pas de vote contre.

Adopté à l'unanimité.

00-14 - 15 RUE GEORGES CLÉMENCEAU (LOT N°8) - CESSION DE GRÉ À GRÉ - CHOIX DU CANDIDAT

M. LEONETTI

Les Domaines l'évaluent à 230 000 euros. Nous le vendons 330 000 euros après une mise en concurrence et donc je vous demande d'adopter cette délibération.

Personne n'est contre. Ah pardon !

Je rappelle que cette opération a été proposée à la SACEMA et même en l'utilisant comme diminution de la loi SRU etc., l'opération n'était pas possible de la part de la SACEMA pour y faire du logement social.

Je rappelle au passage que généralement on passe d'abord par une étude SACEMA pour voir si une opération de logement social est possible sur tous les éléments que l'on cède avant de le faire.

Qui est contre ? 3. Abstention ? Pas d'abstention.

Adopté à la majorité par 43 voix POUR sur 46 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

00-15 - 18 RUE DES CASEMATES - VENTE PAR APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCEDURE INFRUCTUEUSE - 18 ET 20 RUE DES CASEMATES - VENTE DE GRÉ À GRÉ AU CENTRE INTERNATIONAL ANTIBES - APPROBATION

M. LEONETTI

Nous sommes dans une situation où l'on est à peu près dans la même situation, à part qu'on a une réponse qui est conforme à l'avis des Domaines et qui est l'extension d'une école de français pour les personnes étrangères et qui est déjà implantée à proximité. Là aussi, la configuration de l'espace étant très particulier, nous n'avons pu obtenir la possibilité d'en faire des logements sociaux. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons la vente au prix des Domaines.

La Gauche et l'Écologie.

Mme DUMAS

Oui très rapidement. Simplement nous sommes très satisfaits de voir que vous avez favorisé l'installation d'une activité pour les jeunes plutôt qu'une éventuelle spéculation immobilière, donc simplement bienvenue aux étudiants étrangers en cœur de ville qui seront bien reçus par les Antibois.

M. LEONETTI

Ils le sont déjà et il y a déjà une petite structure et moi je trouve, puisque vous évoquez le problème, c'est bien. C'est bien que dans une ville il y ait des étudiants. C'est bien qu'il y ait des étudiants étrangers et qui apprennent à parler le français à la fois dans la ville et en même temps dans une école qui s'implante en plein cœur du Vieil Antibes. Donc moi je trouve que c'est plutôt une bonne opération. Ça laisse présager que vous n'allez pas voter contre.

Personne n'est contre. Pas d'abstention.

Adopté à l'unanimité.

00-16 - CHEMIN DES QUATRE CHEMINS - RESIDENCE 'COPPELIA' - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIÈRE A LA SACEMA POUR L'ACQUISITION DE LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS - CONVENTION AVEC LA SACEMA - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI

Là c'est un peu la même procédure. La SACEMA peut obtenir plus de logements, donc la Ville d'Antibes aide la SACEMA à avoir plus de logements. Avoir plus de logements pour la Ville d'Antibes, c'est payer moins de pénalités de la loi SRU et pour la Ville d'Antibes, ça veut dire que nous maîtrisons les attributions de cinq logements supplémentaires.

Interventions. La Gauche et l'Écologie. PS et Verts.

M. PIEL

Oui, attention d'ailleurs à force de faire ce genre de processus on va arriver à dépasser le montant de l'amende qui nous est demandée.

M. LEONETTI

Pas loin ! Je réclamerai quand même de l'argent à l'État à ce moment-là !

M. PIEL

Attention, mais vous avez oublié dans la présentation – je parle de ce rapport, mais j'évoque très rapidement le suivant puisque quelque part ils se ressemblent.

M. LEONETTI

C'est pareil.

M. PIEL

Donc nous voterons bien évidemment cette délibération et la suivante aussi, mais nous constatons ce que vous n'avez pas dit, que le Conseil général se retire une nouvelle fois de ce qui est le cœur de sa compétence, c'est-à-dire le social et en l'occurrence le logement social.

Pour ce qui concerne ce programme, donc celui des Quatre Chemins, « Coppelia », c'est 230 000 euros qui étaient prévus et budgétisés par le Conseil général et donc qui sont récupérés par celui-ci. Voilà.

Et pour le suivant, pour le 41 route de Nice, « Allia Garden », c'est 40 000 euros que d'ailleurs vous n'avez même pas pris la peine de signaler dans le rapport. Il faut aller chercher dans les pièces jointes pour voir que le Conseil général s'était engagé à hauteur de 40 000 euros.

Alors moi je pose la question : est-ce qu'un des deux Conseillers généraux des Alpes-Maritimes qui siègent dans ce Conseil municipal peuvent nous expliquer pourquoi le Conseil général se retire de tel ou tel programme et pas d'autres ? Voilà, parce qu'en même temps on voit que dans d'autres communes, avec d'autres bailleurs sociaux, il y a une continuité dans le financement du Conseil général. On pense que celui-ci doit traiter équitablement tous les bailleurs sociaux et toutes les communes, et aujourd'hui ce n'est plus le cas.

M. LEONETTI

Alors avant de céder la parole au Conseiller général mis en cause, ce qui est bien la moindre des choses, je rappellerai : un, que ce n'est pas la compétence du Conseil général de faire du logement social, c'est la compétence de la Communauté d'agglomération. Le deuxième, c'est que le Conseil régional, par exemple, il a la formation. Quand on fait du logement étudiant, on n'a pas beaucoup non plus de subventions du Conseil régional. Ce qui est en face du lycée Audiberti est une preuve flagrante, il y a eu bien plus de subvention du Conseil général que de la Région. Ce sont des exemples que vous connaissez.

Et le deuxième point, c'est que le Conseil général il n'a pas de pénalité SRU. Ce sont les communes et les Communautés d'agglomération qui sont impliquées, et donc c'est plutôt une meilleure opération que ce ne soit pas le Conseil général qui ait l'attribution de ces logements et que ce soit la CASA, donc la Ville d'Antibes, donc la SACEMA.

Éric PAUGET.

M. PAUGET

Monsieur le Maire, je vais redire ce que vous venez de rappeler. Le Conseil général n'a absolument aucune compétence en matière de logement, tout comme la Région d'ailleurs en matière de logement n'a aucune compétence. Ce qu'on a pu faire par le passé, parce que la situation économique le permettait, on l'a fait. Aujourd'hui c'est vrai, Madame DUMAS vient de parler des droits de mutation. Les droits de mutation sont en baisse vertigineuse et les ressources du Département, et pas que du nôtre d'ailleurs, sont en baisse aussi très importante et donc on est obligés de se recentrer sur nos missions légales.

Deuxièmement, concernant ce qui se passe à certains endroits dans le département, la question que se pose à chaque fois le Conseil général, c'est de savoir est-ce qu'on a un besoin de logements, c'est-à-dire est-ce qu'on a un besoin d'attribution de logements pour les agents du Département ? Lorsque le besoin ne se fait pas sentir, sur ce type de projet on ne peut plus financièrement accorder le soutien, et comme ce n'est pas une compétence légale, on ne peut plus faire face à ce type de demande.

Mme MURATORE

Je peux ?

M. LEONETTI

Madame MURATORE.

Mme MURATORE

Oui, moi je suis un peu étonnée de ce débat parce que moi j'ai la délibération du Conseil général du 31 décembre 2010 qui fixe les nouvelles modalités d'intervention du Conseil général. Or qu'est-ce qu'on constate à la lecture de cette délibération ? "Le Conseil général participe au financement du foncier et des constructions à condition que les fonds propres de l'organisme représentent 5 % du coût total de l'opération". Ce qui n'est pas le cas dans la résidence « Coppelia » puisque les fonds propres sont 1,56.

Dans l'autre clause de la délibération qui est là – je pense que les Conseillers généraux l'ont aussi quand même – le Conseil général ne participe qu'au financement de PLUS et de PLAI. Or dans la résidence « Allia Garden » il y a deux PLS, donc c'est dommage. Et pour les deux PLS, dans ce cas-là la SACEMA perd la possibilité de financement du Conseil général puisque là il y avait bien les 5 %.

Donc nous, ce qui nous étonne, c'est plutôt... On votera, c'est très bien que la Ville elle participe puisqu'on est toujours en train de dire qu'il faut du logement social, on ne va pas être contre. Mais ce qui nous étonne, c'est plutôt que personne n'ait connaissance de cette délibération qui effectivement diminuait puisque dans certains cas on est passé de 25 à 20 et de 15 à 10. Donc effectivement cette délibération, maintenant nous avons cherché aussi et on n'a pas retrouvé de demande au Conseil général. Donc il semblerait que le plan de financement soit fait déjà sans tenir compte de cette règle du Conseil général et donc après il ne faut pas s'étonner.

Alors nous rappelons quand même qu'il est nécessaire sur Antibes de proposer majoritairement des PLAI, que ça correspond à la majorité des dossiers de demande de logement sur la Ville. Or qu'est-ce que nous constatons ? Pour « Coppelia », 28 PLUS et seulement 12 PLAI ; pour la résidence « Allia Garden », 13 PLUS, 2 PLAS et seulement 7 PLAI. Et nous constatons aussi que dans ces deux programmes, pas un seul T4 n'est prévu et ce n'est pas la première fois qu'on vous alerte en disant : « il y a un souci quand même sur la Ville quand il y a une famille avec deux enfants qui est classique, il manque des T4 pour des familles avec deux enfants ». Merci.

M. LEONETTI

Alors je ne reviens pas sur le Conseil général. Le Conseil général il prend une délibération-cadre. Ensuite en fonction des moyens qu'il a, il intervient ou il n'intervient pas. Ce n'est pas un engagement définitif.

Le deuxième point, je vais le dire très clairement : aujourd'hui, ni la Région ni le Conseil général ne sont dans une situation financière où ils peuvent aider en dehors des engagements qu'ils ont antérieurement pris. J'aimerais simplement qu'ils gardent les engagements qu'ils avaient antérieurement pris et en particulier pour la Région. Et vous savez de quoi je parle. Donc je continue à espérer, mais voilà...

L'avenir – on va sortir de la délibération, un instant de digression – c'est que lorsque vous avez des revenus financiers, sauf à grande réforme fiscale qu'il ne me semble pas voir arriver, si vous avez une Ville, elle est basée sur une diversité de taxes : sur les ménages, taxe d'habitation, c'est stable, ça ne bouge pas ; des revenus commerciaux, des revenus d'occupation du domaine public, ça peut varier, mais pas beaucoup ; des revenus de droits de mutation, ça ça varie beaucoup d'une année sur l'autre. Et donc si vous avez une ville comme la Ville d'Antibes, elle a un ensemble de revenus assez stable. Même quand elle est dans le creux de la vague, elle garde une certaine stabilité.

Le deuxième élément, c'est les communautés d'agglomération. Les communautés d'agglomération elles sont basées sur du développement économique. Ou vous avez une agglomération et un bassin de vie qui a du développement économique et l'agglomération est riche. C'est le cas actuellement de la communauté d'agglomération. Quand il y a un terrain à acheter, on ne se pose pas la question. L'Établissement Public Foncier Régional, la CASA sont prêts à acheter, donc il n'y a pas de problème de trésorerie. Et puis il y a des collectivités qui sont basées sur des revenus qui sont plus variables, que ce soient des revenus pétroliers ou que ce soient les revenus de droits de mutation. Le jour où vous avez le creux, vous avez le creux.

Donc dans la stabilité d'une ville, je le dis pour la Ville d'Antibes, mais pour les autres aussi, l'avenir il est que le couple Ville/communauté d'agglomération soit fort pour que financièrement il porte les projets, et qu'il y ait un couple Conseil général/Région qui lui a d'autres missions et qu'il assume directement ses missions.

Et si on assume directement ses missions et qu'on assume je dirais pas la compétence générale partout et que tout le monde fait tout, eh bien à ce moment-là on aura des politiques publiques qui seront clarifiées. Sauf qu'aujourd'hui, en dehors des Villes qui doivent avoir la compétence globale et des communautés d'agglomération qui ont des compétences restreintes, et il y a le Conseil général/régional, il a les compétences globales. Et donc ça aboutit à quoi ? Ça aboutit à une dispersion des moyens avec une diminution des revenus. Ça veut dire qu'ils vont être obligés, même si ce n'est pas la loi, de se recentrer sur leurs compétences originelles.

Ce n'est pas la peine de s'énerver sur le sujet. Ce que je dis peut être partagé par tout le monde parce que c'est une vision objective. Donc aujourd'hui logement social : Ville d'Antibes, CASA. On travaille là-dessus. La SPL, la SACEMA. On a les outils, on a la volonté, on a les moyens, donc après il faut trouver le foncier, il faut trouver les opportunités. C'est un autre sujet. Mais en tout cas moi il me semble qu'il ne faut pas demander à la Région ou au Conseil général de financer ce qui n'est pas dans le cadre de son financement.

Madame BLAZY a envie de parler.

Mme BLAZY

Juste pour dire qu'à présent de toute façon quand on fait un plan de financement, on ne marque plus le Conseil général.

M. LEONETTI

Comme on n'a jamais marqué le Conseil régional, ça veut dire qu'on ne marque ni l'un ni l'autre.

Mme BLAZY

Voilà ! Et puis terminons toujours sur une note positive. Positive c'est quoi ? C'est huit logements attribution Ville d'Antibes-CASA, et ça, c'est bien.

M. LEONETTI

Et le petit financier qui tourne dans ma tête quand même, c'est que ces acquisitions supplémentaires n'entravent pas la possibilité financière de la Ville puisqu'elles viennent en déduction des pénalités de la loi SRU.

Au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

00-17 - 41 ROUTE DE NICE ET 50 CHEMIN DE LA PAROUQUINE - RÉSIDENCE « ALLIA GARDEN » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIÈRE POUR L'ACQUISITION DE 22 LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS - CONVENTION AVEC LA SACEMA - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI

Même vote.

Adopté à l'unanimité.

00-18 - BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF DU PALAIS DES CONGRES - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PALAIS DES CONGRES - MODIFICATIONS DES CONDITIONS FINANCIERES - AVENANTS - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI

Tous les groupes interviennent donc je vais faire une intervention rapide au départ et essayer de répondre à vos questions par la suite.

Le Palais des Congrès, on part sur une idée qui est un bail emphytéotique administratif. Dans ce bail emphytéotique administratif c'est-à-dire que toute la charge financière est portée par un privé et que ce privé remet moyennant 7 millions d'euros financés sur 35 ans à la Ville d'Antibes. À partir de cette base, on part sur une deuxième vision qui consiste à dire : est-ce que ce Palais des Congrès doit être géré en public ? en régie ? en EPIC ? ou en DSP ? On fait un premier tour de lancement d'une délégation de service public et quand on fait une délégation de service public on sait que l'investissement ou plutôt la durée de la DSP est fonction de l'investissement. Si vous investissez 10 millions d'euros vous avez une durée longue, si vous investissez 500 000 euros vous avez une durée courte. C'est la loi qui le dit. Une délégation de service public, la longueur est fonction de l'investissement proposé.

Dans ce cadre finalement et on est revenu ensemble à y réfléchir, il n'y avait aucune délégation de service public qui nous convenait. Pas de prise de risque et si c'est pour faire une délégation de service public avec un privé qui ne veut pas prendre de risque, si le privé ne prend pas de risque, je ne vois pas pourquoi le public assumerait le risque que le privé ne prend pas. Ça s'appelle mutualiser les risques et encaisser les bénéfices, donc c'est non. Écarté.

La deuxième vision, c'était le deuxième choix : régie EPIC. EPIC Maison du Tourisme a la possibilité de gérer un Palais des Congrès. Finalement on s'est aperçus que déjà dans la DSP on voyait les candidats demander à ce qu'il y ait une mutualisation des moyens parce que quand on accueille quelqu'un pour un congrès, on l'accueille aussi pour lui parler du Festival de Jazz et on l'accueille aussi pour lui dire où se trouve le Musée Picasso. Et donc l'idée est venue naturellement de dire : c'est l'EPIC qui va gérer le Palais des Congrès. On va recruter un directeur et ce directeur il va gérer le Palais des Congrès dans un espace beaucoup plus global et puis les hôtes d'accueil. On s'est dit si l'accueil Palais des Congrès était aussi un accueil de la Maison du Tourisme, eh bien on mutualise les moyens et on diminue les coûts pour être plus efficaces puisque les mêmes explications sont données au même endroit. Donc ça veut dire que l'ensemble de la structure de l'EPIC passe à l'intérieur de la Maison du Tourisme.

Les modifications sont donc de deux ordres. Le premier ordre, c'est qu'on a recruté précocement le directeur du Palais des Congrès. Pourquoi ? Parce qu'on avait un outil, on avait des études, mais personne n'avait jamais géré un Palais des Congrès à l'intérieur de l'EPIC et donc on voulait avoir une vision professionnelle de la mise en œuvre. Il a demandé un certain nombre de modifications : cloison mobile à un endroit, possibilité de faire des salles de réunion un peu plus grandes ou un peu plus petites, modalités de l'exposition par rapport aux modalités de la salle de congrès, donc des modifications qui somme toute sont mineures, mais qui ont impacté un financement supplémentaire.

Le deuxième élément c'est qu'on a dit maintenant, nous on veut, Maison du Tourisme, venir à l'intérieur du Palais. Donc il a fallu renégocier bien entendu les espaces qui n'étaient pas antérieurement dédiés à l'EPIC puisqu'on n'avait pas envisagé de l'y mettre, et en même temps faire en sorte qu'on redécoupe l'endroit qui est Palais des Congrès et l'endroit qui est espace commercial. Cet élément-là amène bien entendu des coûts supplémentaires. Coûts supplémentaires, vous l'avez compris, qui sont atténués par le fait que cette année encore parce que ce n'est pas organisé, la Maison du Tourisme Juan-les-Pins est encore ouverte, mais l'année prochaine il y aura une seule réception Maison du Tourisme qui se trouvera au Palais des Congrès, ce qui paraît assez logique dans le contexte dans lequel on est.

Puis ensuite je vous ai expliqué notre intention, c'est celle de fermer celle de la place de Gaulle qui ne sera plus qu'une réception et de la transférer sur la place Guynemer qui est une bonne limite entre la Vieille Ville et le centre-ville et qui permettra à ce moment-là un accueil touristique du cœur de ville d'Antibes et de Juan-les-Pins au Palais des Congrès.

Donc ces travaux sont chiffrés, ils retardent forcément la mise à disposition du Palais des Congrès et entraînent des surcoûts et ce sont donc ces deux types de surcoût que vous voyez aujourd'hui : ceux demandés par le directeur du Palais des Congrès recruté pour des améliorations et puis ceux qui installent définitivement la Maison du Tourisme à l'intérieur du Palais des Congrès en supprimant de manière corollaire à partir de l'année prochaine la réception qui se trouve à Juan-les-Pins.

Voilà donc les modifications que nous avons aujourd'hui au niveau du Palais des Congrès.

La Commission de Sécurité est passée le 5 juillet et les clés ont été remises à Audouin RAMBAUD le 8 juillet, donc le Palais des Congrès est désormais « opérationnel ».

Je ne reviens pas sur le fait que 49 congrès ont contacté, qu'il y en a une vingtaine qui sont signés, que les premiers congrès après la Colombe d'Or commencent au mois d'octobre et que les objectifs que nous nous sommes fixés sont plutôt au-dessus de ce qu'on attendait pour la première année effective à partir du mois de janvier que ce que nous avons antérieurement envisagé.

Donc voilà les explications sur les modifications des conditions financières, avenants et l'autorisation de signature que je vous sollicite.

Alors Union pour Antibes Juan-les-Pins, la Gauche et l'Écologie, PS et les Verts et Madame VERCNOCKE.

M. MOLINE

Oui Monsieur le Maire, plus d'intervention. Merci.

M. LEONETTI

Merci.

Madame DUMAS.

Mme DUMAS

Je vais être rapide, mais un peu moins rapide que mon prédécesseur. Ça faisait longtemps qu'on n'avait pas parlé du Palais des Congrès, donc nous revoilà dans un feuilleton. Cette délibération, vous l'avez expliquée de votre manière. Moi je vais l'expliquer d'une autre façon. On nous demande 900 000 euros de dépenses supplémentaires à la Ville pour faire des aménagements qui après reviendront gentiment au bailleur. Bailleur ou DSP, soit Maison du Tourisme. Le PC sécurité il revient au bailleur il me semble. Voilà. Un petit peu quand même.

M. LEONETTI

À considérer que la Ville et l'EPIC ce sont deux choses différentes.

Mme DUMAS

Oui. Deux choses très liées on va dire.

M. LEONETTI

Deux choses très liées. Audouin RAMBAUD en est la preuve !

Madame MURATORE.

Mme MURATORE

Alors nous nous rappelons notre position BEA et surtout dans ce cas précis pour les raisons suivantes que nous rappelons : l'importance de la partie commerciale par rapport à la surface du Palais des Congrès, la redevance payée par la Ville pour l'usage du Palais supérieure au loyer payé à la Ville par l'aménageur, et les clauses de révision du montant du loyer de la redevance payée par la Ville qui ne sont pas les mêmes et ce au détriment de la Ville. Par contre nous avons approuvé le fait de confier ce Palais des Congrès en gestion à l'Office de Tourisme.

Aujourd'hui, malgré les études confiées au cabinet Mineghetti, études qui étaient très détaillées puisqu'on les a retrouvées, des modifications interviennent.

Et bien sûr, le contrat prévoyait que toutes les modifications seraient à la charge de la Ville, donc la Ville doit supporter le coût de ces travaux. Mais il y a des travaux quand même qui pour nous auraient dû être prévus, pu être prévus, l'exemple du PC de sécurité qui effectivement ne se trouvait pas dans la bonne zone. Même si c'était une DSP, il y aurait eu des soucis de ce style et là il y en a sûrement d'autres.

Donc pour l'aménagement du Palais des Congrès, nous regrettons quand même qu'on soit avec des majorations, mais pour nous c'est positif. Et par contre compte tenu de la structure du projet BEA, on ne peut pas approuver ce projet.

M. LEONETTI

C'est une question sur le bail emphytéotique administratif que vous posez. Mais Madame MURATORE, si on avait dit : « On construit un Palais des Congrès », on l'a dit pendant des années : on va construire un Palais des Congrès. Sauf que construire un Palais des Congrès et un parking attenant ça avoisinait les 35 millions d'euros dans les plus basses perspectives et estimations.

Donc là, on a trouvé la solution. Et après tout, un Palais des Congrès – pardon de dire ça de manière un peu brutale – c'est de l'activité économique et commerciale, un Palais des Congrès. Pourquoi on fait des congrès ? On fait des congrès pour qu'il y ait des congressistes. Pourquoi on fait venir des congressistes ? Pour qu'ils augmentent l'activité touristique en période non estivale dans la station de Juan-les-Pins. Donc il n'est quand même pas tout à fait anormal que ce soit le privé qui porte financièrement un projet à destination d'une rentabilité privée.

Si vous me dites je fais en BEA Anthéa, non effectivement. C'est une structure publique avec un but qui est culturel. Mais là on cherche de la rentabilité privée à partir d'une activité privée.

Et le tourisme, il y a le tourisme estival et puis il y a le tourisme de congrès. Eh bien on développe du tourisme de congrès, et donc comme on développe du tourisme de congrès, je ne vois pas pourquoi on ferait payer de manière démesurée au contribuable antibois une participation qui l'aurait obligé à dire : j'ai un beau Palais des Congrès, mais c'est moi qui l'ai payé et en même temps l'activité commerciale ne profite qu'aux commerçants.

Je pense que c'est logique qu'il y ait une participation financière faible de la part de la Ville et qu'en même temps on y trouve une certaine rentabilité supplémentaire puisqu'à terme – c'est facile à le dire aujourd'hui –, mais à terme je vous garantis que ce Palais des Congrès va faire des bénéfices parce que d'abord il est très beau de l'intérieur comme de l'extérieur, et peut-être plus encore de l'intérieur que de l'extérieur, et ensuite il va créer une attractivité très forte. Les congrès vont avoir envie de venir là parce que des endroits où vous avez une pinède, une plage, des activités commerciales, des hôtels tout autour et un Palais des Congrès, eh bien il n'y en a pas beaucoup, sur lequel vous pouvez faire tout à pied et qui se trouve dans le sud de la France en plus et sur la Côte d'Azur.

Donc je suis persuadé que ça va bien marcher commercialement. Ça veut dire qu'à terme, on a fait un investissement à caractère commercial et touristique et qui va produire ses effets.

Et puis on a casé effectivement la Maison du Tourisme. Pourquoi on ne l'a pas fait au départ ? S'il y avait eu une délégation de service public qui nous aurait dit : écoutez, on va tout prendre en charge et puis on va vous donner une redevance. Ce n'était pas ça. Ils nous demandaient quatre fois plus que ce que ça va nous coûter.

Donc aujourd'hui, je trouve qu'on a fait le bon choix. Le bon choix du bail emphytéotique qui fait que ce ne sont pas les contribuables qui paient, le bon choix aussi de l'installation de la Maison du Tourisme pour la mutualisation des moyens. La Maison du Tourisme, et j'en félicite Audouin RAMBAUD et l'ensemble des services, ils font fonctionner aujourd'hui le Palais des Congrès avec un directeur en plus. On parlait de mutualisation – l'ensemble du reste a été mutualisé, c'est-à-dire que maintenant l'ensemble de la Maison du Tourisme elle fait à la fois l'activité qui concerne son activité touristique habituelle (Festival du Jazz et autres), mais elle fait aussi l'ensemble du Palais des Congrès. Donc cette charge supplémentaire elle a été absorbée par la Maison du Tourisme.

C'est aussi une rentabilité pour la Ville d'Antibes, donc je trouve que la Ville d'Antibes dans cette opération elle n'a pas fait une mauvaise affaire, et surtout le contribuable antibois il n'a pas eu à payer un Palais des Congrès 35 millions d'euros pour une activité qui était à destination touristique et commerciale.

Mais de temps en temps, on n'est pas d'accord sur des choses où on devrait l'être, ou plus exactement je me trouve un peu avec vous à front renversé. Je me demande qui est le plus social de nous deux.

On passe au vote. Qui est contre ?

Ah pardon ! Madame VERCNOCKE.

Mme VERCNOCKE

En ce qui me concerne, ce sera très rapide. Effectivement, il s'agissait dans mon cas également d'une demande de précision plutôt qu'une véritable question. Comme l'avenant est à notre propre demande et que les transformations étaient demandées par nous-mêmes, je faisais simplement remarquer que les annexes n'étaient pas très précises pour en donner les détails et l'intérêt. Il semblerait que vous ayez répondu en très grande partie à mes interrogations dans ce domaine, donc je pense que je n'ai rien d'autre à demander.

M. LEONETTI

Merci Madame.

Alors on passe au vote. Qui est contre ? 3. S'abstient ? 2.

Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 46 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS ; 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

Départ de Monsieur Jacques BARBERIS – Procuracy à Madame Marguerite BLAZY

Présents : 34 / Procurations : 12 / Absents : 3

00-19 - SAEM DE GESTION DU PORT VAUBAN - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - REDEVANCE - FIXATION - CAHIER DES CHARGES GENERAL DE CONCESSION DU 29 DECEMBRE 1987 - AVENANT N° 1 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI

Je présente cette délibération, mais je devrais la céder à Éric PAUGET que je félicite dans cette négociation dans cette perspective. La SAEM Port Vauban verse une redevance fixe à la Ville et l'audit qui a démarré il y a plusieurs mois et même plusieurs années a évalué aussi les coûts de mise à niveau du Port Vauban. Aujourd'hui nous savons qu'en 2020 le Port Vauban « revient » à la Ville d'Antibes. Et dans ces conditions, il faudra qu'il revienne en ayant fait tous ces aménagements nécessaires pour le rendre en bon état de marche.

Cette étude montre qu'aujourd'hui il y a la possibilité d'augmenter la redevance sans pour autant entamer le plan d'investissement qui a été prévu, et donc il y a une part fixe et une part variable. Cette part variable qui a été calculée augmente la part fixe de 160 000 euros et donc c'est désormais 460 000 euros que le Port Vauban reverse à la Ville. Et donc je me réjouis qu'on ait fait ces études il y a plusieurs mois et que la décision aujourd'hui ait été assumée par Éric PAUGET, le Président de la SAEM.

Je donne la parole à la Gauche et l'Écologie et à Madame VERCNOCKE.

M. PIEL

Oui, je ne sais pas, peut-être je n'ai pas bien compris le sens de ce rapport, mais il me semble que cette modification aurait pu être établie beaucoup plus tôt, y compris dans la convention de 1987. Alors pourquoi depuis avoir fait ce cadeau à la SAEM du Port Vauban ? L'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques dont il est fait état dans la délibération s'applique sauf dérogation en cas de gratuité. Là on n'est pas en cas de gratuité, donc cet article devait s'appliquer dès son institution. Cette part variable donc pouvait s'appliquer depuis des années, comme pour toute délégation de service public. Alors pourquoi maintenant ? En 2010, par exemple, une modification du Code a été validée par les parlementaires. C'était – je crois – l'occasion de mettre en place cet avenant. On aurait trois ans de plus.

Cette bévue démontre pour le moins – je pense – l'importance d'une représentation de l'opposition dans les structures comme les SAEM puisqu'on aurait pu, avec la présence d'élus de l'opposition, avoir ce débat dans la SAEM du Port Vauban beaucoup plus tôt. Comme on a toujours été mis à l'écart de cette SAEM, il faut qu'il y ait un changement du Président de la SAEM pour qu'enfin on régularise - parce que c'est bien d'une régularisation qu'il s'agit – cette situation.

M. LEONETTI

Intervention : Madame VERCNOCKE.

Mme VERCNOCKE

Eh bien moi je vais être un peu plus optimiste. C'est vrai que c'est une bonne nouvelle, surtout après des années et des années d'un rapport qui selon nous était insuffisant au regard du chiffre d'affaires, donc il faut quand même noter cette amélioration.

L'amélioration elle est aussi – je l'espère – pour la SAEM d'une part pour laquelle on espère aussi un autofinancement total à la fin du prêt. Avec un tel chiffre d'affaires quand même ça paraît indispensable et tout à fait réalisable. Et pour la Ville surtout, comme vous l'avez fait remarquer. Nous avons pour la première fois un intéressement que l'on peut qualifier de significatif : 460 000 euros sur environ 10 millions de chiffre d'affaires. Donc espérons effectivement que cette régularisation non seulement va se prolonger, mais va surtout aller en s'améliorant et en grandissant. Notre Ville le mérite. Merci.

M. LEONETTI

Merci. La loi dont vous parlez n'est pas une loi de 1987. C'est une loi que nous avons votée...

M. PIEL

[Intervention inaudible car hors micro]

M. LEONETTI

L'article que vous citez est un article récent puisque c'est l'ancienne majorité qui a voté cette proposition qui fait qu'il peut y avoir une part fixe et une part variable.

Sur la part variable : elle n'a pas été mise en place parce qu'on devait d'abord poser le problème de l'investissement. C'était le but de l'audit. L'investissement sur plusieurs années qui permettait justement de se retrouver en 2020 avec un Port qui avait fini tous ses investissements. Il fallait à la fois que la SAEM n'ait pas des bénéficiaires indus. Mais il ne fallait pas non plus qu'elle se retrouve à la fin de la concession avec des travaux non effectués. C'est à partir du moment où le plan d'investissement a été mis en œuvre et la stabilité des revenus a été confortée – d'ailleurs en partie grâce au parking, il faut dire les choses telles qu'elles sont, par l'augmentation des revenus du parking de ces dernières années - qu'on a pu évaluer à ce moment-là le coût des investissements d'ici 2020 et en déduire que tout ce qui n'était pas dans l'investissement pouvait être redistribué, et donc redistribué au travers de la part variable.

Donc je me contenterai de dire que si on l'avait mis en place avant, eh bien on aurait moins perçu avant et on aurait étalé sur un plus grand nombre d'années ce que l'on perçoit aujourd'hui puisqu'en fait c'est le reliquat et le différentiel entre un plan d'investissement et les revenus du Port Vauban. Et si on avait mis ça en place il y a deux ans, on n'aurait pas pu le faire parce qu'on n'avait pas encore l'audit, eh bien on n'aurait versé peut-être que 100 000 euros et sur une période plus longue. Mais aujourd'hui, la période qui nous sépare de 2020 nous permet justement de mettre en place cet élément sans avoir des années perdues, parce que c'est la différence entre les revenus, le plan d'investissement de rénovation du Port et la capacité dégagée aujourd'hui d'un financement supplémentaire.

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

MONSIEUR ERIC PAUGET

02-1 - JEUNESSE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MISSION LOCALE ANTIPOLIS -
AUTORISATION DE SIGNATURE

M. PAUGET

Il s'agit d'approuver une convention avec la Mission Locale Antipolis qui va venir s'installer au sein du Service Jeunesse boulevard Foch et ça renvoie à la délibération de mutualisation avec les services de la CASA que l'on avait passée il y a quelques mois de ça en arrière puisque nous allons créer un pôle Jeunesse en mutualisant les services de la CASA ainsi qu'un certain nombre de partenaires avec qui nous travaillons. Là il s'agit d'une première convention avec la Mission Locale Antipolis.

M. LEONETTI

Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention.

Adopté à l'unanimité.

02-2 - PRIX JUNIOR ET JEUNE MERITANT - ANNEE 2013 - DESIGNATION DES LAUREATS

M. PAUGET

Comme chaque année il s'agit de désigner les lauréats au Prix Junior et Jeune Méritant pour l'édition 2013. Je vous rappelle qu'en Commission on a passé l'ensemble des dossiers qui avaient été reçus et que nous avons arrêté la liste de 10 dossiers qui sont joints à la délibération.

M. LEONETTI

Pas d'intervention. Pas de vote contre. Si.

M. PIEL

Non-participation.

M. LEONETTI

Alors trois non-participations, deux abstentions, pas de vote contre.

Non participation de M. PIEL, M. LA SPESA et Mme DUMAS.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

02-3 - SPORTS - ASSOCIATIONS SPORTIVES - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. PAUGET

Il s'agit d'un renouvellement de conventions d'objectifs et de moyens avec tout un tas de clubs de la commune : la Compagnie d'Arc d'Antibes Juan-les-Pins, l'École d'Escrime, le Judo Club d'Antibes, l'OAJLP Gymnastique, l'OAJLP basket-ball section amateur, les Jeunesses Sportives de Juan-les-Pins ainsi que le Club des Jeunes d'Antibes Football à Super Antibes.

M. LEONETTI

Pas d'intervention, pas de vote contre, trois abstentions.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

02-4 - SPORTS - « COURIR POUR UNE FLEUR » 2013 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE CARREFOUR, LA SOCIETE GSF SAS ET L'ASSOCIATION ESPERANCE RACING ATHLETISME D'ANTIBES POUR L'ORGANISATION DE LA COURSE PEDESTRE - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. PAUGET

C'est une délibération traditionnelle. Il s'agit de l'organisation de « Courir pour une fleur » pour l'édition 2013. Convention entre la Ville d'Antibes, la société Carrefour, la société GSF ainsi que le club d'athlétisme d'Antibes, l'Esperance Racing Athlétisme d'Antibes.

M. LEONETTI

Pas d'intervention. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

02-5 - SALLE OMNISPORTS DES TROIS MOULINS - REALISATION DE TRAVAUX COMPLEMENTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER - MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE - VARIATION DES HONORAIRES - AVENANT N° 4 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. PAUGET

Il s'agit d'adopter l'avenant n°4 qui prévoit d'augmenter les honoraires du marché de maîtrise d'œuvre suite à un certain nombre de prestations que l'on a commandées qui ont été demandées en supplément. On a déjà abordé le sujet tout à l'heure. Dans la délibération on reprend les demandes supplémentaires. Là il s'agit uniquement d'un avenant de maîtrise d'œuvre, donc le marché de maîtrise d'œuvre.

M. LEONETTI

Tout le monde intervient. Réponses complémentaires après.
Union pour Antibes Juan-les-Pins.

M. MOLINE

Oui Monsieur le Maire, entre-temps nous avons eu les réponses à nos interrogations, donc nous enlevons cette intervention. Merci.

M. LEONETTI

Merci Monsieur MOLINE.
La Gauche et l'Écologie.

Mme DUMAS

Oui donc cette délibération en effet est encore un surcoût de la salle omnisports, donc nous, nous ne la voterons pas. D'autant plus que cette augmentation d'honoraires de plus de 16 % est avant tout due à des travaux pour satisfaire les délégataires ou le sport business en flattant les espaces VIP, donc ce n'est pas du tout la vision que nous avons de l'utilité de cette salle. On ne votera pas cette délibération.

M. LEONETTI

PS et Verts.

Mme MURATORE

Sur cette salle nous sommes intervenus déjà tout à l'heure parce qu'il y a des surcoûts parce que le projet initial a été modifié et donc des travaux supplémentaires en découlent. Ce nouveau projet n'a jamais été présenté. Tout à l'heure vous avez parlé de la cuisine, du choix, mais en fait c'est l'utilisation de la salle qui a changé. On a changé parce qu'on a décidé d'organiser des manifestations autres que sportives ou sportives autres que le basket.

Donc du coup il y a des travaux supplémentaires et ce nouveau projet ne nous a jamais été présenté avec ses incidences financières et nous découvrons au coup par coup ces frais supplémentaires.

Nous renouvelons la demande de présentation du projet dans son ensemble maintenant et du coût global de cette salle parce que vous aviez annoncé la financer par des ventes de biens appartenant à la Ville et donc il nous est nécessaire aussi de faire un point maintenant sur le détail de son financement.

Et quant aux avenants dont nous parlions tout à l'heure, nous avons fait un récap. Il y a en a énormément et beaucoup dépassent les montants habituels – disons – tolérés pour un avenant. Donc nous insistons pour avoir cette présentation globale de tous les avenants du coût global de la salle.

M. LEONETTI

Madame VERNOCHE.

Mme VERNOCKE

C'est un peu la même remarque que pour la question 18, mais là pour des raisons très différentes puisque les explications ici sont claires. L'info est abondante. Cependant, puisque là aussi il s'agit d'une modification à notre demande qui porte à peu près sur 700 000 euros. Moi ce que j'aurais aimé savoir ce sont les raisons économiques concrètes de cette modification, donc la terrasse et la salle de réception, équipement que je connais concrètement par ailleurs puisque nous avons été invités à le visiter.

De manière plus précise que ce qui est donné dans la délibération puisqu'il y a écrit simplement « pour une utilisation polyvalente ». Donc quel est notre intérêt économique dans cet agrandissement et quel sera éventuellement notre retour sur investissement dans ce cas précis ?

M. LEONETTI

Éric PAUGET.

M. PAUGET

Tout d'abord moi je reprends la proposition de Madame MURATORE d'organiser une séance spécifique sur le bilan financier de la salle. C'était d'ailleurs prévu, d'autant plus qu'on arrive au terme du chantier et il est tout à fait normal qu'on consacre une séance, donc je vous proposerai dans les semaines qui arrivent ou peut-être à la rentrée qu'on réunisse la Commission Éducation Jeunesse et Sports voire étendue à l'ensemble des élus qui le souhaiteraient pour faire un bilan exhaustif du coût et des recettes. Et vous allez voir que d'un point de vue recettes, grâce au financement croisé ainsi qu'à la vente d'un certain nombre de terrains, cette salle ne revient pas si cher que ça aux Antibois.

Deuxièmement, concernant les modifications qui ont été rajoutées. Je l'avais dit en Commission, c'est essentiellement pour aller vers un modèle économique qui a vocation à rendre indépendant et autonome le club de basket professionnel. Quels sont les retours économiques qu'on peut espérer ? Le premier retour, il est ce que j'avais expliqué l'année dernière lorsqu'on a fait aussi une Commission ad hoc sur la situation basket en général, c'est que dès l'année prochaine et le BP 2014, le soutien de la Ville auprès du club de basket professionnel va commencer à décroître et que l'idée c'est qu'à terme le club de basket pro, la SASP soit indépendante et autonome et ne vive plus avec des subsides, des subventions publiques. C'est ça l'idée de fond.

Et c'est vrai que dans les rajouts qui ont été faits au programme, que ce soit la cuisine, que ce soit la salle de réception, que ce soient les sièges VIP, c'est pour aller vers un modèle économique qui va permettre au club professionnel de fonctionner sans subvention publique et on va s'en rendre compte de manière sonnante et trébuchante dès le BP 2014 puisqu'il est prévu une baisse de 100 000 euros de la subvention pendant cinq ans.

M. LEONETTI

Oui la stratégie, telle que nous l'avons évoquée tout à l'heure, est d'abord une stratégie globale comme vient de l'évoquer Éric PAUGET.

La deuxième stratégie, c'est que quand vous regardez les avenants, il y en a beaucoup, mais il y en a quelques-uns en diminution. Quand vous prenez l'avenant n°1, on est avec des surcoûts de fondation, on est à 20 millions d'euros hors taxes, quand vous prenez l'avenant n°2, on est à 19.6, et quand vous prenez l'avenant n°3, on est à 19. Puis ensuite, pour les raisons qu'on a évoquées tout à l'heure, on décide de se doter d'un outil - Madame DUMAS a raison - d'un outil avec une rentabilité. Ce n'est pas un vilain mot. Et cet outil de rentabilité, pardon de l'expression, "on se le garde", c'est-à-dire qu'on le délivre à Vert Marine pour les manifestations qui le concernent pour le basket. Chaque fois que la Ville y fait quelque chose, elle en a la jouissance. La jouissance libre. Si c'est de l'associatif, c'est du gratuit, c'est pour les Antibois. Et puis s'il y a une manifestation à caractère commercial ou de show-biz, eh bien la rentabilité vient à la Ville d'Antibes. Donc ça veut dire qu'on n'a pas investi pour le délégataire, on a investi pour nous. On a investi pour faire en sorte que cet espace-là soit efficace et polyvalent.

Alors après bien sûr que ça crée un surcoût et que ce surcoût crée un autre surcoût qui est les honoraires.

Mais en revanche, je voudrais bien insister comme je l'ai dit tout à l'heure sur le fait qu'il y a des retards et que les pénalités de retard ça existe. Il y a des retards qui peuvent être dus au fait qu'on a demandé des travaux supplémentaires, mais il y a des retards qui sont dus à l'accident qu'on a tous connu et dont la presse s'en est fait l'écho à juste titre, parce qu'un transformateur a été noyé et qu'on a été obligés de le recommander, etc. Là la Ville est en recours indemnitaire vis-à-vis des retards qui se sont produits à cause de cette négligence-là.

Donc il y a des avenants et vous en aurez d'autres, ou plus exactement vous aurez à un moment donné le fait qu'on défalque les pénalités de retard qui sont évaluées aujourd'hui à 500 000 euros et puis vous vous trouverez aussi dans la situation dans laquelle on dira qu'effectivement, si on gagne le procès contre telle ou telle personne, elle se retournera contre une autre en disant : « ce n'est pas moi qui suis en retard, c'est à cause de l'autre. » Vous connaissez ça.

Eh bien on aboutira à la fin à un solde qui fera qu'on aura globalement rempli notre contrat.

Et je dirais que le contrat initial, c'était quoi ? C'était de dire : on va obtenir 50 % de subvention et les autres 50 % de subvention seront payés à partir de mobilisation de terrains qui appartiennent à la Ville. Et on les a désignés : terrain Levoux, terrain de la pépinière. Vous me direz : le terrain de la pépinière, il n'est pas encore vendu. Il est estimé à environ 5 millions d'euros et le terrain Levoux on l'a vendu 9,5 millions ou un peu plus, et donc ça correspondait à la part de la Ville d'Antibes.

Dans cet élément, je suis obligé de rappeler qu'il manque deux millions et demi d'euros. Pourquoi ? Parce que l'engagement du Conseil régional, contrairement à l'engagement de la CASA, contrairement à l'engagement du Conseil général, contrairement à l'engagement de l'État à l'époque, il n'est toujours pas venu.

Donc ça veut dire que cet engagement qui nous a fait délibérer et sur lequel on a eu entrevue sur entrevue et confirmation sur confirmation, j'attends toujours qu'on me dise si c'est oui ou si c'est non. À partir du mois de septembre, quand on inaugurerait, je considérerais que c'est non. Je constaterai que c'est non. Ça voudra dire qu'il y a des gens qui ne tiennent même pas les engagements qu'ils ont pris antérieurement.

Je vous en prie Monsieur PIEL. Je sais que vous vous êtes battu aussi pour ça.

M. PIEL

Oui, mais vous avez bien voulu me faire passer la copie du courrier que vous avez envoyé à Michel VAUZELLE.

Aujourd'hui il y a un contrat de développement entre la CASA et la Région qui d'ailleurs arrive à son terme puisque l'année c'est 2013 et il y a eu certainement, puisque vous le dites, à travers les rencontres que vous avez eues avec le Président et les rencontres qu'a eues Marc DAUNIS avec le Cabinet, certainement des promesses. J'ai moi-même demandé à ce qu'on mette la subvention de la Région sur le Pôle France, donc sur le trampoline et pas sur la salle de basket qui maintenant est en délégation de service public. Je vais même dire mieux : à la dernière plénière du Conseil régional, j'ai voté contre la subvention de la Région qui elle a bien été versée en fonction du contrat de développement de la CASA à la piscine de Sophia Antipolis. Mais la salle des Trois Moulins ne figure pas dans ce contrat.

S'il y a eu avenant, ou promesse d'avenant, je pense que le problème est à régler entre vous-même, le Président du Conseil régional et Marc DAUNIS. Voilà, je le dis comme ça. En tous les cas moi les démarches que j'ai faites, et aujourd'hui vous le dites à votre façon, et vous l'avez dit y compris tout à l'heure avec « on ne peut intervenir que sur les compétences, etc., etc. ». Aujourd'hui la Région, comme beaucoup de collectivités, n'a plus les moyens quelque part de ses ambitions, y compris de celle-là. Et en culture c'est pire - si j'ose dire. Dans le domaine de la culture, c'est pire. Ça c'est un fait, mais aujourd'hui on ne peut pas dire qu'il y a eu dans le contrat de développement de la CASA le dossier de la salle omnisports des Trois Moulins n'y figure pas. Voilà, il faut le dire. Après je veux bien qu'il y ait eu des discussions...

M. LEONETTI

Monsieur PIEL, je ne vous implique pas. Je dis simplement qu'à l'époque, il y a eu un débat pour savoir si cette salle était à la Communauté d'agglomération ou à la Ville d'Antibes.

Pour deux raisons essentielles, je l'ai refusé. La première c'est qu'il y avait un club qui appartenait à la Ville d'Antibes à l'intérieur et qui jouait ; la deuxième c'est que je ne voulais pas donner une assiette foncière sur laquelle il y avait des terrains qui étaient en gestion associative par l'ASOA et donc j'ai dit que c'était la Ville d'Antibes. J'ai demandé les 20% de subvention à la CASA et on a bouclé notre opération tel que je le formule de manière globale : deux terrains mis en vente pour faire du logement et les aides de l'État, de la Région, du Conseil général et de la CASA.

Ensuite pourquoi ce n'est pas dans le contrat ? Parce que c'est un contrat Communauté d'agglomération/ Région. Il y avait des villes qui n'étaient pas en Communauté d'agglomération et le jour de la signature je me rappelle très bien avoir évoqué avec le Président VAUZELLE le fait qu'il y avait des villes de moindre importance qu'Antibes (puisque Antibes c'est la deuxième ville du département) qui bénéficiaient directement d'un contrat avec la Région. Et le Président a dit : « mais il n'y a aucun inconvénient à ce qu'on fasse un contrat spécifique avec la Ville d'Antibes ».

Ensuite il s'est retourné en disant – "tout à l'heure vous évoquiez pourquoi il y a des endroits qu'on subventionne et des endroits qu'on ne subventionne pas. Pourquoi on subventionne un stade nautique à Sophia Antipolis à caractère ludique et pourquoi on ne subventionne pas un équipement ludique et commercial, pourquoi on ne subventionne pas un équipement public qui est destiné à l'ensemble des Antibois et qui abrite deux Pôles France ?"

Je n'ai pas de réponse à cette question et je pense que la réponse je l'ai : c'est qu'il n'y aura pas de subvention du Conseil régional sur cet équipement. On en prend acte.

Mais je ne signerai pas une convention bidon entre la Communauté d'agglomération et la Région qui laisse penser que la Région va au-delà de ses missions et qui, ensuite, retire sa parole puisque cette parole elle a quand même été dite publiquement. Elle a été confirmée effectivement avec une action qui a été de votre part, de ma part, de la part du sénateur Marc DAUNIS, et que nous avons toujours la même réponse verbalement et toujours la même réponse épistolairement. Les services disent non et le Président dit oui. À un moment donné moi si mon Directeur Général des Services dit que ce n'est pas possible, c'est qu'il a reçu quand même l'ordre de dire que ce n'est pas possible.

Donc je le regrette, mais vous voyez que dans ce plan de financement, il manquera deux millions et demi et je ne vous accuse en aucune façon Monsieur PIEL. Je sais que vous avez œuvré pour essayer de prendre en compte ce qu'il y avait d'intérêt général dans une salle omnisports à cet endroit. Ça n'empêche pas que nous trouverons l'équilibre financier et que je me retournerai vers la Communauté d'agglomération et je lui demanderai de nous aider à trouver des solutions et on trouvera les solutions. Mais c'est un équipement sportif qui à côté d'un autre équipement sportif, on constate une fois de plus qu'il y a là deux poids et deux mesures.

Bien, sur cette délibération nous passons donc au vote. Qui est contre ? Trois. S'abstient ? Deux.

Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 46 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS ; 2 absents : Mme MURATORE, M. AUBRY).

Départ Madame Yvette MEUNIER – Procuration à Monsieur Alain BIGNONNEAU

Présents : 33 / Procuration : 13 / Absents : 3

MONSIEUR GEORGES ROUX

03-1 - GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT- REHABILITATION - EXTENSION DES ESPACES DE RESTAURATION - APPROBATION DU PROGRAMME - CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE - ELECTION DES MEMBRES DU JURY

M. LEONETTI

Georges ROUX n'est pas là. C'est moi. Je suis Georges ROUX.

Le groupe scolaire Jacques Prévert a d'abord été pénalisé parce qu'on a pensé initialement – il faut dire les choses, les services convergeaient dans ce sens – que c'était cet endroit-là qui devait bénéficier d'une extension. Et puis finalement il semblerait que, sauf quand le projet qu'on a évoqué en début de séance voit le jour, on n'a pas de surcharge de l'école Jacques Prévert aux Semboules. Et donc le problème se pose, celui d'une rénovation avant de poser le problème d'une extension.

Cependant dans cette rénovation, c'est une rénovation à la fois des cuisines avec le passage en self et d'une extension de ces cuisines qui sont trop exiguës, et en même temps l'aménagement du clos et du couvert, c'est-à-dire que le toit de la bâtisse doit être repris en entier.

Pour être tout à fait honnête, il reste à se poser la question de savoir comment on reconfigure l'intérieur. Est-ce que la configuration intérieure est suffisante ? Est-ce qu'elle convient bien à l'école telle qu'elle est aujourd'hui ? Les études des services en tout cas nous disent qu'elle mérite une rénovation interne aussi, mais pas de modification des salles de classe et que l'extension ne peut pas intervenir avant une dizaine d'années.

Donc on est partis sur une double idée : rénovation aujourd'hui telle qu'elle est délibérée, qui est une rénovation extérieure (toiture, etc.), extension et rénovation des cuisines, et puis une rénovation ultérieure qui sera soit en fonction de son évaluation en capacité d'être absorbée dans le plan de rénovation des écoles et des 800 000 euros à 1 000 000 euros que l'on met chaque année, soit un autre type d'opération.

Pourquoi ça ne peut difficilement être phasable, c'est-à-dire prendre 300 000 euros par an et rénover petit à petit ? D'abord parce que le problème est celui des sols. Sur l'école Jacques Prévert, il y a des sols souples. Ces sols souples sont collés avec une colle qui nécessite aujourd'hui, lorsqu'on enlève l'ensemble, qu'on le fasse de manière globale et avec des précautions environnementales. Dans ce contexte il faut tout faire. Il faut faire en dehors de la présence des élèves puisque cette colle a une certaine toxicité, et en même temps le faire non pas classe par classe, mais en une seule fois.

Donc ça veut dire qu'il faut prendre des vacances d'été. J'ai essayé de proposer qu'on commence une rénovation déjà partielle cet été. Malheureusement les classes à Jacques Prévert sont occupées par le centre aéré pendant l'été. Donc il faut s'organiser pour que la rénovation interne se fasse pendant les vacances d'été et sans qu'il y ait de prévu de centre aéré. Ça veut dire qu'il y a deux plans de rénovation qui se mettent en œuvre : un plan lourd qui est celui-là, celui de la rénovation et qui lui mérite des appels d'offres, un jury, etc., etc., et un plan plus léger, mais relativement lourd puisqu'on est obligé de refaire les sols en une seule fois et donc pendant les vacances d'été. Là les appels d'offres sont plus simples puisqu'ils concernent uniquement la réfection des sols puis des plinthes puis des peintures. Et pour essayer de phaser et de garder l'opération uniquement pendant une période d'été, on va essayer de faire peut-être que les sols une année puis peut-être l'année d'après les peintures qui elles peuvent être phasées dans le temps.

Voilà donc la stratégie autour de l'école Jacques Prévert qui est une des plus anciennes. Elle mérite une rénovation. Le plan de rénovation que vous avez aujourd'hui n'est que le plan de rénovation globale extérieure et ne concerne pas les aménagements intérieurs qui sont – je dois le dire et on en discutait il n'y a pas longtemps avec Alain CHAUSSARD – ceux qui sont le plus demandés par les parents d'élèves et par les professeurs. C'est la détérioration de la qualité de l'aspect intérieur. Mais on est obligés aussi de faire l'aspect extérieur et la rénovation du self et de son extension. C'est l'objet de la délibération d'aujourd'hui.

Voilà ce que je voulais vous dire sur la rénovation et la réhabilitation de l'école Jacques Prévert avec Union pour Antibes Juan-les-Pins, la Gauche et l'Écologie.

M. MOLINE

Oui Monsieur le Maire, chers collègues, nous voterons bien sûr cette délibération concernant la réhabilitation et l'extension des espaces de restauration du groupe scolaire des Semboules et également nous nous présentons à l'élection des membres du jury de l'appel d'offres restreint de maîtrise d'œuvre, moi-même en qualité de titulaire et Madame RAVEL comme suppléante. Merci.

M. LEONETTI

Merci Monsieur MOLINE. Monsieur PIEL.

M. PIEL

Il était temps de s'atteler à la réhabilitation de cette école. Quand on dit école, évidemment moi je pense élémentaire et maternelle puisqu'il y a quand même deux entités qui existent sur ce site.

Et nous avons acté lors du vote du budget primitif une enveloppe évidemment moins importante que celle que nous allons décider aujourd'hui pour des travaux urgents de la rentrée 2013. J'espère, je pense que ces travaux ne sont pas remis en question par la réhabilitation globale qui doit avoir lieu, comme vous l'avez indiqué, sur deux ans. Parce qu'au-delà de la décrépitude de l'école, de la dangerosité en particulier de l'escalier de l'école élémentaire, des toilettes qui sont hors-norme, se rajoutent des travaux urgents dans la cour. Celle-ci se trouve amputée d'une partie conséquente par le seul fait que le sol est déformé par les racines des pins qui sont une des nombreuses sortes d'arbres qu'on a sur les Semboules, mais là très importante. La réponse qui a été c'était de fermer cet espace qui fait que la cour est réduite. Aujourd'hui la cour des enfants est réduite.

Alors avant d'arriver aux grands travaux, et je suis sûr qu'ils seront faits de façon convenable, il me semble que comme cela se fait sur la voirie, une intervention pour égaliser le terrain est possible et ainsi pourrait redonner aux enfants la jouissance de la totalité de la cour. Voilà c'est une demande importante.

Enfin pour terminer je suis moi aussi disponible et candidat à siéger dans le jury.

M. LEONETTI

Alors sur la réponse Monsieur PIEL, j'avais fait une réponse partielle. Effectivement on a demandé à ce que les rénovations annuelles que nous faisons privilégient cette école qui est quand même, sur le plan extérieur des sols, la plus dégradée. Il y a l'inconvénient que vous connaissez, de faire travailler les ouvriers en même temps que les élèves sont présents ou que les centres aérés sont ouverts. Donc j'ai demandé à ce qu'on fasse trois programmes : un programme vacances d'été, un programme Toussaint et un programme vacances de fin d'année pour réparer. Ce ne sont pas des petites choses, mais enfin réparer ce qui peut l'être sans que l'on rentre dans un plan d'aménagement d'ensemble.

Ensuite dans le plan d'aménagement d'ensemble, il y a ce qu'on vote aujourd'hui qui lui nécessite un jury, etc., etc., et puis il y a la réfection des sols et des murs qui mérite lui aussi un plan plus vaste et que j'espérais pouvoir faire par tranche et qui compte tenu des normes environnementales en vigueur ne pourra pas l'être et le sera de manière globale. Donc ça veut dire qu'il faudra essayer. Ce n'est pas tellement un problème. Comprenez-moi, ce n'est pas un problème tellement financier. C'est un problème de timing et d'arriver à faire dans le minimum de temps l'ensemble des travaux.

Même si la réfection globale doit être faite, il y a des réfections de façade à faire, il y a des barres métalliques qui apparaissent sous un crépi, donc ça doit être fait rapidement, qu'on essaie de le faire dans les périodes non scolaires que je viens d'évoquer. Mais il y aura probablement une partie des travaux, et je m'en excuse auprès des élèves et des parents d'élèves et des professeurs, qui seront faits en débordant sur l'activité scolaire.

Alors sur le jury. Le jury, il est normalement à la proportionnelle. La proportionnelle, c'est 4-1 avec titulaires et suppléants. On peut faire les listes, on peut faire ce qu'on veut, mais il y a deux, pardon trois candidats... trop tard pour la négociation !

Normalement c'est 4-1. C'est 5. Un jury c'est 5, donc on ne peut pas augmenter le nombre pour arriver à une proportionnalité qui fasse rentrer. En revanche, moi je peux vous proposer de supprimer un suppléant de la majorité pour un suppléant de l'opposition. Je vais le faire plus directif. Monsieur MOLINE, est-ce que vous accepteriez d'être suppléant d'un membre de la majorité ? Monsieur PIEL et Madame MURATORE, est-ce que vous accepteriez d'être l'un titulaire et l'autre suppléant ?

Allez, une minute d'interruption de séance. Et ça ne fait pas le vote à la proportionnelle au plus fort reste, etc.

La séance est interrompue quelques minutes.

M. LEONETTI

Malheureusement on ne peut pas augmenter le nombre de 5, ce qui aurait pu régler le problème. Si on était passé à 6, on aurait pu satisfaire tout le monde. Donc on va passer au scrutin de liste. Je suis désolé de cette petite perte de temps. On va passer au scrutin de liste puisque si j'ai bien compris il y a un accord entre le groupe de la Gauche et l'Écologie et le groupe PS et Verts pour faire une liste commune. Mais je n'ai pas d'accord de Monsieur MOLINE pour être suppléant d'un membre de la majorité. Donc il y aura une liste pour Union pour Antibes Juan-les-Pins, une liste majorité et une liste la Gauche et l'Écologie et PS et Verts.

Je suis en train de raisonner à haute voix que 5 c'est plus grand que 4 et que peut-être je refais la proposition à Monsieur MOLINE.

M. MOLINE

Proposition acceptée.

M. LEONETTI

Merci Monsieur MOLINE.

M. LEONETTI

Qui est le titulaire et le suppléant ? Monsieur PIEL titulaire, Madame MORATORE suppléante.

Alors je vous propose : Georges ROUX, suppléant : Jacqueline DOR. Ah bon ?! Comme tu dis ! Pardon aux membres de la majorité. S'ils ne veulent pas, il faut qu'ils lèvent la main aussi. Madame THOMEL, suppléant : Patrick DULBECCO ; Monsieur AMAR, suppléant Monsieur MOLINE ; Monsieur CHAUSSARD, suppléant : Monsieur BAYLE ; et Monsieur PIEL, suppléante Madame MURATORE.

Je vous fais voter pour qu'on ne vote pas au bulletin secret. Vous êtes d'accord pour qu'on ne vote pas à bulletin secret ? Personne ne veut le bulletin secret ? Donc je vous propose la liste telle qu'elle est proposée.

Personne n'est contre, pas d'abstention, et la liste est adoptée. Merci de votre compréhension à tous.

Délibération adoptée à l'unanimité.

MONSIEUR ANDRE-LUC SEITHER

05-1 - BUDGET VILLE - EXERCICE 2013 - DECISION MODIFICATIVE N° 2

M. LEONETTI

Nous passons maintenant au budget ville. Le budget ville, le budget supplémentaire modifie très peu le budget primitif tel que nous l'avons voté en décembre. Qu'est-ce qu'il y a quand même comme éléments supplémentaires ? Des éléments positifs, des éléments négatifs.

Les éléments négatifs, c'est que comme toutes les collectivités nous nous trouvons devant une baisse majeure des moyens financiers de la Ville. Pour vous citer quelques exemples, on est à 5 millions de moins entre ce qui rentre en moins et ce qu'on demande en plus. On est à 5 millions de moins de budget que l'année précédente sur les mêmes bases. Les impositions augmentent sur la part salariale, la baisse de la subvention de l'État de 0,6, la diminution des recettes des droits de mutation de 2 millions d'euros, et la diminution des recettes des casinos de 200 000 euros sur des recettes qui avaient déjà été très diminuées.

Donc on se retrouve dans une situation dans laquelle fort heureusement les bonnes nouvelles c'est qu'on peut assumer cette diminution financière et la deuxième bonne nouvelle c'est que nous nous trouvons grâce à un excédent de l'exercice et la deuxième bonne nouvelle c'est que nous avons – budgétairement ce n'est pas une bonne nouvelle – réussi à faire tous les investissements que nous avons envisagés.

C'est-à-dire 42,7 millions d'euros qui avec la prise en compte des reports qui sont inscrits pour l'exercice 2013, dont 30 millions d'euros de travaux, 7 millions d'acquisition et 5,5 millions de participation.

Cette situation est une situation qui est fidèle à l'ensemble du mandat, même si c'est le pic d'investissement, et c'est normal, c'est la fin de tous les grands travaux. Mais en six ans la moyenne des investissements a été de 41 millions d'euros. Il faut rappeler que les moyennes antérieures tournaient plutôt de 10 à 12 millions d'euros.

Ces grands équipements bien sûr ils sont livrés. Je rappellerai qu'il y avait en particulier dans les opérations supplémentaires les aménagements autour du Palais des Congrès, l'acquisition de l'hôtel Lutetia qui doit être démolie pour l'entrée de Juan-les-Pins, une participation supplémentaire au CCAS pour achever l'achat des locaux nécessaires à l'extension du foyer Mirabeau et une enveloppe complémentaire de 500 000 euros pour les travaux de proximité qui étaient réclamés par les comités de quartier.

Voilà donc la situation dans laquelle on se trouve. Ce budget supplémentaire a montré d'une part notre capacité à investir, mais aussi notre capacité à répondre - grâce aux excédents qui ont été dégagés - à une situation de crise et à y répondre de façon sans diminuer - comme on le disait tout à l'heure - ni des opérations, ni des subventions, ni des moyens alloués à l'ensemble du service public ou de l'ensemble associatif.

Monsieur SEITHER va nous présenter ces éléments.

M. SEITHER

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez les recettes du BS sont constituées par les résultats de l'exercice précédent sous la forme d'excédents constatés dans le compte administratif et par l'ajustement de la prévision des recettes en cours d'année.

Sur l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2012, il y a un montant de 12,2 millions que je vous propose avant tout de provisionner 5 millions comme l'a dit Monsieur le Maire sur le chapitre des dépenses imprévues.

Le solde de 7,2 millions permet d'une part de couvrir la baisse totale des recettes de fonctionnement avec moins 1,6 million sur ce budget supplémentaire malgré une dotation exceptionnelle de 350 000 euros de la CASA. En effet, les résultats des droits de mutation sur les cinq premiers mois de l'année nous obligent à diminuer de 2 millions d'euros notre prévision du budget primitif pour cette recette.

D'autre part d'affecter 3,5 millions pour le fonctionnement courant pour faire face en cas d'obligations d'augmentation des prix des fournitures (l'énergie, l'alimentation, etc. et de prestations), 1 million pour les charges exceptionnelles, on provisionne 905 000 euros pour les contentieux éventuels et les annulations de titres. Enfin 1,2 million d'autofinancement et de diminuer de 129 000 la prévision de dépense pour les autres charges de gestion courante en raison d'une baisse de 419 000 du montant reversé à l'EPIC dans le cadre du Palais des Congrès.

En investissement, les ventes immobilières prévues pour 2013 ne pourront pas toutes se réaliser avant la fin de l'exercice. Il convient donc de diminuer cette recette prévisionnelle de près d'un million d'euros. Les dépenses d'investissement sont donc limitées à 350 000 euros, montant obtenu en réutilisant les crédits reportés pour permettre l'inscription des dépenses nouvelles incontournables, dont 550 000 euros de subventions foncières, 250 000 euros de subvention d'investissement pour le CCAS, 390 000 euros de titres de participation pour le théâtre communautaire, 500 000 euros pour les travaux de proximité, 972 000 euros pour l'acquisition de l'hôtel Lutetia et 1,2 million pour le Palais des Congrès.

Ce sont tout de même plus de 42 millions de dépenses d'équipement qui sont inscrites à l'exercice 2013 qui poursuit l'effort d'investissement. Je voudrais vous rappeler qu'en 2008 nous avons fait 44 millions, en 2009 38 millions d'euros, en 2010 31 millions d'euros, en 2011 40 millions d'euros, en 2012 53 millions, soit une moyenne de 41 millions par an. Ce chiffre est très important sur les six dernières années.

Si vous n'avez pas d'autres questions ou précisions à poser suite à la Commission des Finances spéciale budget supplémentaire animée par le service des Finances et notamment Madame TERZO et Madame PETERS que je remercie moi-même, je propose de passer au vote chapitre par chapitre de ce budget supplémentaire.

M. LEONETTI

On passe aux interventions de la Gauche et l'Écologie, PS et Verts.

M. PIEL

Oui, c'est bien donc une décision modificative qui change à la marge le budget primitif. Permettez-moi quelques mots sur ce rapport. Je constate, et Monsieur SEITHER vient de le dire, et vous l'avez dit aussi Monsieur le Maire, la baisse importante des droits de mutation : 2 millions d'euros. 2 millions d'euros sur une prévision de 9 millions. Le coup est fort. Pourtant ça ne semble pas perturber les spéculateurs immobiliers puisque les prix pour se loger sont toujours aussi élevés. Dans le même temps, on voit que la Ville perd des habitants, en particulier des jeunes et des familles qui ne peuvent plus se loger à Antibes.

Alors très rapidement, quelques points de cette décision modificative. Dans les charges à caractère général, j'ai pointé pour ma part les 115 000 euros qui sont affectés au Palais des Congrès ; l'augmentation importante de l'assurance du personnel, mais bon là ce sont les prix qui augmentent si j'ose dire : 484 000 euros ; et enfin le coût des pompiers, du SDIS, pour la surveillance des plages puisqu'il est de 170 000 euros, en tout cas pour ce budget. Toujours le Palais des Congrès...

M. LEONETTI

170 000 millions.

M. PIEL

170 000 euros. Vous aviez compris quoi ?

M. LEONETTI

J'avais cru que vous aviez dit 170 000 millions !

M. PIEL

On n'en est pas encore là ! Oui, le Palais des Congrès où vous supprimez donc les subventions qui étaient prévues pour l'Office du Tourisme, 700 000 euros, puisque c'est la Ville qui va prendre en charge l'aménagement de cet espace en direct, à hauteur d'un million d'euros.

Je constate aussi que l'équipement pour les amendes électroniques absorbe un nouveau budget, donc ce que nous avons voté au budget supplémentaire ne suffit pas puisqu'il faut rajouter 350 000 euros. Cet équipement va coûter à la commune, si cela s'arrête à ce moment-là, 1 700 000 euros.

Autre rallonge importante sur l'eau, le gaz, l'électricité. L'eau où on double le montant prévu au budget primitif. Je pensais que le nouveau contrat avec Veolia allait faire baisser fortement le prix de l'eau. Quant à l'énergie, on abonde de plus d'un million d'euros. Cela s'explique – je pense – par l'augmentation de celle-ci. Les dépenses imprévues sont en forte augmentation aussi puisque le budget primitif qui était d'un million, Monsieur SEITHER l'a dit, passe, il faut rajouter 5 millions à ce million. On prévoit beaucoup d'imprévus.

Nous pourrions penser en parcourant le budget supplémentaire que l'attribution de compensations de la dotation de la CASA est en forte baisse puisqu'elle apparaît à -640 000 euros. Mais non, c'est un petit tour de passe-passe qui permet à la CASA la prise en charge de certains spectacles d'Anthéa, en particulier "Musique au Cœur" ou Woody Allen.

Nous souhaiterions que le budget soit plus clair sur ce point. La dotation de compensation doit avoir une ligne clairement identifiée « Anthéa » avec le coût pour la commune et le coût pour la CASA. Nous savons que la culture a effectivement un coût. Nous pensons qu'en période de crise et de grande détresse sociale les budgets culturels ne doivent pas être la variable d'ajustement, que ce soit pour les grands équipements comme Anthéa ou pour la culture de proximité. Notre demande est simplement pour plus de transparence.

Je terminerai par les subventions versées au Comité d'Entraide du personnel communal et au CCAS. Ces rallonges importantes en ce qui concerne le CCAS puisqu'il s'agit de 660 000 euros à ajouter aux 5 650 000 euros du budget primitif, viennent confirmer la véritable régression sociale qui touche notre pays et notre commune.

Pourtant il y a de l'argent, les dépôts bancaires dans les Alpes-Maritimes n'ont jamais été aussi importants, en tout cas à fin avril 2013. Il n'y a jamais eu autant d'argent dans les banques des Alpes-Maritimes. Hier nous avons appris que les 500 plus grandes fortunes de France augmentaient leur pactole de 25 %. Qui peut en dire autant chez les salariés, les retraités, les chômeurs, y compris les employés municipaux ? Certainement pas les 15 % des familles antiboises qui survivent avec des revenus en dessous du seuil de pauvreté. Permettez-moi de féliciter les agents du CCAS et toutes celles et tous ceux, bénévoles compris, qui œuvrent dans la solidarité.

La devise de la République est belle : liberté, égalité, fraternité. La liberté existe certainement pour ceux que j'évoquais plus haut : les riches, les résidents du Cap d'Antibes, les propriétaires des yachts du Quai des Milliardaires. C'est la liberté du loup dans la bergerie. L'égalité n'est plus qu'un mot sans contenu. Quant à la fraternité...

M. LEONETTI

Merci.

Madame MURATORE.

Mme MURATORE

Alors tout d'abord merci encore aux services pour avoir fait une séance spéciale pour toutes les informations.

Cette décision modificative reprend le résultat de l'année 2012 avec quelques ajustements. En ce qui concerne les ressources, je ne dirai pas comme mon collègue, mais c'est tout à fait ça, elles sont fortement impactées par la diminution des droits de mutation. Si cette diminution provenait d'une baisse du prix des logements pour les actifs, ce serait presque une bonne nouvelle. Mais ce n'est pas le cas. Cette diminution est due essentiellement à la baisse du nombre d'actes et ce n'est pas la spéculation immobilière qui diminue, mais le nombre de transactions. Les vendeurs attendent que le marché soit de nouveau porteur, que l'immobilier augmente, toujours au détriment des actifs et au bénéfice des résidences secondaires.

Sur la vente du terrain Macé, nous étions opposés à cette vente tant que le projet Marena-Lacan n'avait pas été élaboré. Cette parcelle pourrait être incorporée à la zone du projet. Nous renouvelons notre demande d'attendre l'avancement des études pour décider de l'utilité de cette parcelle ou de sa vente.

Plusieurs mouvements concernent le BEA Palais des Congrès, donc nous reprenons ce que nous disions tout à l'heure. Nous souhaitons disposer d'une vision globale du coût de ce projet, sur la durée du BEA, avec ce qui est à la charge de la Ville, de l'Office de Tourisme parce que pour nous l'Office de Tourisme c'est la Ville, de manière à voir clairement les incidences financières de ce projet.

Et nos interrogations portent aussi sur les emplois. Nous constatons encore une plus grande différence entre les emplois pourvus au 31 décembre 2012 et ceux pourvus au 31 mars 2013. Encore une diminution des emplois pourvus. Merci.

M. LEONETTI

Globalement, d'abord ce budget est un budget qui n'a pas choisi les coupes sombres ni dans la culture, ni dans l'environnement. L'environnement et la culture ne font pas partie des marges d'ajustement nécessaires dans une période de crise. D'abord parce que les énergies renouvelables, c'est l'innovation de demain et qu'on ne peut pas couper l'herbe sous les pieds de l'innovation. Et ensuite parce que la culture, c'est le caractère indispensable en période de crise.

On voit bien d'ailleurs que si les salles d'Anthéa comme les petites salles avec des artistes de qualité à Antibea, à la salle du tribunal sont remplies, c'est parce qu'il y a ce besoin de culture, ce besoin d'identité. C'est un besoin à la fois de partage, c'est un besoin de découvrir l'autre, c'est un besoin de s'évader. La culture ce n'est pas ce que l'on doit supprimer en période de crise et vous le constatez, ce n'est pas le cas de la Ville d'Antibes alors que pour la première fois sous la V^{ème} République, à deux reprises le budget de la culture diminue de 5 %. Plus : -5, -3. Je pense que c'est une mauvaise stratégie.

En ce qui concerne le développement durable, et dans la situation dans laquelle nous sommes, il faut au contraire qu'on avance plus vite dans ce domaine. Non pas parce que nous sommes des passéistes, mais parce qu'il y a là une des sources de revenus et d'innovations et de croissance. La transition énergétique, ce n'est pas uniquement le fait d'abandonner le nucléaire pour passer aux éoliennes. C'est bien évidemment le fait de trouver des méthodes nouvelles pour des énergies nouvelles. Et effectivement quand on part sur des projets comme on l'a vu tout à l'heure sur les Trois Moulins ou sur Lacan-Marenda, on se dit qu'il faut là être extrêmement vigilant. Le plan de rénovation qu'on mène avec Marguerite BLAZY sur les économies d'énergie en matière de logement social, on voit que ça fait baisser les charges quand on diminue les coûts du chauffage.

Donc il faut qu'on continue à travailler dans ce sens et ce budget est un budget qui est ambitieux. Il est aussi ambitieux parce qu'on nous a dit souvent : « pourquoi vous vous engagez dans ces équipements aussi lourds ? ». D'abord parce qu'il y avait des taux d'intérêt très bas. Ensuite parce qu'il y avait une situation générale qui faisait penser que les contributions de l'État et des autres collectivités finiraient par se tarir. Et ensuite parce que c'est dans les moments justement de difficulté, sans être totalement keynésien, qu'il faut au contraire augmenter l'investissement.

Et le fait que cet investissement, vous le savez tous, a été dans divers domaines : maison de retraite, oui on a mis 3 millions. On a mis 3 millions dont 1,5 million de prêt. Mais franchement, est-ce qu'on n'avait pas besoin d'une maison de retraite ? Est-ce qu'il fallait laisser le Palais des Congrès dans l'état où il était ? Pour 7 millions sur 35 ans on l'a rénové et on le met à disposition. Est-ce qu'il fallait continuer à gérer les places de parking en face des places de parking du port, en face des places de parking de la ville, au pied des remparts historiques ? Eh bien non, c'est un dossier compliqué, mais en même temps il arrive à aboutissement. Et combien de fois on nous a dit qu'on n'y arriverait jamais parce qu'on trouverait le scaphandre de Cléopâtre ou de l'eau qui émergerait ... ? C'est une boutade ! Toujours est-il qu'on a trouvé des choses, mais qu'on a réussi à le surmonter.

Et puis fallait-il un grand théâtre à Antibes ? Je ne veux pas différencier le grand théâtre des petits théâtres et je continuerai à aider, Simone TORRES à mes côtés, à aider toutes les "petites troupes" parce qu'elles apportent bien entendu quelque chose de positif à la Ville. Je comprends que certaines se lassent que ce soit difficile pour les uns ou pour les autres. En tout cas on ne les lâchera pas. En tout cas on ne diminuera pas les subventions. C'est un préalable.

Après il y a une augmentation majeure que l'on fait pour le CCAS. D'abord parce qu'il y a une précarité qui augmente dans la Ville d'Antibes Juan-les-Pins, comme dans le reste de la France, et que ne pas y répondre, c'est créer de la souffrance et de la violence supplémentaires. Et donc on accompagne et effectivement c'est le seul budget qui - je ne dis pas explose – augmente de manière très significative.

Pourquoi on arrive à tenir un budget ? D'abord parce que comme on l'a dit tout à l'heure, on a des revenus relativement stables avec une fiscalité qui est relativement basse.

On a des revenus qui ne bougent pas, enfin en tout cas qui ne posent pas des problèmes majeurs. Comment faire pour laisser les gens continuer à habiter ici ? Effectivement Monsieur PIEL, votre phrase était courte, vous avez dit : « on perd des habitants ». On perd un certain type d'habitants. On ne perd pas d'habitants, on en gagne des habitants. Mais est-ce qu'on veut qu'Antibes soit uniquement un endroit dans lequel il y ait des personnes retraitées et aisées ? Et est-ce qu'on ne doit pas développer cette mixité qui fait qu'on va de l'étudiant étranger en passant par le salarié, en passant par le commerçant, etc. Oui ! C'est la raison pour laquelle, vous l'avez constaté, et là il y a un gagnant-gagnant : plus on donne, moins on paie. Plus on donne pour le logement social, Ville d'Antibes, je rappelle qu'il y a 14 millions d'euros qui sont votés par la communauté d'agglomération pour l'habitat social, mais plus on donne, Ville d'Antibes, à la SACEMA ou autre, et moins on paie en termes de pénalités.

Donc il y a là un cercle qu'on peut considérer comme vertueux et on continuera. Vous l'avez vu aujourd'hui, les délibérations il y a presque 800 000 euros qui sont donnés de la Ville d'Antibes soit à la CASA, soit à la SACEMA pour faire du logement social.

Donc dans ce contexte-là, on a maintenu un investissement fort. Vous dire que cet investissement de 41 millions va continuer dans les années futures. Quels que soient ceux qui dirigent la Ville d'Antibes, ils ne devront et ne pourront pas les faire parce que les grands équipements, on ne va pas refaire un deuxième Palais des Congrès, un deuxième théâtre, une deuxième salle omnisports, etc., etc. Quand c'est fait, c'est fait. Et en même temps, comme la gestion que nous avons mise en place est une gestion qui coûte moins cher que la gestion antérieure, on va trouver les solutions pour faire en sorte que notre fonctionnement augmente très peu et c'est ça la clé. Ça veut dire qu'en maintenant le fonctionnement, même avec les surcoûts qui arrivent et les mauvaises surprises qu'on a évoquées (le désengagement de l'État et la baisse des droits de mutation et l'ensemble) eh bien on continue à tenir sur les objectifs qui sont les nôtres sans jamais diminuer la qualité du service public et sans abandonner des pans entiers de subventions au système associatif.

C'est un beau budget, voilà. C'est un beau budget supplémentaire parce que les beaux budgets quand on a beaucoup d'argent et qu'on a que des bonnes surprises, ce sont des budgets faciles. Quand on a un budget et qu'il arrive beaucoup de mauvaises surprises en fin d'année et que ça tient bien et qu'on n'a pas besoin de bouger la fiscalité et que les investissements continuent à se faire et que les priorités sociales continuent à être maintenues et qu'on n'abandonne aucune marge de manœuvre, ni sur le développement de l'environnement, ni sur la culture, on peut dire qu'on répond effectivement aux demandes du pays.

Et en même temps il y a de la clarté. Il y a de la clarté parce qu'il y a une direction. On sait au début du mandat que cette direction, on l'a tenue. On est presque à la fin du mandat et on peut dire qu'aujourd'hui on l'a tenue. Et ce qui manque le plus à nos concitoyens, c'est de savoir où l'on va. Ils se posent la question sur le plan européen, sur le plan national. Eh bien on peut dire aujourd'hui qu'avec ce budget supplémentaire, Monsieur l'Adjoint aux Finances et je remercie l'ensemble de vos services pour la qualité de leur travail, eh bien on sait où on est allés et on sait pourquoi.

On s'est doté des moyens de le faire et on a une vision claire qui ne navigue pas entre la démagogie des paroles et l'absence des actes. Les actes ils sont là et ils se sont mis en place. Ceci n'ayant aucun élément de comparaison avec une autre collectivité ou la Nation.

Bien. Les PV électroniques c'est 24 000 euros et il n'y a rien au budget supplémentaire. Simplement comme on a dit qu'on allait faire la demi-heure gratuite, Monsieur PIEL, on a anticipé une diminution des recettes et je ne crois pas à cette diminution des recettes. Je l'ai dit aux services. Ils ont raison d'être prudents. Moi je suis persuadé que l'impôt tue l'impôt et que plus on fait payer cher aux gens qui se mettent sur les parcmètres et moins ils ont envie d'aller en ville. Et plus on les fait payer des prix raisonnables, je ne dis pas gratuité, et plus ils seront incités à y aller et je pense qu'on n'aura pas de diminution des recettes de l'ordre de 250 000 euros.

Mais je me suis habitué à avoir des services extrêmement prudents et vigilants et je ne vais pas m'en plaindre.

On passe au vote chapitre par chapitre. Peut-être qu'on fait un vote à la fin ? Ça vous convient comme ça ?

M. SEITHER

En fonctionnement :

Chapitre 011	Charges à caractère général	3 518 940,63 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	10 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	-128 953,00 €
Chapitre 66	Charges financières	-5 000,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 026 642,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	5 000 000,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 194 000,00 €

Pour un total de dépense de fonctionnement de 10 615 629,63 €.

En recettes de fonctionnement :

Chapitre 013	Atténuations de charges	4 547,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	-2 920 864,00 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	-203 049,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	535 000,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	934 842,00 €

Pour un total de recettes de fonctionnement de : - 1 649 524 €.

Pour la section d'investissement :

Dépenses d'investissement :

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	18 438,95 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	767 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	501 562,05 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	- 1 464 896,02 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	130 000,00 €
Chapitre 26	Participations	390 000,00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	5 500,00 €

Pour un total de dépenses d'investissement de 347 604,98 €.

En ce qui concerne les recettes d'investissement :

Chapitre 13	Subventions d'investissement	100 440,00 €
Chapitre 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	9 456 123,88 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	5 500,00 €
Chapitre 024	Produits des cessions	- 976 000,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 194 000,00 €

Pour un total de recettes d'investissement de 9 780 063,88 €.

Voilà Monsieur le Maire.

M. LEONETTI

On passe au vote. Il doit être conforme au budget primitif.

Qui est contre ? cinq. S'abstient ? quatre. Je vous remercie.

Adopté à la majorité par 37 voix POUR sur 46 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE ; M. AUBRY ; 4 abstentions : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, MME VERCKOCKE).

05-2 - BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2013 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

M. SEITHER

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le budget supplémentaire qui vous est proposé consiste dans l'affectation de l'excédent de 2 350 000 euros constatés dans le compte administratif. Je vous propose de consacrer 1 670 000 à des dépenses de fonctionnement et 680 000 euros à des dépenses d'équipement.

Les dépenses de fonctionnement concernent principalement l'inscription de 900 000 euros en dépenses imprévues et 320 000 euros en charges exceptionnelles, provisions contentieuses pour annulation de titres. Les crédits affectés à l'investissement 662 500 permettront de poursuivre les travaux engagés dans le cadre du schéma directeur d'assainissement et notamment les travaux indispensables à la sécurité fonctionnelle des ouvrages d'assainissement.

Je vous propose donc, si vous n'avez pas de question, de passer au vote chapitre par chapitre.

M. LEONETTI

On passe au vote chapitre par chapitre. Il n'y a pas d'intervention.

M. SEITHER

Chapitre 011	Charges à caractère général	149 480,76 €
Chapitre 012	Charges de personnel	50 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	250 000,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	320 000,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	900 000,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	680 000,00 €

Pour un total des dépenses d'exploitation de 2 349 480,76 €.

En section d'investissement :

Dépenses :

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	32 500,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	50 000,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	580 000,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	251 954,00 €

Pour un total des dépenses d'investissement de 914 454 €.

Enfin recettes d'investissement :

Chapitre 106	Réserves	120 531,51 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	- 17 500,00 €
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation	680 000,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	251 954,00 €

Pour un total de 1 034 985,51 €.

M. LEONETTI

On passe au vote. Qui s'abstient ? Six. Qui vote contre ? Trois.

Adopté à la majorité par 37 voix **POUR** sur 46 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS ; 6 abstentions : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme VERCNOCHE).

MONSIEUR FRANCIS PERUGINI

07-1 - MARCHE PROVENÇAL - ENSEIGNE - DEMANDE D'AUTORISATION

M. PERUGINI

Le marché provençal est un élément d'attractivité pour le Centre Ancien et puis également la Ville en elle-même. Nous avons depuis ces dernières années, consulté des producteurs et revendeurs pour – je dirais – le redynamiser et bien sûr dans ce cadre-là nous avons fait l'inventaire de différents travaux d'aménagement, d'entretien, et entre autres pour certains qui l'ont vu, nous avons amélioré et changé l'éclairage, nous avons réparé une partie de la couverture, certains travaux au niveau des bâches sont en cours également. Et puis nous avons travaillé sur la signalisation et en particulier sur les trois entrées, c'est-à-dire côté Tourraque, côté rue Sade et côté effectivement Hôtel de Ville.

Donc nous avons contacté l'Architecte des Bâtiments de France pour revoir une signalisation qui soit plus actuelle. C'est pour cela que nous présentons effectivement cette délibération pour pouvoir autoriser Monsieur le Maire à déposer, signer les documents relatifs à la demande d'autorisation de cette enseigne.

M. LEONETTI

Intervention ? Monsieur PIEL.

M. PIEL

Oui nous voterons ce rapport qui permettra, j'en suis sûr, de donner plus de visibilité au marché provençal.

Mais permettez-moi, Monsieur le Maire, de demander à votre Adjoint si l'idée du déplacement du marché provençal est bien sérieuse car il y a des lieux et des bâtiments qui bien que n'étant pas des bâtiments historiques, portent l'histoire de notre cité depuis des décennies. C'est vrai pour la halle du marché provençal comme pour le bâtiment de La Poste ou comme pour l'école Guynemer par exemple. Je pense qu'il faut nous dire là s'il y a une vraie réflexion pour déplacer le marché provençal dans le cadre de l'opération Marenda-Lacan.

M. LEONETTI

Francis PERUGINI et moi-même débattons de tout. Il y a des choses dans une Ville qui sont consensuelles et il y a des choses qui ne le sont pas. Aujourd'hui dire que l'on refait la place Nationale est devenu quelque chose de consensuel. Très bien. C'est même devenu consensuel avec l'Architecte des Bâtiments de France. Et donc nous allons le faire.

Il y a des choses qui ne le sont pas. Le marché provençal, il a deux caractéristiques. La première, c'est que tout le monde dit qu'il n'est pas beau, mais personne n'a envie de l'enlever. Et donc peut-être que la beauté dont vous parliez tout à l'heure à propos de La Poste fait que ça s'inscrit dans l'histoire. Ça s'inscrit aussi peut-être dans le fait que les touristes continuent à y trouver une beauté que nous ne voyons plus. Donc on a fait des propositions à un moment donné qui étaient des propositions presque consensuelles de rénovation. Mais je suis persuadé que nous arriverons à une rénovation qui soit une rénovation là aussi dans laquelle la population s'approprie cette rénovation.

Alors après il y a toujours des projets. Quand on faisait le Palais des Congrès, on disait qu'il fallait faire un immense Palais des Congrès qui concurrencerait Monaco dans la zone des Trois Moulins. La rumeur, c'est terrible parce que quand vous voulez la détruire, vous l'alimentez.

Donc je répondrai simplement qu'il n'y a pas de projet de la Ville de déplacer le marché provençal de l'endroit où il est. Je suis sûr que le fait de le dire va amener un certain nombre de personnes de dire : s'il le dit, c'est bien parce qu'il avait l'intention de faire le contraire ! Je vous le dis en toute sincérité, je pense que le marché provençal il mérite une rénovation, comme on l'a fait pour la place Nationale, comme on l'a fait pour la place Guynemer.

Rappelez-vous la place Guynemer. La place Guynemer à un moment donné c'est vrai que ce n'était pas le moment bien choisi. C'était juste pendant une période électorale du précédent mandat municipal. J'ai émis l'hypothèse, un peu stupide probablement, que finalement un jour on ferait une plateforme multimodale, que le maximum de bus devait être en connexion avec la gare et, outrage suprême, que l'on pourrait aménager l'espace de la place Guynemer pour en faire un lieu d'accueil touristique.

Six ans. Je le dis très amicalement, y compris à la presse présente, cinq articles et l'impression que tout le monde était contre et qu'il ne fallait pas le faire. On pose, on prend une photo. On prend une photo ancienne, assez connotée d'ailleurs, à l'époque où la place Guynemer s'appelait « place Pétain ». Ça n'a pas duré très longtemps, mais enfin ça veut quand même dire que c'était il y a 60 ou 70 ans. Et on refait exactement la même place. Et presque les mêmes viennent en disant : "comment ça se fait qu'on ne refait pas cette place ? En fait vous voyez bien que les bus ne doivent pas être là !".

Donc moi je fais confiance au bon sens populaire. Il y a des choses qui sont et il y a des choses qui ne sont pas. Aujourd'hui la place Guynemer, c'est devenu un projet consensuel.

Je pense pour ma part, je parle à titre personnel, et je ne ferai pas les choses contre l'avis de la population. Enlever le marché provençal ça serait dénaturer par voie de conséquence sur tout l'ensemble de l'activité commerciale qui s'y trouve et qu'on se retrouverait avec des brasseries et des bars. Je n'ai rien contre. Mais je me dis que les métiers de bouche qui se trouvent à proximité auraient de la difficulté par rapport à cette nouvelle évolution. On aurait un volet plus touristique et moins commerce de proximité, donc ça c'est le vrai danger.

Après est-ce qu'il faut le rénover ? Oui, il faut le rénover. Je ne suis pas sûr qu'aujourd'hui on soit capables de proposer un projet de rénovation qui soit consensuel et donc je me garderai bien de le faire dans une période qui est à peu près similaire à celle de la place Guynemer.

Alors ce marché provençal, il a une nouvelle enseigne. C'est déjà un premier pas que franchit avec allégresse Francis PERUGINI et avec l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France pour passer à l'étape de la rénovation qui est un petit signe vous savez. Moi je crois aux petits signes en politique. Ça veut dire : vous voyez qu'on n'a pas l'intention de l'enlever puisqu'on le rénove.

Au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.
Adopté à l'unanimité.

Départ de Madame Anne-Marie BOUSQUET – Procuration à Madame Françoise THOMEL
Présents : 32 / Procurations : 14 / Absents : 3

07-2 - MARCHE ARTISANAL ET ARTISTIQUE NOCTURNE D'ETE SUR LA PROMENADE DU SOLEIL ET LE BOULEVARD D'AGUILLON - MODIFICATIONS D'EMPLACEMENTS - APPROBATION

M. PERUGINI

Le Conseil a en 2002 permis la création d'un marché artisanal et artistique nocturne d'été durant les mois de juillet et d'août à deux emplacements : la Promenade du Soleil à Juan-les-Pins et le boulevard d'Aguillon.

Sur le boulevard d'Aguillon il y a 29 exposants et Monsieur le Maire a souhaité créer ce qui est appelé « La Promenade des Arts ». Il y a des casemates, ces casemates ont été occupées, on le sait depuis longtemps, par différents occupants qui maintenant ont leur place à cet endroit-là, et le service Culture s'est impliqué pour qu'au fur et à mesure effectivement à la demande de Monsieur le Maire ces casemates soient attribuées à des artistes, ce qui implique effectivement que dans cette période nocturne, donc le soir, de 17h30 à minuit et demi, eh bien on puisse libérer certains emplacements devant ces casemates, ce qui pose effectivement un problème à ce marché nocturne.

Donc il a fallu, en liaison avec le service culture, réattribuer des emplacements, c'est-à-dire changer certains emplacements, ce qui a posé différents problèmes pour qu'à la fois vive ce marché nocturne et puis que ces artistes puissent effectivement aussi en période nocturne pouvoir être présents et montrer leur production, tout cela animant, sur une période importante ce boulevard d'Aguillon et de faire vivre ce boulevard avec des restaurants qui sont en face, donc c'est un tout qui est important.

Concernant la Promenade du Soleil, le problème est différent. C'est que tout le monde connaît la Promenade du Soleil. Elle n'est pas large. Il y a une partie côté mer qui est consacrée au marché nocturne et puis en face on a des terrasses de restaurant, il y a la baigneuse, etc. et qu'à deux emplacements il est apparu nécessaire pour fluidifier – je dirais – la circulation piétons restante de pouvoir déplacer deux emplacements.

Voilà, je dirais, les révolutions que nous proposons au Conseil municipal pour pouvoir adapter ces deux marchés d'une manière plus cohérente.

M. LEONETTI

Intervention. Monsieur MOLINE.

M. MOLINE

Monsieur le Maire et chers collègues, vous nous demandez d'approuver la création d'un marché nocturne d'été que vous qualifiez d'artisanal et d'artistique durant les mois de juillet et d'août 2013 sur la Promenade du Soleil et le boulevard d'Aguillon.

Bien que nous soyons déjà le 12 juillet, nous allons approuver cette délibération. Toutefois nous vous proposons d'étudier pour les saisons prochaines la rénovation complète de toutes les casemates avec la plantation de platanes aux emplacements de ceux qui ont été subrepticement supprimés et jamais remplacés. Ce lieu est vivant et unique et il est de notre devoir non seulement de le préserver, mais aussi de le réserver à l'artisanat et aux artistes locaux.

La redéfinition de ces emplacements forains tant à Antibes qu'à Juan-les-Pins est plus que nécessaire. Nous ne voyons pas quel intérêt a la Ville à conserver des marchands de pacotille qui comme partout viennent de partout pour exposer et vendre des produits qui eux aussi viennent de partout sauf de leur atelier. De plus, ils discréditent les quelques vrais artisans locaux qui tentent de survivre sous le Cours Masséna et dissuadent le promeneur de pénétrer dans les casemates, comme c'est actuellement le cas pour les Bains Douches. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Monsieur PERUGINI.

M. PERUGINI

Le fait qu'il y ait une réflexion aujourd'hui, effectivement bon... ces marchés nocturnes ont été appelés « marché artisanal et artistique ». On peut effectivement douter dans certains cas de la qualité artisanale et artistique. Mais ils ont été dénommés comme ça. Donc c'est l'histoire, c'est comme ça.

Nous sommes effectivement aussi en train de discuter entre autres avec la Chambre des Métiers pour avoir leur apport en termes de réflexion. Mais je dois dire que là, au niveau du boulevard d'Aguillon, le fait que certaines casemates au fur et à mesure soient attribuées dans des conditions bien précises à des artistes locaux, je pense que ça va dans ce sens de réflexion et de ferme avancée dans ce sens.

Ça prend du temps, mais effectivement nous avons un marché qui a lieu en période estivale sous la halle le vendredi, le samedi et le dimanche qui est un marché ancien. Il y a effectivement là aussi une réflexion à avoir dans le cadre de cette halle aussi qui est très sollicitée, qui n'est pas importante au point de vue surface (1 000 m²), mais où on a le matin le marché, on a les restaurants, on a une partie effectivement utilisée par ce marché qui est plus artisanal que les marchés nocturnes.

Je dirais que tout ça est une réflexion et personnellement je suis preneur de tout apport sur le présent et l'avenir dans ce cadre de marché plus qualitatif peut-être, mais dans le cadre des réflexions que nous avons pu avoir avec à la fois les commerçants sur Juan-les-Pins qui nous disent : « nous, ce marché nous suffit » parce que ça fait effectivement venir le soir du monde qui circule et qui achète et qui se promène. Sur le marché boulevard d'Aguillon aussi.

Les commerçants nous disent : « oui, c'est une animation », mais ce n'est pas pour cela qu'il ne faut pas effectivement réfléchir au présent et à l'avenir et c'est ce que nous faisons actuellement, donc tous les apports sont les bienvenus en la matière.

M. LEONETTI

Bien. Monsieur PERUGINI vous ayant prouvé que vos inquiétudes sont au contraire en grande partie apaisées par cette délibération, je passe au vote.

Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

MONSIEUR PATRICK DULBECCO

09-1 - ENVIRONNEMENT - MANAGEMENT DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE - PILOTAGE INTELLIGENT DES CHAUFFERIES GTC - TEST DE LOGICIELS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE IZYPEO - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI

Et ça ce n'est rien à côté de la délibération de Jacques BAYLE tout à l'heure ! *[Rires]*

M. DULBECCO

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'une convention entre la société IZYPEO. Cette société, pour ceux qui ne le savent pas, a eu le deuxième prix de l'entreprise 2011. C'est une start-up qui est sur Sophia Antipolis. Elle est spécialisée dans le contrôle des émissions de gaz à effet de serre. Aussi cette société a proposé à la Ville d'Antibes d'expérimenter cette technologie pour mettre au point le calcul automatisé de l'empreinte carbone.

Deux axes ont été retenus. Le premier axe de ce partenariat est donc basé sur le développement d'outils nécessaires au calcul de l'empreinte carbone avec l'établissement d'une cartographie des différents flux consommés par la commune : eau, gaz, électricité, carburant. Et le deuxième axe de ce partenariat sera davantage orienté vers la recherche fondamentale en collaboration avec l'école des Mines pour mettre en place un système de pilotage intelligent concernant les chaufferies en essayant de mettre au point des bases d'algorithmes appelées « système expert ». On testera ces algorithmes une fois qu'ils seront établis pour permettre d'adapter automatiquement les besoins en chauffage aux usages des structures concernées. Deux sites ont été retenus : évidemment la Direction Logistique rue des Frères Oliviers. Le deuxième site ce sera là où se trouvent les services techniques dans la zone des Trois Moulins.

Ce partenariat va permettre de développer un double bénéfice : d'une part il va favoriser la participation des entreprises de notre tissu local dans une innovation technologique qui est déjà bien avancée pour cette start-up et va permettre d'augmenter l'efficacité de l'action politique de la commune en bénéficiant immédiatement de nouvelles possibilités offertes par ces innovations. Il y aura une assistance de cette société auprès du personnel de la Ville d'Antibes pour l'utilisation des solutions logicielles qui seront mis en œuvre. Voilà Monsieur le Maire.

M. LEONETTI

Merci. Intervention ? Madame MURATORE. Tout le monde doit avoir compris parce que moi j'ai compris.

Mme MURATORE

Je disais qu'on pourrait mettre le projet aussi sur la clim parce qu'il fait froid.

Nous sommes bien évidemment favorables à la mise en place d'un système de management...

M. LEONETTI

Il fait froid ?

Mme MURATORE

...de la performance environnementale permettant un contrôle des émissions de CO₂. Nous regrettons cependant, encore une fois, que cette évolution se fasse par l'intermédiaire d'une expérimentation, et comme nous le disions lors du dernier Conseil municipal, la Commune n'a pas vocation à devenir un laboratoire pour les entreprises de Sophia Antipolis.

Alors que le Gouvernement et le Parlement montrent l'exemple avec une circulaire favorisant l'usage des logiciels libres dans l'administration et récemment l'introduction par un amendement d'une priorité pour les logiciels libres dans la loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche, c'est encore un logiciel propriétaire qui est introduit dans la Ville par le biais de cette expérimentation.

Plus grave : il semblerait qu'avec le système fourni par la société IZYPEO les données traitées concernant la Commune soient externalisées et hébergées en dehors des systèmes informatiques de la Municipalité puisqu'il est précisé dans la convention qu'elles seront accessibles par Internet.

Que sait-on de la fiabilité du système IZYPEO et donc de la sécurité de ces données ? Leur site Internet ne fonctionne pas. Seule la page d'accueil est accessible et quand on clique sur les liens, on va à des erreurs. Donc permettez-nous de nous inquiéter.

Enfin il nous paraît nécessaire, dans le cadre d'un partenariat de ce type, de la collaboration entre la Municipalité, une entreprise et un laboratoire de recherche, d'imposer que l'ensemble des logiciels et algorithmes mathématiques produits lors de l'expérimentation soient diffusés sous une licence "open source".

L'article 4 de la convention concernant la confidentialité l'exclut et laisse à l'entreprise seule la décision de leur publication. Il est donc primordial avant d'envisager l'adoption de cette résolution d'au moins revoir la convention, d'avoir des garanties quant à la sécurité des données de la Commune et la publication ouverte des résultats de l'expérimentation.

Pour conclure, soit il y a un réel besoin pour la Commune et alors on compare les différentes solutions existantes, soit on expérimente pour aider une entreprise. Nous souhaiterions que la question de la gestion des gaz à effet de serre soit prise au sérieux et non vue comme une simple aide aux entreprises locales ; qu'elle fasse l'objet dans ce cas-là d'un appel d'offres donnant la priorité aux logiciels libres et généralisée sur l'ensemble des installations de la Municipalité. Merci.

M. LEONETTI

L'avantage c'est qu'à la Ville d'Antibes il n'y a personne qui peut dire en étant Adjoint à l'Environnement : « j'ai un mauvais budget ». Et donc dans ces conditions, venir avoir des leçons données sur l'innovation et l'engagement qu'on a sur le plan développement durable et écologique me paraît assez saugrenu.

Enfin je me suis expliqué 20 fois, je vais le faire une 21^{ème} fois. Il y a sur Sophia Antipolis des start-up, c'est-à-dire des petites entreprises innovantes qui dans la chaîne de l'innovation sont sorties de l'incubation, comme on le dit dans le langage particulier, et qui cherchent effectivement des possibilités d'appliquer à une plus grande échelle ce qu'ils ont inventé. Il y a là donc un double intérêt. Si j'étais un peu caricatural, je dirais que c'est "gagnant-gagnant" mais on l'a tellement entendu que je préfère vous dire simplement qu'il y a un double intérêt : à la fois la start-up qui met en œuvre sur un espace comme la Ville la capacité d'affiner le projet qui est le sien, et à la fois pour la Ville d'Antibes parce qu'elle bénéficie d'une expérience.

Donc on ne va pas faire d'appels d'offres parce que si on devait faire un appel d'offres, on ne prendrait pas cette société : elle n'a pas d'expérience et en même temps on ne la paiera pas. Donc on est dans une connivence d'intérêts. Eux ils expérimentent. On fait attention à ce que cette expérimentation ne soit pas un Big Brother américain qui vienne nous voler toutes nos données indispensables de la Ville d'Antibes. Peut-être qu'ils ont autre chose à essayer d'aller voler. Et puis on essaie de se dire : tiens, à partir de cette expérimentation, on pourra peut-être demain faire un appel d'offres qui ne pourra en aucun cas concerner cette entreprise puisqu'elle a fait une expérimentation avec nous. Voilà, c'est tout. C'est avoir envie de découvrir des choses nouvelles et de bénéficier de l'environnement de Sophia Antipolis pour faire progresser dans divers domaines, la sécurité des données, la sécurisation, le moteur de recherche plus ouvert sur l'ensemble des services, des communications, des passages d'information et qui en même temps répondent à des objectifs d'intérêt général.

Il va y en avoir d'autres de ce type de délibération. Je continuerai à dire : non, il n'y a pas d'appel d'offres ! C'est une expérimentation, elle est gratuite. Gratuite pour la Ville et chacun tire un bénéfice de l'expérimentation qui est mise en place. On l'a fait. On l'a fait sur la mobilité, on l'a fait sur les véhicules, on l'a fait sur un certain nombre de logiciels expérimentaux qui ont servi la Ville d'Antibes. Et après de temps en temps, quand l'innovation est transmissible directement, eh bien la Ville garde l'innovation pour son propre compte sans l'avoir payée.

Nous passons au vote. Qui est contre ?

Mme MURATORE

Regardez la convention. Je peux répondre.

M. LEONETTI

Je ne vous ai pas donné la parole, Madame MURATORE. Vous avez dit non, vous avez dit non. Très bien. Très bien.

Mme MURATORE

Vous réagissez à mon vote, donc je réponds. Regardez cette convention.

M. LEONETTI

Je ne vous demande pas une explication de vote. Je vous ai répondu avant le vote. Vous n'avez pas besoin de commenter votre vote. Voilà c'est tout. Vous votez contre. C'est bien. L'innovation et le développement durable – ce qui n'est pas étonnant.

Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à la majorité par **44 voix POUR sur 46** (2 Contre : Mme MURATORE, M. AUBRY).

MADAME ANGELE MURATORI

10-1 - RUE DES BAINS - RUE GUILLAUMONT - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES - INTERVENTION DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DES ALPES MARITIMES (SDEG)

Mme MURATORI

Monsieur le Maire, chers collègues, je ne vous présente rien de nouveau, rien d'extraordinaire. Je continue ma politique de rénovation des rues avec la collaboration et le concours du SDEG, donc je vous demande l'autorisation de signature pour Monsieur le Maire pour cette rénovation de la rue des Bains.

M. LEONETTI

Merci. Petit à petit il faut effectivement au moins dans la Vieille Ville, mais plus largement ailleurs, effacer les réseaux électriques qui défigurent notre environnement urbain.

Personne n'est contre, pas d'abstention, la délibération est adoptée.

Adopté à l'unanimité.

10-2 - PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - PROGRAMME EUROPEEN LIFE + - NOUVELLE CANDIDATURE - PARTICIPATION DE LA VILLE D'ANTIBES

Mme MURATORI

Vous vous rappelez qu'au mois d'octobre nous avons présenté une délibération pour participer au projet « Night Light ». Ce projet a été rendu négatif le 28 février. Il nous est offert une nouvelle possibilité de représenter le projet, donc on vous demande l'autorisation de participer à la nouvelle opportunité qui nous a été faite. Vous avez tous la délibération à côté de vous.

M. LEONETTI

Intervention : PS.

Mme MURATORE

Oui, lorsque ce projet nous a été présenté en octobre 2012, nous nous sommes étonnés de voir présenter un projet portant sur l'éclairage public et les économies d'énergie alors que ce thème n'était pas prévu dans l'appel à propositions et ne l'est toujours pas dans le nouvel appel à propositions en 2013.

Le projet n'a pas été retenu. Vous proposez une nouvelle présentation. Sur le principe, oui nous sommes d'accord. Mais d'abord il serait nécessaire que nous disposions de la totalité du dossier. L'éclairage public ne peut être concerné que par l'objectif « stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre ». Mais alors les économies d'énergie ne sont qu'un effet secondaire. Si le projet présenté est encore basé sur l'éclairage public et les économies d'énergie, il nous semble qu'il y a de nouveau très peu de chances d'être retenu.

M. LEONETTI

Madame MURATORI.

Mme MURATORI

Vous avez raison. La dernière présentation était portée sur les économies d'énergie et l'éclairage public, mais ce n'est pas que le projet de la Ville d'Antibes qui a été retoqué, c'est le projet global des Alpes-Maritimes qui a été refusé. Et actuellement, comme nous avons pris conscience de ce que vous êtes en train de nous expliquer, nous présentons le projet différemment.

Si nous pouvons le faire passer, tant mieux. Si nous ne pouvons pas le faire passer, il n'y a que celui qui n'essaie pas qui échoue.

M. LEONETTI

On va y arriver. On a réformé intelligemment la présentation. C'est ça la question.

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

10-3 - QUARTIERS SEMBOULES / PAGANE / GROULES - DENOMINATION DE DIVERSES VOIES : «BOULEVARD ANDRE BRETON» - «AVENUE ROBERT SOLEAU» - «CHEMIN DES PRES» - APPROBATION

M. LEONETTI

Ce sont des prolongations. Ce ne sont pas des dénominations qui ne sont pas nouvelles. Chacun le sait.

Mme MURATORI

C'est pour le service postal des usagers.

M. LEONETTI

La Gauche et l'Écologie. Monsieur PIEL.

M. PIEL

Il est dommage quand même qu'on n'ait pas consulté les habitants de ces quartiers comme vous l'aviez fait précédemment pour les rues de La Fontonne. Moi je ne vais pas parler de l'avenue Robert Soleau ou du chemin des Prés, mais du boulevard André Breton. Cela pouvait répondre à une demande qui avait été effectuée dans le passé par des habitants du quartier des Semboules de donner le nom de « Louis Aragon » à un équipement des Semboules. Vous le savez, les dessertes routières portent toutes le nom d'un surréaliste, et à cela s'ajoute la place Robert Desnos où Aragon et André Breton ont été les fondateurs du mouvement surréaliste avec Tristan Tzara, Paul Eluard et d'autres.

Ils ont aussi prolongé les engagements poétiques de Guillaume Apollinaire qui lui donne son nom au boulevard circulaire des Semboules. Le peu d'habitants sur ce tronçon ne porte pas à conséquence en termes de changement d'adresse. Bien évidemment, cette proposition vient un peu tard, effectivement, mais il a fallu qu'on ait l'ordre du jour du Conseil municipal pour que je puisse échanger avec les habitants du quartier.

Donc je vous demande s'il était possible de surseoir jusqu'au prochain Conseil municipal pour ce prolongement de l'avenue aux Semboules.

M. LEONETTI

André Breton ? C'est-à-dire que c'est quand même plus simple d'appeler la rue « André Breton » tout le long pour... Mais si vous voulez qu'on réfléchisse.

M. PIEL

C'est la suite d'André Breton, effectivement, qui aux Semboules ne s'appelle pas André Breton. En réalité on appelle ça « chemin des Terriers » pour dire les choses.

M. LEONETTI

Oui. Et quand vous êtes sur André Breton, le moment où ça ne s'appellera plus « André Breton » sera quand même difficile à définir parce que c'est vraiment une rue en continuité. Moi je vous propose qu'on laisse comme ça, mais je retiens « Aragon » qui a bercé mon adolescence. Il n'y a aucun problème et en plus vous savez que je retiens toujours vos suggestions. On a inauguré récemment le square Aimé Césaire et il y aura à la médiathèque d'Antibes un hommage à ce grand poète et politique français. Je retiens. On va voter ça parce que c'est plus simple pour La Poste et puis on va trouver un équipement « Aragon » sur les Semboules. On va trouver.

Je vous le propose comme ça parce que c'est peut-être plus simple et puis on retient le nom d' « Aragon ».

Personne n'intervient plus. Qui vote contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

MONSIEUR AUDOUIN RAMBAUD

11-1 - VILLA EILENROC - ESPACE BOUTIQUE - ACQUISITION DE NOUVEAUX ARTICLES A LA VENTE - APPROBATION

M. RAMBAUD

Monsieur le Maire, il s'agit simplement d'élargir l'offre pour mieux satisfaire la demande de la boutique de la villa Eilenroc. Je ne vais pas vous faire la liste des objets qu'on va acheter. Sachez simplement qu'il y en a pour un prix d'achat de 5 893 euros pour un chiffre d'affaires espéré de 9 875 euros.

M. LEONETTI

Je vous recommande le petit service à café qui a un bon rapport qualité-prix et qui fait très plaisir pendant la période de Noël. C'est une publicité gratuite !

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Délibération adoptée.

Adopté à l'unanimité.

11-2 - ANIMATION CULTURELLE - SECTEUR ANIMATION - CORSO FLEURI - RETRAIT DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - APPROBATION

M. RAMBAUD

Deux associations n'ont pas participé. On avait voté l'attribution de la subvention. Je vous demande simplement l'autorisation de ne pas leur verser.

M. LEONETTI

Merci.

Adopté à l'unanimité.

MONSIEUR ALAIN BIGNONNEAU

21-1 - PORT ABRI DE L'OLIVETTE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2012 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

M. BIGNONNEAU

Oui Monsieur le Maire.

M. LEONETTI

Pas d'intervention.

M. BIGNONNEAU

L'Olivette est un éternel sujet. L'anse de l'Olivette, depuis des siècles, sert d'abri aux pointus de la Ville d'Antibes et de Juan-les-Pins. C'est dans le but de pérenniser la gestion dans ce sens que nous avons sollicité la concession auprès de l'État, que nous l'avons déléguée la gestion à l'Association de Défense et de Gestion de l'Olivette en 2007 à l'échéance au 31 décembre 2013. Ce délégataire nous a produit avant le 1^{er} juin, soit le délai légal, le présent rapport annuel que nous examinons pour l'exercice 2012.

La gestion des 43 postes d'amarrage est satisfaisante, mais pourrait être optimisée pour les usagers de passage. Le délégataire entretient constamment le site, notamment pour la participation à une journée "propreté". Cet effort constant est salué par les riverains et usagers. La matérialisation par balisage du plan d'eau a été reconduite et améliorée par rapport à 2011. Il n'y a pas de ponton détruit par les coups de mer hivernaux du fait du démontage des plus exposés et qui n'ont été remontés qu'à la saison 2012, ce qui est d'ailleurs conforme à l'obligation du délégataire.

Enfin, sur le plan financier, la gestion associative actuelle est calibrée pour de la gestion courante et des petits travaux, mais pas pour les travaux plus importants. À noter que ne s'agissant pas d'un port de plaisance dont la mise à disposition par l'État est gracieuse, notre Commune s'acquitte d'une redevance auprès de ce dernier. Il perçoit une redevance domaniale équivalente au prix du délégataire.

Le délégataire continue de suspendre ses principaux investissements fixes en raison de l'incertitude du devenir de la digue des pyramides située en dehors du domaine public maritime concédé. Sur ce point, et c'est en dehors du rapport, j'aimerais vous adresser, Monsieur le Maire ainsi qu'aux collègues, concernant pour réaliser ce projet, la réalisation de cette digue, de mettre l'engagement de votre réserve parlementaire à la disposition de ce projet. Et d'après mes sources, ceci a été confirmé le 3 juin 2013 par Monsieur le Ministre de l'Intérieur qui confirmait cet engagement. Et je voulais remercier en même temps les services, notamment la DREAL et Madame l'Architecte des Bâtiments de France. Le projet vient de recevoir un avis favorable de la Commission des Sites le mercredi 10 juillet.

Voilà, Monsieur le Maire je vous demande donc de prendre connaissance.

M. LEONETTI

Merci. Le Port Abri de l'Olivette il est géré par une association. Il est bien géré. Il fallait mettre une digue. Je dis les choses très clairement puisque comme l'a rappelé Alain BIGNONNEAU, on est dans la période de transparence totale. L'État s'était engagé à le financer, puis ensuite de le financer à 50 %, puis ensuite de ne plus le financer du tout. C'est la dernière nouvelle. Et donc comme vous le savez il y a des réserves parlementaires. Elle est de 140 000 euros par Député, et donc l'ensemble de ma réserve parlementaire viendra compenser le désengagement de l'État, ce qui permettra d'avoir une clarté totale sur l'attribution de la réserve parlementaire et qui en même temps ce qui vient de l'État aurait dû venir de l'État, ce qui permet aussi de rappeler à l'État qu'il aurait pu quand même, sur un domaine public maritime, financer au moins une partie. Les travaux devraient démarrer et être terminés avant la fin de l'année puisqu'ils doivent être terminés dans le dernier trimestre.

Sur ce Port Abri de l'Olivette qui était l'objet...

M. PIEL

[Intervention inaudible car hors micro]

M. LEONETTI

Oui, oui. 140. 140.

M. PIEL

[Intervention inaudible car hors micro]

M. LEONETTI

Écoutez, moi j'ai toujours attribué à des délibérations.

J'ai beaucoup vécu des périodes dans lesquelles l'État disait : on ne va pas aider à telle ou telle chose. Mais il y a la réserve parlementaire.

La réserve parlementaire a servi beaucoup à l'État de se défaire des obligations qu'il avait. Là c'est un exemple évident. L'État aurait dû prendre la totalité des travaux. Ensuite il dit qu'il en prend à 50 % et ensuite récemment il nous dit qu'il ne les prend plus.

Donc qu'est-ce que je fais moi ? Je viens vous dire : on reporte encore le projet et on attend que le prochain coup de mer enlève les pointus et les mette sur le bord de la mer ? Il y a la réserve parlementaire, me dit à juste titre la personne qui se désengage au nom de l'État. Eh bien voilà, la réserve parlementaire elle est là.

Et en même temps j'ai toujours attribué ma réserve parlementaire à des délibérations au Conseil, et uniquement sur de l'investissement, donc ça n'a jamais été des choses qui n'avaient pas été délibérées par le peuple et je les ai fournies d'ailleurs quand les journalistes me l'ont demandé.

Information du Conseil municipal. Pas de vote.

*Départ de Monsieur Audouin RAMBAUD – Procuration à Monsieur le Maire
La procuration de Madame Anne-Marie DUMONT s'annule
Présents : 31 / Procurations : 14 / Absents : 4*

21-2 - OPERATEUR DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE - OCCUPATION DU PLATEAU DE LA GAROUE - PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA COMMUNE ET TDF - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. BIGNONNEAU

Oui Monsieur le Maire. Il n'y a pas d'intervention.

M. LEONETTI

Non il n'y a pas d'intervention. Le titre étant suffisant à l'expression, on va peut-être passer au vote d'emblée. Qui est-ce qui est contre ? S'abstient ? Délibération adoptée.

Adopté à l'unanimité.

MADAME JACQUELINE DOR

23-1 - PETITE ENFANCE - RELAIS ASSISTANTS MATERNELS - CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme DOR

Là aussi ça va aller vite. Il s'agit de renouveler la convention avec le Conseil général pour le relais assistants maternels. Je rappelle que le relais assistants maternels est implanté à côté de la crèche Laval, que c'est un lieu de rencontres animé par des personnels de la petite enfance qui permet aux assistantes maternelles et aux familles de trouver de l'information et de se connaître et qui permet aussi des activités pour les assistantes maternelles.

Le Conseil général, c'est donc plutôt dans ses compétences, il participe au fonctionnement de cette structure à raison de 10 % d'un prix plafond de la CAF. Pour cette année 2013, le montant sera de 5 299,90 euros.

Donc je vous demande de bien vouloir renouveler la convention, autoriser la Ville à recevoir cette subvention.

M. LEONETTI

Merci. Vous voyez que sur les compétences qui sont les siennes, le Conseil général continue à s'investir.

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Personne ne s'abstient ni ne vote contre. La délibération est adoptée.

Adopté à l'unanimité.

23-2 - PETITE ENFANCE - MA PETITE MEDIATHEQUE - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme DOR

Il s'agit de formaliser une activité qui existe déjà entre la médiathèque et l'activité de bébé-lecteur, c'est-à-dire deux personnes de la médiathèque qui pourront, qui viennent déjà dans les structures de la petite enfance et au relais assistantes maternelles à raison de deux fois par trimestre pour animer ces séances de lecture aux jeunes enfants.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

M. LEONETTI

Pas d'intervention, pas de vote contre, la délibération est adoptée.

Adopté à l'unanimité.

MADAME MARGUERITE BLAZY

27-1 - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE - PARTITIONS MUSICALES - COPIES - CONVENTION AVEC LA SOCIETE DES EDITEURS ET AUTEURS DE MUSIQUE (S.E.A.M.) - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme BLAZY

Ça va être très court. Les partitions, vous le savez tous, coûtent cher, surtout lorsqu'on étudie quelques extraits d'œuvre, et donc on est amenés à faire des photocopies. Cependant, pour protéger les droits d'auteur, la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique agréée par le Ministère de la Culture propose donc une convention aux écoles de musique pour autoriser les photocopies à raison de 10 pages par élève et par an.

Nous proposons de renouveler cette convention pour 2 408 euros.

M. LEONETTI

Parfait. Pas d'intervention, pas de vote contre ni d'abstention. C'est adopté.

Adopté à l'unanimité.

27-2 - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE - PARTENARIAT CULTUREL AVEC CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme BLAZY

Écoutez, ça c'est formidable puisque le conservatoire de musique et d'art dramatique souhaite ouvrir ses portes aux adhérents du CCAS et d'assurer ainsi l'accès de tous à la culture. Le professeur d'art dramatique organisera deux séances hebdomadaires et c'est le CCAS qui acheminera les personnes jusqu'au conservatoire. Ainsi on aura au conservatoire une mixité d'âges. L'objectif étant d'acquérir une culture théâtrale, découvrir les grands classiques, mais aussi le théâtre moderne, les poèmes et en même temps améliorer la mémoire, la respiration, l'improvisation. À présent, on pourra dire que le conservatoire de musique et d'art dramatique s'adresse à tous de 5 à 99 ans. On peut...

M. LEONETTI

Je ne comprends pas cette discrimination pour les centenaires !

Mme BLAZY

Et comme ici on fait quelquefois de la comédie dramatique, pour vous perfectionner, moi je prends déjà les inscriptions.

M. LEONETTI

Merci Madame BLAZY. Je pense que nous avons suffisamment de bagage dans ce domaine.

Cette délibération qui est intergénérationnelle – vous l'avez compris – et sociale en même temps que culturelle est soumise à votre vote. Personne n'est contre ni s'abstient. La délibération est adoptée.

Délibération adoptée à l'**unanimité**.

Départ de Madame Jacqueline DOR – Procuration à Madame Suzanne TROTOBAS

Présents : 30 / Procurations : 15 / Absents : 4

MONSIEUR YVES DAHAN

29-1 - MUSEES - ACQUISITIONS D'OEUVRES DE JEAN-CHARLES BLAIS - DEMANDE DE SUBVENTION

M. LEONETTI

Et maintenant c'est Yves DAHAN qui acquiert des œuvres de Jean-Charles BLAIS, mais malicieusement demande des subventions.

M. DAHAN

Eh oui Monsieur le Maire et chers collègues, effectivement vous savez que dans le cadre de la politique d'enrichissement de la collection du musée Picasso, il est toujours proposé l'acquisition d'œuvres et le musée Picasso a d'ailleurs présenté cette année une exposition importante consacrée à cet artiste. L'acquisition de ses œuvres singulièrement emblématiques l'une et l'autre des débuts et des recherches de l'actuel artiste dans leur histoire, dans leur qualité d'œuvre charnière, dans leur rapport à l'histoire de l'art, complétera parfaitement les dessins de 1985 qui sont déjà entrés dans la collection du musée Picasso en 1989.

La Direction des Affaires Culturelles est sollicitée pour participer au financement de l'acquisition de ces œuvres, démarche qui peut permettre de diminuer la contribution de la Commune, bien entendu. Les musées de France étant soumis à l'avis d'instances régionales dans le cadre de l'enrichissement de collections. Ces acquisitions et donations seront également présentées en Commission Scientifique Régionale des Collections des Musées de France.

En ce qui concerne les dons d'œuvre, à la hauteur de trois, ils feront l'objet et ils font l'objet des décisions municipales.

Il vous est donc demandé d'approuver les conditions d'acquisition des œuvres pour un montant de 30 000 euros et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions et les participations financières relatives à ces acquisitions d'œuvres auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

M. LEONETTI

Très bien. Pas d'intervention, pas d'abstention, pas de vote contre. La délibération est adoptée.

Adopté à l'**unanimité**.

29-2 - MUSEE PICASSO - EXPOSITION « PICASSO COTE D'AZUR » EN PARTENARIAT AVEC LE GRIMALDI FORUM DE MONACO - ACHAT, ECHANGE ET MISE EN VENTE DU CATALOGUE DE L'EXPOSITION A LA LIBRAIRIE - BOUTIQUE - FIXATION DES MODALITES

M. DAHAN

Oui Monsieur le Maire, vous savez que cet été le musée Picasso est partenaire de « Picasso Côte d'Azur ». Un des deux ensembles thématiques illustrant l'exposition « Monaco fête Picasso » qui est présenté au Forum Grimaldi de Monaco et je vous conseille vivement d'y aller puisque nous avons avec Simone TORRES eu l'occasion de voir cette exposition qui est absolument magnifique et qui est liée à celle que nous faisons à Antibes.

Alors que « Picasso Côte d'Azur » retrace la production de l'artiste lors de sa villégiature sur la Côte d'Azur en 1920, le musée Grimaldi proposera quant à lui comme épilogue à ce parcours une relecture de sa collection à travers un des derniers ensembles importants d'œuvres réalisées sur la Côte d'Azur à Antibes et à Vallauris.

Il est donc proposé dans ce cadre l'achat et la mise en vente du catalogue de cette manifestation. Il y a un catalogue qui est proposé pour l'achat de 500 pièces pour un montant de ... alors il y a une petite modification sur le montant par rapport à la délibération puisqu'il est précisé sur la délibération que le montant est de 3 263,50 euros alors qu'en réalité il est de 3 217,75.

M. LEONETTI

On l'avait rectifié de nous-mêmes.

M. DAHAN

C'est un écart de TVA.

Pour une recette globale estimée à 10 000 euros. Il vous est donc demandé d'approuver les modalités d'acquisition d'échange et de revente des ouvrages.

M. LEONETTI

Nous vous demandons cette autorisation de signature. Personne n'est contre. Pas d'abstention, pas de vote contre, donc la délibération est adoptée.

Adopté à l'**unanimité**.

29-3 - MUSEE PICASSO - MISE EN DEPOT-VENTE DE REPRODUCTIONS EN SERIGRAPHIE ET DE LITHOGRAPHIES DE PICASSO- SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LES EDITIONS DACO - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. DAHAN

Il s'agit là de la mise en dépôt-vente de reproductions de sérigraphies et de lithographies de Picasso. Il vous est demandé l'autorisation de signature avec les éditions DACO.

C'est un certain nombre. Je ne vais pas vous donner la liste, mais il y a un certain nombre de lithogravures.

Il vous est simplement demandé d'approuver les modalités de vente de celles-ci.

M. LEONETTI

Même type de vote.

Adopté à l'**unanimité**.

29-4 - MUSEE D'ARCHEOLOGIE - ANNIVERSAIRE DU CINQUANTENAIRE - CONTRAT DE COEDITION DU CATALOGUE : « AUX ORIGINES D'ANTIBES. ANTIQUITE ET HAUT MOYEN AGE. 50E ANNIVERSAIRE DU MUSEE D'ARCHEOLOGIE (1963-2013) » - ACHAT ET MISE EN VENTE EN REGIE - FIXATION DES MODALITES

M. LEONETTI

On part des origines : Antiquité au Haut Moyen Âge.

M. DAHAN

En fait parce qu'en 2013 le musée fête ses 50 ans.

Il est proposé une exposition temporaire consacrée à Antipolis et intitulée effectivement : « Aux origines d'Antibes. Antiquité et Haut Moyen Âge ». Une sélection d'une quarantaine d'œuvres sera présentée dans l'exposition qui occupera la seconde galerie du bastion Saint-André. Outre l'histoire et de la constitution du musée, plusieurs thématiques mettront en valeur l'histoire d'Antibes (des objets, des reconstitutions illustrées par des panneaux pédagogiques).

La Direction des Musées a souhaité coéditer le catalogue de la manifestation avec un éditeur pouvant garantir une large diffusion de l'ouvrage. La prestation consiste en la coédition, le suivi éditorial, la rédaction des contrats d'auteur, etc.

Deux éditeurs ont répondu à l'avis d'appel public à la concurrence et après classement des offres après négociation, la proposition a été retenue pour un montant de 15 000 euros nets, soit un achat de 1 000 exemplaires au prix de cession unitaire de 15 euros.

Les caractéristiques techniques de l'ouvrage sont nombreuses et très sérieuses. Je vous les passe.

Il vous est donc demandé d'approuver les modalités de coédition, d'acquisition et de revente de cet article.

M. LEONETTI

Pas d'intervention. Pas de vote contre. Pas d'abstention. Délibération adoptée.

Adopté à l'unanimité.

MONSIEUR JACQUES BAYLE

31-1 - TECHNOLOGIE DE REALITE AUGMENTEE - MAINTENANCE D'UN EQUIPEMENT - SALLE OMNISPORTS DES TROIS MOULINS - EXPERIMENTATION - CONVENTION AVEC LA SOCIETE TOUCHLINE INTERACTIVE - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI

Accrochez-vous ! La parole est à Jacques BAYLE.

M. BAYLE

Ce n'est pas du tout compliqué ! Je suis sûr que j'aurais énormément de mal à comprendre le moindre terme de médecine, pardon Monsieur le Maire, ce en quoi vous avez toute compétence et expertise.

Je voudrais démarrer par...

M. LEONETTI

Non, mais c'est beau la réalité augmentée ! Vous ne trouvez pas ?

M. BAYLE

Ah oui, oui, oui ! La réalité ne suffit plus.

M. LEONETTI

On pense que philosophiquement, la réalité c'est la réalité. Elle ne peut pas être ni diminuée, ni augmentée. Et là elle peut être visuellement et virtuellement augmentée si j'ai bien compris.

Je n'ose pas vous répondre qu'actuellement le Président de la République ne s'appelle pas Nicolas SARKOZY et qu'il peut aussi correspondre à cette définition.

M. BAYLE

Je voudrais faire une petite parenthèse concernant le libre puisque le sujet avait été évoqué que ce soit dans une précédente délibération en rapport avec une start-up ou bien aujourd'hui avec Monsieur DULBECCO.

En ce qui concerne le libre, je n'ai pas attendu l'avis de l'assemblée générale de cette semaine concernant le libre pour pouvoir prendre des dispositions dès le début du mandat. Dans les toutes premières semaines, j'ai vu Monsieur DUVERGER et j'ai souhaité effectivement qu'on passe au libre et qu'on arrête de payer notre dîme à Microsoft qui récolte chaque année des prix de licence qui sont vraiment faramineux je trouve - à mon sens - pour un logiciel qui est rentabilisé déjà à un taux exceptionnel, de l'ordre de 90 % de marge, de bénéfice, donc je trouve ça un peu indécent.

Par contre en termes contractuels, ça n'a pas été possible. Je vous mets dans la confiance Madame MURATORE. Ça n'a pas été possible dans le sens où en termes contractuels, il fallait, par rapport au phasage dans lequel on était, ce n'était pas tout à fait possible, et également aussi par rapport aux utilisateurs. Si on avait entamé ça à ce moment-là, je pense que ça aurait été la révolution des usagers internes de la Ville, ce qui fait qu'on a été amenés à retarder ça et probablement ce sera une ambition, je l'espère, du prochain mandat.

M. LEONETTI

Jacques, si tu nous fais là les logiciels libres, on en a pour une heure et demie. À l'Assemblée Nationale, ça dure des heures, donc on revient sur la réalité augmentée.

M. BAYLE

Avec en fait une start-up qui est formidable qui s'appelle Touchline Interactive qui nous permet d'avoir une expérimentation dans laquelle nous allons pouvoir utiliser effectivement des tablettes qui vont nous proposer des solutions qui vont nous permettre de voir des équipements internes, notamment au niveau du parc sportif, du stade, pour pouvoir justement avoir des outils de diagnostic qui peuvent être aussi des outils que vous connaissez en termes touristiques même pédagogiques qui vont nous permettre de diagnostiquer et d'avoir des informations pertinentes.

La réalité augmentée, c'est justement la vidéo de ce que vous voyez autour de vous, mais avec une surcouche informatique qui est pertinente parce qu'elle est contextuelle et qui vous permet d'avoir des informations vraiment qui se rajoutent exactement incrustées par-dessus ce que vous voyez naturellement et des informations qui sont adaptées par rapport au contexte dans lequel vous êtes placé. D'une façon générale, ça veut dire que quand vous voyez par exemple une machine avec vos yeux, vous la voyez naturellement tandis que quand vous la voyez à travers la tablette, il y a un indicateur qui vous dit que là il faut que je visse le 7^{ème} boulon de deux quarts de tour à droite.

Donc c'est très intéressant pour nous de savoir que justement on a des outils qui vont nous permettre d'avoir des diagnostics et des possibilités d'intervention facilitées, et également c'est très intéressant pour la start-up de savoir que sur les tablettes, en termes de fluidité, de développement et d'interactivité par rapport aux tout petits processeurs qui sont dans ces machines, on a possibilité nous d'être précurseurs.

Et je voudrais aussi vous dire une petite parenthèse concernant non pas seulement les start-up qui sont, vous le savez Monsieur le Maire on les a rencontrés il y a quelques jours. Ce ne sont pas des grands capitalistes arrogants. Ce sont au contraire des post-étudiants qui sont surmotivés et surdoués et qui en même temps travaillent en collaboration avec la Ville. Et je dois vous dire qu'on a beaucoup de chance, nous, d'une part d'être en lisière de Sophia Antipolis avec un terreau formidable de start-up, et en plus on a un terreau interne qu'il faut noter à la DSI avec aussi des personnes qui sont très motivées, qui sont structurellement débordées, mais pourtant qui montent des projets, notamment le projet antérieur France Lab. On a participé à cette présentation et c'est un projet qui a un énorme bénéfice pour la Ville puisque c'était une expérimentation et qui est devenue pas utile, mais qui est devenue incontournable, indispensable à l'utilisation même des agents.

Donc je trouve qu'en termes d'expérimentations, on arrive là... C'est même plus que du gagnant-gagnant, c'est je ne sais même pas comment ça s'appelle tellement on a un bénéfice au niveau de la Ville.

M. LEONETTI

C'est du super gagnant. Super Président, super gagnant.

M. BAYLE

Je vous demanderai de signer cette convention, Monsieur le Maire.

M. LEONETTI

Merci. Madame MURATORE.

Mme MURATORE

Je vais reprendre.

C'est le problème de l'expérimentation. Là c'est encore plus embêtant parce que c'est un logiciel qui va nécessiter une formation spécifique, qui a besoin d'une vraie formation des agents et au bout de l'expérimentation on va dire : « finalement ce n'est pas ce logiciel-là qu'on va acheter, mais on va utiliser celui d'une autre entreprise ». Donc nous on demande que ce soit mis à plat, qu'on regarde tous les logiciels qui permettent - c'était la même demande précédemment - il y en a d'autres qui permettent, il y a celui-là, il y en a d'autres qui permettent d'arriver aux objectifs et aux besoins de la Ville en priorisant les logiciels libres et à ce moment-là on voit comment on introduit ça dans les services. Mais pas comme c'est présenté là maintenant.

M. LEONETTI

Il y a la réalité augmentée, il y a la réalité diminuée.

Allez Jacques BAYLE, brièvement s'il vous plaît.

M. BAYLE

Très brièvement. Je vais essayer. En fait le logiciel libre c'est la possibilité d'utiliser des outils qui sont existants, qui sont les mêmes pour tout le monde. J'en utilise moi-même quotidiennement dans mon travail.

On va dire, on va prendre une analogie avec ce qui se passerait pour un menuisier. Vous avez un marteau, un couteau à bois et du bois, la matière brute. Vous prenez ces outils que tout le monde peut utiliser. Ce sont des outils libres. Par contre, si quelqu'un utilise ces outils et vous fait une sculpture en bois, eh bien c'est un travail adapté et ça, ça n'est pas libre.

C'est-à-dire qu'en fait vous avez des outils qui sont disponibles par tout le monde, utilisables par tout le monde, mais par contre la réalité de ce qui est produit pour nous n'existe pas, c'est-à-dire qu'on n'a pas d'équivalent dans le libre aujourd'hui. On a des succédanés, mais on n'a pas cette équivalence-là, et notamment que ce soit France Lab, on a justement un algorithme de recherche qui était très spécifique dont on a pu bénéficier en interne à la Ville et concernant ici cette expérimentation-là, c'est quelque chose qui a été développé spécifiquement pour nous et ça n'existe pas dans le libre aujourd'hui.

M. LEONETTI

Pour faire plus prosaïque, Madame MURATORE, ce sont des start-up. Une start-up, elle invente quelque chose. Son innovation, elle est sa propriété. Je dirais même qu'elle est sa propriété morale et commerciale. Elle la met à disposition pour avant de passer au fait qu'elle s'approprie cette invention, elle puisse avoir un terrain d'expérimentation. Ça veut donc dire que ça n'existe pas dans le public parce que sinon ça ne serait pas une start-up, ça seraient des commerciaux et des exploitants.

On passe au vote. Qui est contre ? Deux.

Adopté à la majorité par 43 voix pour sur 45 (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY).

MADAME KHERA BADAOU

36-1 - ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS - DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Mme BADAOU

Monsieur le Député-Maire, une délibération beaucoup plus simple et classique puisqu'elle permet de solliciter de la CAF une subvention d'investissement dans le cadre des accueils collectifs de mineurs proposés par la Ville d'Antibes Juan-les-Pins.

La subvention demandée est de 12 500 euros et correspond à 50 % du montant total des investissements pour les services d'animation jeunes et enfance de la Ville.

M. LEONETTI

Merci. Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention. La délibération est adoptée.
Adopté à l'unanimité.

Monsieur Alain CHAUSSARD – Procuration à Monsieur Michel GASTALD

Présents : 29 / Procurations : 16 / Absents : 4

MONSIEUR MATTHIEU GILLI

38-1 - ENVIRONNEMENT - SITE DU GRAILLON - INTEGRATION - CONVENTION DE GESTION DU SITE DU BOIS DE LA GAROUBE AVEC LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL - AVENANT N° 1 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI

Ce sont toutes les opérations qui effectivement sont menées entre la Ville et le Conservatoire du Littoral. Et la Ville est un des territoires des Alpes-Maritimes dans lequel le Conservatoire du Littoral va se trouver avec le maximum d'espace mis à disposition puisque le site du Graillon est définitivement acquis à l'intérieur de ce giron et dans le cadre d'un développement durable avec le site lui-même qui est la mer et l'environnement et avec l'environnement paysager qui lui est destiné à l'environnement méditerranéen.

Pas d'intervention, pas de vote contre, la délibération est adoptée.

Adopté à l'unanimité.

MONSIEUR BERNARD MONIER

39-1 - FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE - OPERATION URBAINE FISAC ANTIBES CENTRE ANCIEN PHASE 3 - LANCEMENT

M. MONIER

Monsieur le Maire, mes chers collègues, encore un petit effort ! La phase 2 de rénovation urbaine du Centre-Ancien s'est achevée à la fin de l'année dernière. Aujourd'hui la Ville poursuit sa stratégie de dynamisation du commerce de proximité du Centre Ancien en lançant la troisième phase et dernière de l'opération urbaine. Ainsi la Ville a concentré ses efforts sur deux points essentiels pour le fonctionnement du commerce de proximité du Centre Ancien : d'abord en rénovant la place Nationale et en créant un parking en sous-sol de 600 places sous le Pré aux Pêcheurs.

Pour accompagner ces opérations d'investissement, le programme phase 3 s'établit autour de trois animations commerciales et de six actions de communication et de promotion : d'abord la grande braderie, la semaine du goût, un Noël de glace et de givre, l'office du commerce nomade, la création d'une version mobile du site portail des commerçants, la création d'une application smartphone, la mise en place d'une action de terrain pour développer les adhésions des commerçants du Centre Ancien au site portail, la réalisation d'une campagne promotionnelle pour faire connaître les outils du commerce électronique et la mise en place d'un outil de fidélisation avec la carte « stationnement malin » permettant à la clientèle de payer son parking.

Ce programme est conforme à l'objectif général du FISAC en tant qu'outil d'accompagnement des évolutions des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services visant à préserver ou à développer un tissu d'entreprises de proximité. Ces actions vont dans le sens d'une dynamisation des commerces du Centre Ancien dans la mise en œuvre d'une politique d'ensemble ciblée et adaptée.

Le budget prévisionnel des actions proposées s'élève à 87 234,06 en hors taxes. Avant l'obtention de la décision ministérielle, la répartition est la suivante :

État / FISAC : 34 987,50 € HT

Ville d'Antibes : 34 987,50 € HT

Union commerciale : 17 259,06 € HT

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la réalisation des différentes actions de la phase 3 indiquées ci-dessus, de solliciter l'attribution des subventions au titre du FISAC dans le cadre de la 3^{ème} phase de cette opération urbaine pluriannuelle, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions financières et de partenariat à intervenir pour la mise en œuvre de cette opération urbaine FISAC. Merci.

M. LEONETTI

Merci. Intervention : Madame DUMAS.

Mme DUMAS

Nous sommes très surpris par la lecture de cette délibération. Pas un mot sur les difficultés des commerçants du Centre-Ancien entre autres, à cause des travaux et des difficultés de stationnement proche de la Vieille Ville. Et pourtant, durant cette phase de travaux, beaucoup d'enseignes ont fermé ou changé dans cet espace. Le FISAC permet normalement une indemnisation des commerçants en cas de préjudice durant des travaux. Qu'en est-il ?

De plus, dans la phase 3, il y a seulement l'idée d'une carte « stationnement malin » sans plus d'explications. Ce n'est pas avec aussi peu d'enthousiasme que l'activité économique au cœur de ville va être facilitée. Décidément, les actions du FISAC - qui n'est pas sans moyen puisqu'environ 90 000 euros – sont sans ambition et pas à la hauteur de la fragilité de l'activité économique du cœur de ville qui est malheureusement trop soumise aux aléas du tourisme.

M. LEONETTI

C'est très curieux comme intervention ça par contre. Le FISAC, il faut se rappeler ce que c'est. C'est un fonds d'intervention qui est cogéré par la Chambre de Commerce, l'Association des Commerçants et la Collectivité. Dans ce cadre, l'évolution ça a été que – ce n'est pas un drame – mais tous les investissements, l'État s'est désengagé et donc il n'y a plus d'engagement financier au niveau des investissements.

Ensuite, le tissu commercial il est fait d'un monde associatif compliqué. Je sais quelles difficultés a eues Bernard MONIER pour arriver à trouver les associations représentatives qui soient à la fois stables, représentatives des quartiers. Il y a même une période où il n'y a plus eu d'association. Quand vous n'avez pas d'associations, on ne peut pas faire avancer les choses.

Et ensuite on consulte effectivement après un diagnostic qui a été établi, on consulte l'ensemble des personnes qui sont parties prenantes en leur disant : « quelle opération de dynamisation vous souhaitez que l'on mette en œuvre ? ».

Connaissez-vous la première mesure de dynamisation du commerce ? C'est de supprimer les impôts qui écrasent les Français et l'activité économique des petites et moyennes entreprises. Ça, c'est une vraie initiative qui serait intéressante. Vous ne partagez pas cet avis. Vous pensez qu'il faut aller chercher des subventions pour aider des gens qu'on a déjà écrasés d'impôts et qui ont besoin de subventions. Vous aimez tant l'assistantat que vous préférez, et l'impôt, que vous préférez concilier les deux plutôt que de faire émerger contrairement au contraire une activité économique qui soit génératrice de profits et d'emplois. Eh bien nous, c'est notre stratégie, elle est différente. Nous pensons d'abord effectivement que c'est pour les commerçants, c'est pour l'activité touristique du Vieil Antibes qu'on a fait un parking sous le Pré des Pêcheurs. C'est très clair. Parce que les 3 500 personnes qui habitent à l'intérieur du cercle du Vieil Antibes, elles n'avaient pas besoin de 600 places de parking.

Et je pense que la première des choses qu'on attend d'une Ville, c'est un engagement fort. Ça, c'est un engagement fort. Tout le monde disait que ce n'était pas possible. C'est fait. Enfin c'est presque fini. Donc ça veut bien dire que l'engagement fort vis-à-vis du commerce, ce n'est pas de l'aider avec des subventions quand on fait des travaux, c'est faire des travaux pour au contraire lui permettre un développement économique et les commerçants ne s'y sont pas trompés. Les commerçants, ils étaient pour le Palais des Congrès et ils étaient pour le parking sous le Pré des Pêcheurs, et à l'unanimité de la réunion de l'ensemble des commerçants.

Alors je dis ça, on peut toujours dire : « Ce n'est pas assez, ce n'est pas comme ça qu'il faudrait ». Mais c'est un résultat d'une concertation et ensuite d'un cofinancement. La concertation et le cofinancement, la première des choses c'est de faire en sorte que les commerçants ils aient effectivement un projet et que ce projet corresponde.

Vous croyez que la rénovation de la place Nationale ça n'y est pour rien dans l'activité commerciale ? Moi je pense que ça y est pour beaucoup et moi je pense qu'il faut faciliter l'environnement du commerce plutôt que de lui apporter des aides ou des subventions. Et lui faire des travaux qui effectivement peuvent en partie et momentanément entraver les difficultés plutôt que de verser des subventions alors qu'au contraire on est dans une dynamisation du commerce.

Il fallait bien qu'à un moment donné on ne soit pas d'accord dans ce Conseil municipal. On n'est pas d'accord sur l'économie. Moi je suis pour une économie libérale et que les gens se prennent en charge, qu'ils ne soient pas assistés. Mais en même temps qu'on leur permette de faire leur activité sans les écraser de taxes et d'impôts, et c'est pour ça que la Ville d'Antibes a une fiscalité basse alors que l'État a une fiscalité haute.

Vote sur le FISAC. Monsieur Bernard MONIER.

M. MONIER

Monsieur le Maire, très rapidement je voudrais simplement signaler à Madame DUMAS que sur ce qu'elle dit sur – je dirais – la vacance des cellules dans le Vieil Antibes pardon. Sur l'offre commerciale, sur le périmètre de l'offre FISAC Centre Ancien, il y a environ 500 commerces et sur ces 500 commerces il y a uniquement 6 % de vacance, donc on ne peut pas dire qu'il y ait – je dirais – un effondrement du commerce dans le Centre Ancien. Et par contre il y a une mutation. Il y a une mutation des activités commerciales, oui, mais il n'y a pas d'effondrement du commerce dans le Centre Ancien. Merci.

M. LEONETTI

Merci. On passe au vote. Qui est contre : trois. Et s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à la majorité par **42 voix POUR sur 45** (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

M. LEONETTI

Bonnes vacances pour ceux qui ont le temps d'en prendre ou les moyens ! Ou les moyens et le temps. Et puis rendez-vous fin septembre pour la prochaine séance du Conseil municipal. Fin septembre, début octobre. Je crois plutôt fin septembre.

La séance est levée à 19 h 50.

Le Directeur Général des Services,

La Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Khéra BADAOU